

Marguerite Figeac-Monthus, *Les Lur Saluces d'Yquem de la fin du XVIIIe siècle au milieu du XIXe siècle*, préface de Jean-Pierre Poussou, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest et librairie Mollat, 2000, 351 p., illustr.

Marcel Lachiver

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2001/1 n° 617, PAGES 153ZE À 263ZE
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130517634

DOI 10.3917/rhis.011.0153ze

Date de mise en ligne : 01/02/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2001-1-page-153ze?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Olivier Dumoulin, *Marc Bloch*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, 330 p.

On peut parler, désormais, d'un véritable courant d'*études marc-blochiennes*, tant les historiens d'aujourd'hui s'intéressent de près au passé de leur profession, aux grandes figures, aux moments réputés essentiels. Depuis plus d'un demi-siècle, Marc Bloch a fait l'objet d'une grande attention, ou de récupérations diverses dont le livre d'Olivier Dumoulin propose d'abord un bilan précis et lucide. On s'intéresse à l'auteur de *La société féodale* comme à l'historien de référence pour un des grands systèmes sociaux que veut la théorie marxisante ; on retrouve la fierté d'être français en lisant *L'étrange défaite* ; on se prend à croire que les études historiques ne dispensent pas de s'engager et de combattre, en considérant le héros de la résistance que fut Marc Bloch.

L'A. complète et corrige les livres de Carole Fink – une biographie trop classique – et d'Ulrich Raulff – un essai trop subtil¹. Il replace très utilement Marc Bloch dans son milieu professionnel. Il évoque la réception de ses livres. Il propose au bout du compte, bien qu'à demi-mot et d'une manière feutrée, une critique radicale du travestissement posthume de Marc Bloch par Lucien Febvre et certains de ses continuateurs actuels. On les a souvent représentés, l'un et l'autre, comme isolés et méconnus au long des années 1920, et violemment combattus par les vieilles barbes dans les années 1930. Olivier Dumoulin rappelle au contraire (p. 53-58) le beau succès des *Rois thaumaturges* (1924), même si les éloges ont convergé sur le chasseur de sources, plus que sur le commentateur anthropologi-

1. C. Fink, *Marc Bloch, une vie au service de l'histoire*, trad. fr., Lyon, 1997 ; U. Raulff, *Ein Historiker im 20. Jahrhundert : Marc Bloch*, Francfort, 1995.

sant. Après cela, il est beaucoup mieux coté que Febvre, il jouit dans la profession d'une estime générale. C'est là hargne de Febvre contre Seignobos ou Jassemmin qui, dans les années 1930, creuse un fossé entre « le positivisme » ou « le charisme » d'une part, et les *Annales* de l'autre. Depuis lors et jusqu'à nos jours, l'œuvre de Bloch a trop souvent été « complaisamment déchiffrée sous l'angle de la rupture proclamée » (p. 205). Laissant parler Marc Bloch, l'A. marque au contraire sa filiation évidente et essentielle à l'égard de Fustel de Coulanges (p. 107), penseur des sociétés antique et médiévale, qu'il enrichit de ses réflexions durkheimiennes. Et c'est bien ce qui le distingue de Febvre : quand ce dernier critique en 1941 le « sociologisme » de *La société féodale*, « on retrouve les plus anciennes préventions du médiévisme contre l'histoire sociale » (p. 126) ; avec la Libération au contraire, voici venir le temps de le récupérer en l'affadissant, et *La société féodale* devient une étude de « civilisation » et de « mentalité » (p. 113).

C'est justement par son sociologisme bien tempéré, victorieux du déterminisme géographique simple à travers *Les caractères originaux* (p. 62-66) et parfois précurseur de nos appels à l'anthropologie, que Marc Bloch aujourd'hui encore « nous tire en avant », comme disait Georges Duby (cité p. 15). L'A. évoque ici sa contribution à l'histoire du servage (p. 133), mais Bloch a-t-il eu une seule thèse sur lui ? Il a ouvert en fait plusieurs pistes différentes. Il me semble aussi qu'on pourrait consacrer davantage de développements à l'écriture de Marc Bloch, dont Paul Veyne a pu dire qu'elle éclipsait de très loin celle de Michelet, en richesse comme en précision. Peut-être y aurait-il matière à un livre de médiéviste sur Marc Bloch, complétant celui d'Olivier Dumoulin, contemporainiste.

Ce dernier sera pourtant extrêmement utile au médiéviste parce qu'il lui trace le profil juste et équilibré d'un de ses auteurs de référence, en le replaçant bien dans un moment historique. Alors que l'hagiographie de Bloch en établissait la présence imaginaire parmi nous, le voilà rendu au passé et nous découvrons en plusieurs points ce qu'il a d'inactuel. C'est un combattant des deux guerres, très marqué par la première et très investi dans la seconde (d'une manière que l'A. analyse de manière très convaincante, en contrepoint d'Ulrich Raulff, p. 236-259). C'est un moraliste républicain assez ascétique et n'évitant que de justesse la posture du juge (p. 281-290), qui va répétant que l'histoire doit servir absolument, alors que nous nous avouons davantage qu'elle est aussi notre plaisir, tout en nous interrogeant comme lui sur une éthique professionnelle. C'est un contemporain des grands plans quinquennaux, qui veut organiser le travail historique en « laboratoire » sur le modèle des sciences dures et dont, du coup, le discours sur l'histoire (dans *Métier d'historien*) paraît un peu faible, en comparaison des réflexions critiques de Seignobos avant lui, de Marron peu après – et en tout cas, pas à la hauteur de ses grands textes d'historien. Même ces derniers, toutefois, demeurent moulés dans un projet de comparatisme sociologique global, de pays à pays (p. 145), qui fait l'impasse de toutes les lacunes et les incertitudes de la connaissance historique ; on est aux antipodes de la microhistoire. Il y a des pages désuètes dans l'œuvre de Marc Bloch, il y a des parties vives et des parties mortes, et c'est pourquoi il est si utile de répudier l'hagiographie, grâce au livre d'Olivier Dumoulin, pour le considérer à sa place exacte dans la lignée dont nous sommes issus.

Dominique BARTHÉLEMY.

Pierre Carlier, *Homère*, Paris, Fayard, 1999, 415 p., 15 cartes et illustrations.

Une « biographie » d'Homère : une vraie gageure puisqu'il s'agit d'un auteur dont on ne sait rien, on ignore même si ce nom ne recouvre pas deux auteurs (p. 110-113). P. Carlier n'est pas dupe et l'annonce dès son introduction : il n'y a rien à dire de ce poète, même après avoir passé en revue les traditions antiques, plus ou moins fantaisistes.

Si ce n'est Homère lui-même, ce sera son œuvre, ou plutôt les deux œuvres qui se réclament de sa paternité, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, dont la qualité se dégage d'autant mieux qu'elles sont mises en rapport avec les autres épopées dont ne nous sont parvenus que des résumés ou de rares fragments (p. 100-107). Un historien nous parle d'Homère, faisant appel à toutes les informations que peuvent fournir l'étude critique des traditions antiques et modernes, l'analyse linguistique, l'archéologie, l'épigraphie mycénienne ; le lecteur comprend vite que cette dernière discipline est si chère à Pierre Carlier qu'il lui accorde une place que l'on peut juger excessive, même si l'on admet bien volontiers qu'elle a permis de trancher la querelle sur les rapports entre Homère et Mycènes : la société des tablettes mycénienes apparaît totalement différente de celle du poète. Le bon sens auquel l'auteur a souvent recours en s'appuyant sur une logique historique minimale lui permet de ne pas se laisser entraîner dans d'absurdes querelles sans fin : ainsi rappelle-t-il utilement que des histoires parallèles peuvent se retrouver à travers l'espace ou dans le temps sans qu'il soit besoin d'imaginer des emprunts aux épopées orientales ou une commune origine indo-européenne (p. 83-85).

Trois approches successives, avec interférences, permettent à l'historien de faire le tour de la question homérique : historiographie et éléments de chronologie, trame des deux œuvres, société dans laquelle sont immergés les héros.

C'est avec un réel plaisir que l'on suit l'exposé clair, précis et documenté des problèmes posés par les strates successives que l'on a cru déceler dans la composition des poèmes, par l'identification des éléments anciens que le poète a intégrés en les adaptant dans un contexte qui est plutôt celui de son temps. L'argumentation est reprise au dernier chapitre, « Homère et l'histoire », qui exploite les récentes fouilles d'Hisarlik pour proposer une approche raisonnable et nuancée des réalités historiques sous-jacentes aux poèmes : entre une tradition de longue durée transmise par des générations d'aèdes, qui remonterait à l'époque où existait à Troie une grande ville fortifiée avec une citadelle et qui avait fixé les traits de certains personnages, et une adaptation aux comportements, mentalités et goûts culturels des contemporains d'Homère. Les questions posées provoquent un exposé méthodologique (p. 62) qui amène l'historien à reprendre la question des « Âges obscurs », c'est-à-dire de ces siècles qui séparent la fin (à épisodes et rebondissements) du monde mycénien, au cours du XII^e siècle, du début du VIII^e siècle ; alors, la reprise démographique, la richesse archéologique nouvelle et les retrouvailles avec l'écriture (une écriture alphabétique et non plus syllabique), confirment-elles la réalité d'une rupture totale entre le monde mycénien et la Grèce archaïque ? La présentation des problèmes posés, autrefois et maintenant, par ceux qui seraient responsables de cette rupture, les Doriens, est particulièrement limpide mais les raisons de l'arrivée de ces groupes ne sont guère éclaircies : une sorte d'appel du vide s'est sans doute exercé sur ces populations venues du Nord-Ouest, mais ne faudrait-il pas se demander si la disparition finale du système palatial ne serait pas la simple liquidation d'une superstructure longtemps tolérée mal-

gré des prélèvements excessifs mais qui n'était plus capable désormais d'assurer la défense, la paix intérieure et le soutien aux échanges avec le monde égéen ? Cette vision permettrait pourtant de rendre compte des permanences dont témoignent nos deux poèmes et sur lesquelles cet ouvrage insiste à juste titre.

En effet, Pierre Carlier est un des rares hellénistes actuels à accepter (idée de continuité entre les mondes mycénien et archaïque, vigoureusement défendue naguère par H. van Effenterre mais largement récusée par des savants comme A. Snodgrass ou I. Morris, et beaucoup d'autres qui les ont suivis. Aux critiques pertinentes du tableau trop négatif qu'avait proposé A. Snodgrass en 1980 (et qu'il a nuancé depuis lors), j'ajouterai un problème de méthode. La démographie des cimetières, chère à I. Morris, amène trop souvent à « comparer l'incomparable », selon une formule employée par M. Detienne pour critiquer certains mauvais usages des rapprochements entre anthropologie et histoire : Comment peut-on affirmer que le hasard des trouvailles archéologiques n'est pas responsable de certaines variations ? Comment peut-on affirmer que les lieux de sépulture n'ont pas radicalement changé, les modalités aussi, voire le rôle de la sépulture dans la société ? L'abandon de cimetières connus de nous et l'ignorance des cimetières de remplacement ne paraissent pas valoir preuve scientifique permettant d'affirmer une baisse drastique de la population. P. Carlier souligne à juste titre que les « Âges obscurs » ne sont plus aussi obscurs qu'on pouvait l'imaginer et que des sociétés politiques mal connues, mais attestées par l'archéologie et peut-être par l'épopée, ont pu continuer d'exister (p. 70-74).

Par sa présentation de la « genèse et transmission des poèmes », l'historien rend bien compte de l'héritage oral et argumente avec succès contre les tenants d'une rédaction définitive au VI^e siècle av. J.-C. seulement, dans l'entourage des tyrans athéniens, les Pisistratides : les données de la tradition, les témoignages d'une diffusion bien plus ancienne, les analyses linguistiques, tout cela nous permet de remonter la composition d'une véritable œuvre d'art, l'*Iliade*, au début du VIII^e siècle. Il admet que les copies écrites ont pu suivre de près, du fait du très grand succès que connut le poème. Il faut souligner que les premiers textes écrits composés qui nous soient parvenus sont des petits poèmes, souvent liés à l'aristocratie des *symposia*, celle qui se retrouve dans des « banquets » où l'on rivalise volontiers dans la composition poétique, au point que l'on a pu se demander si ce n'était pas là la cause première de la diffusion de l'écriture. Il ne serait donc pas impossible qu'Homère lui-même ait utilisé l'écriture ; l'auteur, lui, ne va pas jusque-là. Avec l'intervention des Pisistratides, ce serait la fin de la transmission un peu anarchique des œuvres, grâce à l'établissement d'une vulgate qui devait servir de base aux travaux des érudits alexandrins de la fin du IV^e au milieu du II^e siècle av. J.-C.

Ayant établi les poèmes dans le temps et la durée, ayant posé leur singularité par rapport à tous les concurrents, P. Carlier va se livrer à un exercice périlleux qui déconcerte au premier abord le lecteur historien : il raconte ou, plus sérieusement, il analyse les deux œuvres. C'est aussi l'occasion de rappeler les principaux problèmes que pose tel passage, de proposer des solutions, personnelles ou non, de critiquer les critiques d'Homère en réhabilitant l'organisation des poèmes tels qu'ils nous sont parvenus, leur cohérence ainsi que la vraisemblance historique de scènes controversées. Ainsi l'historien parvient-il à dégager l'essentiel de l'œuvre, à suggérer le plaisir de sa lecture, à montrer enfin sa valeur historique.

Mais cet essai n'est véritablement achevé qu'avec la troisième partie qui présente « les sociétés homériques » et qui est sans doute la plus sujette à controverses. Je ne suis pas certaine qu'il faille rejeter avec une telle brutalité « la théorie à la

mode du big-man », c'est-à-dire le parallélisme entre le roi homérique et les hommes forts de Mélanésie au pouvoir non institutionnel : si les critiques de P. Carlier sont pertinentes et lui permettent d'insister sur l'importance des bases institutionnelles de la société homérique, il n'en demeure pas moins que le rapprochement, tel qu'il avait été exploité par exemple par B. Qyiller, avait permis de mieux comprendre la menace qui pesait en permanence sur le pouvoir royal : menace de ne pas pouvoir accéder à la fonction, y compris pour l'héritier présomptif, de ne plus se faire respecter, de s'affaiblir par l'appauvrissement dû à la nécessité de donner et d'accueillir. De plus, les difficultés engendrées par le système des razzias et des représailles, destiné à enrichir le pouvoir mais dont les victimes sont plus les paysans ordinaires que les aristocrates, ont incontestablement dû affaiblir la position des chefs dans la cité.

C'est du reste sur la question du pouvoir royal que mes divergences avec l'auteur sont les plus grandes : qu'il ait travaillé sur la royauté et moi sur la délibération montre bien que nos optiques sont différentes mais cela n'interdit pas les points de rencontre. Si je constate avec P. Carlier que le roi peut effectivement décider contre l'opinion du peuple, et même contre ses conseillers, il me semble qu'il a néanmoins obligation de les consulter et qu'il le fait généralement jusqu'à ce qu'il parvienne à un consensus, faute de quoi ou bien il n'y a plus réellement de communauté – comme à Ithaque après le massacre des prétendants –, ou bien la décision royale, prise en dépit de l'opinion contraire qui s'est manifestée, se révélera catastrophique et, tôt ou tard, le roi devra céder ou payer pour les malheurs qu'il a provoqués. Agamemnon eut été mieux inspiré d'admettre tout de suite, comme l'opinion l'y poussait, le bien-fondé des protestations d'Achille. En fait, les rois d'Homère ont besoin de l'unanimité dans la décision ; je crois, pour ma part, que dans la description d'un jugement (*Iliade*, XVIII, 497-508 ; cf. p. 307-312), celui qui « aura rendu l'arrêt le plus droit » et en sera récompensé est sans doute celui dont la proposition se sera imposée à l'esprit des autres, moyennant quoi il provoquera l'unanimité. Lentement, les hommes apprendront à y renoncer pour parvenir à accepter la loi de la majorité, mais nous n'en sommes pas là.

Je regrette, du reste, que P. Carlier ait présenté le roi homérique comme un « monarque » ; bien des scènes obligent à contester cette image. Seul le tyran connaîtra la solitude du pouvoir car son pouvoir se situe en dehors des institutions en vigueur. Du reste, comme l'auteur le suggère par ailleurs, la royauté de l'*Odyssée* n'est plus tout à fait celle de l'*Iliade* : Ne serait-elle pas tout simplement menacée au moment où sont composées les aventures d'Ulysse et de Télémaque ? L'*Odyssée* développe déjà une conception du pouvoir des *basileis* (rois ou chefs ?) qui en fait les garants et les responsables de la justice au sein de la communauté, ou bien les agents de malheur du fait même de leur injustice.

Enfin, la société est-elle si cloisonnée que le veut notre historien ? Certes, il a raison de rappeler la brutalité avec laquelle Ulysse traite les combattants ordinaires par rapport aux chefs (*Iliade*, II, 185-210). Il a raison aussi de souligner que le *demos* apparaîtrait comme une masse indifférenciée et que nous ne savons pas grand-chose sur son mode de vie ou ses activités même si l'on admet maintenant qu'il participait lui aussi aux combats. Mais peut-on avoir les mêmes manières avec une armée en campagne prête à désertir et le peuple dans sa cité sur lequel on doit appuyer son pouvoir ? Par ailleurs, la lecture attentive des textes montre que le commerçant n'est pas nécessairement méprisé. Tout dépend des conditions dans lesquelles il exerce cette activité : il peut être dit *esthlos*, « noble », tout comme un athlète ou un guerrier, s'il commerce pour son propre compte (*Odyssée*, I, 179-210) ; même le marchand phénicien peut être traité avec respect

(*Odyssée*, XIII, 272-286). D'un autre côté, si les aristocrates se vantent de ne pas dépendre des profits du commerce, les effets de leur piraterie suscitent de lourdes critiques.

On le voit, bien des difficultés demeurent pour comprendre la société que les poèmes font vivre et P. Carlier, grâce à sa très grande capacité à exposer clairement et lucidement les points essentiels, donne peut-être trop l'impression que ces problèmes sont résolus. C'est parfois vrai, et il y aura beaucoup contribué, mais je ne crois pas que nous ayons encore clairement compris les relations entre le pouvoir et le peuple ; il est probable enfin qu'une bonne part d'idéalisation, voire d'anachronisme volontaire, marque les descriptions du poète et il reste encore à mieux la déterminer.

Ces quelques réserves montrent que le travail de Pierre Carlier ne saurait être considéré comme un ouvrage de seule vulgarisation : il mêle habilement discussion scientifique, narration et explications ; enfin, et c'est le plus beau compliment que je peux lui faire, il donne envie de lire Homère et de comprendre les hommes qu'il met en scène, voire de s'intéresser aux querelles d'érudits. Que l'on soit simplement cultivé ou spécialiste de l'Antiquité, historien ou littéraire, on y trouvera son plaisir et sa manne.

Françoise RUZÉ.

Simon Price, *Religions of the Ancient Greeks*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, xii-217 p., 36 figures (« Key Themes in Ancient History »).

Après *Religions of Rome*, écrit en collaboration avec M. Beard et J. North (vol. 1 : *A History* ; vol. 2 : *A Sourcebook*, Cambridge, 1998), S. Price se livre à une étude synthétique de la vie religieuse des Grecs. L'ouvrage, de dimension limitée (171 pages de texte), se propose d'étudier la vie religieuse des Grecs de l'époque archaïque au ^ve siècle apr. J.-C. Le choix d'un champ chronologique aussi large, justifié dans le chapitre d'introduction, repose sur l'idée d'une stabilité du système religieux des Grecs, profondément ancré dans les structures sociopolitiques que sont les cités. Si des changements sont intervenus (introduction de nouveaux cultes adressés, notamment aux rois et aux empereurs, émergence de nouvelles conceptions des divinités), l'auteur table sur la vitalité du système à l'époque romaine dont la *Périégèse* de Pausanias serait le témoin. Dans ce cadre, ce sont avant tout les pratiques et les croyances locales qui sont examinées, dans leur articulation avec le système religieux panhellénique et les conceptions générales des Grecs sur le divin. Le pluriel « religions » du titre évoque cette volonté de rendre compte de la diversité des situations. Tous les types de sources sont convoqués (sources littéraires, épigraphiques et archéologiques), après qu'a été rappelée l'indispensable prudence dont il faut faire preuve lorsqu'il s'agit de les confronter les unes avec les autres.

Le chapitre 2, intitulé « Dieux, mythes et fêtes », évoque tout d'abord brièvement la nature des sources qui donnent accès aux mythes panhelléniques et les différents modes d'approche possibles de ces mythes ; puis, il tente de montrer comment, dans les mythes locaux où les héros prennent d'ailleurs une grande importance, des variations se construisent, que ce soit dans la hiérarchie au sein des panthéons (voir l'exemple d'Athènes avec les figures d'Athéna, de Poséidon et

de Thésée) ou, parfois, dans les fonctions attribuées à telle ou telle divinité (Perséphone à Locres). L'étude des fêtes (calendriers, éléments constitutifs) et, en particulier, des sacrifices permet d'envisager d'autres modes d'articulation entre les niveaux panhelléniques et locaux. Dans le chapitre 3, l'auteur s'intéresse aux lieux de culte : localisation sur le territoire des cités, composantes architecturales, extrême variété des types d'offrandes que l'on peut y rencontrer, problème des dépenses et des revenus. Le chapitre 4 se propose de dépasser la question, jugée anachronique, de la tolérance ou de l'intolérance des Grecs dans le domaine de la religion et d'examiner celle de la nature et de la source de l'autorité (prêtres, exécutés, oracles) ; il évoque les différentes formes d'imbrication de la vie religieuse et de la vie politique, puis il analyse les épisodes célèbres de la profanation des Mystères et de la mutilation des Hermès en 415 ainsi que le procès de Socrate. Les mécanismes de contrôle et le rôle des croyances populaires qui garantissent le bon ordre dans la cité sont ainsi mis en évidence. Dans le chapitre 5, l'auteur étudie les pratiques religieuses liées aux différentes étapes de la vie des individus, de la naissance à la mort. Cette étude le conduit à distinguer « filles et garçons, femmes et hommes » et débouche sur une série de remarques concernant l'au-delà dont la conception limitée et peu élaborée chez les Grecs n'a pas empêché, comme le montrent notamment les mystères d'Eleusis, l'émergence de rites qui traduisaient l'espoir d'un bonheur après la mort. Ensuite, par l'analyse d'une série d'exemples, le chapitre 6 met en valeur un certain nombre de cultes dont la particularité est d'être l'objet de choix, liés à autant de situations particulières, de la part de ceux qui s'y adonnent. Ainsi sont analysés avec plus ou moins de précision, et toujours dans un champ chronologique très large, le culte d'Asklépios, les cultes à mystères, certaines formes des cultes dionysiaques, l'orphisme et le pythagorisme ou encore le culte d'Isis. Les deux derniers chapitres s'emploient à présenter le point de vue de ceux, Grecs, Romains, Juifs et Chrétiens, dont la vision du monde ou les croyances se démarquaient à l'origine plus ou moins fortement de la religion grecque. Ainsi, l'auteur rappelle comment, chez les penseurs grecs, le rejet de la mythologie traditionnelle héritée d'Homère et d'Hésiode n'était pas incompatible avec une acceptation générale des pratiques religieuses auxquelles, parfois, des significations nouvelles pouvaient être données. Enfin, dans des pages tout à fait originales et suggestives, sont évoquées les différentes formes de l'articulation entre les religions grecque et romaine, que ce soit l'intégration pure et simple de cultes grecs à Rome, le rattachement des origines de Rome à la sphère religieuse orientale (Enée à Lavinium, le prestige des Pénates, l'introduction du culte de Mater Magna...), le rejet des rites grecs de forme extatique ou la protection des cultes grecs par les gouverneurs et les empereurs romains.

Cette étude, accompagnée d'une bonne trentaine de figures (plans de sanctuaires ou de bâtiments, photographies de matériel archéologique...) retient l'attention par son originalité qui touche aussi bien sa structure d'ensemble que la succession des points de vue défendus. En même temps, les partis pris de l'auteur sont de ceux qui peuvent donner matière à réflexion et ouvrir la discussion. En particulier, la volonté d'englober, dans une étude organisée de façon thématique, une période allant pour ainsi dire du VIII^e siècle av. J.-C. au V^e siècle apr. J.-C. peut paraître contestable. Tout d'abord, l'interaction entre le développement d'un certain nombre de pratiques religieuses et la structuration de la cité à l'époque archaïque apparaît insuffisamment étudiée. D'autre part, l'étude du monde des *ethnè* est occultée et, si l'on peut admettre que le déclin de la cité après l'époque classique est illusoire, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de pratiques religieuses ont pu connaître des évolutions notables au cours de la période. Il est parfois diffi-

cile d'admettre sans réserve des interprétations sur la nature de certains cultes élaborés à partir de documents tardifs. Ainsi, pour prendre l'exemple du culte d'Asklépios, le compte rendu que donne Aelius Aristide au II^e siècle apr. J.-C. de ses cures au sanctuaire de Pergame n'est pas nécessairement représentatif des pratiques – et des sentiments qui les accompagnaient (p. 112) – qui avaient lieu à Epidaure au IV^e siècle av. J.-C., époque de la rédaction des « stèles de guérison » (à propos desquelles, au demeurant, on ne comprend pas pourquoi la note 9, p. 110, ne retient que les récits *IG IV²*, 121, 33-41) ; de même, la question de l'articulation des pratiques religieuses et d'une véritable thérapeutique (notamment avec l'introduction d'installations balnéaires comme l'a montré, par exemple, R. Ginouvès pour le cas de Gortys d'Arcadie ou dans son *Balaneutikè*) mériterait d'être posée dans la mesure où elle traduit une évolution du culte. Sur des aspects plus précis, on peut être étonné des lectures qui sont faites de tel ou tel document connu comme, par exemple, la statue d'Athéna Parthénos de Phidias, désignée comme étant celle d'Athéna Polias (p. 56 et 57 où P. évoque « the prestige of Pheidias statue of Athena Polias »). Cette même statue de Phidias est appelée « statue de culte d'Athéna » (p. 22) à propos de la probable présence de Thésée et des Amazones sur le bouclier (pour lequel, par ailleurs, quelques mots sur les problèmes de reconstitution auraient été bienvenus avec un renvoi aux travaux de V. Strocka et de E. B. Harrison notamment). Il convient de rappeler que la statue de Phidias est celle de la Parthénos, appelée ainsi par Pausanias, V, 11, 10 et probablement par Aristophane, *Oiseaux*, 670 (si, toutefois, on met une majuscule à *Parthénos*, ce qui permet de traduire : « Et tout l'or qu'elle a ! On dirait Parthénos »), que ce n'était pas une statue de culte et que le Parthénon, plutôt qu'un temple, doit être considéré comme un trésor d'une dimension exceptionnelle ; le culte rendu par les Athéniens à Athéna est centré avant tout (même si des inscriptions attestent un culte d'Athéna Parthénos à l'Acropole d'Athènes dès le début du V^e siècle : cf. D. J. Geagan, in M. Dillon (ed.), *Religion in the Ancient World: New Themes and Approaches*, Amsterdam, 1996, p. 145-164 ; M. Lipka, « Anmerkungen zu den Weihinschriften der Athena Parthenos und zur Hekatompedon-Inschrift », in W. S. Schuller, *Kult und Kultbauten auf der Akropolis Internationales Symposium vom 7 bis 9 Juli in Berlin*, Berlin, 1997, p. 37-44 et les remarques du *Bull ép.*, 1998, n° 25) sur la figure d'Athéna Polias, dont le *xoanon* était abrité à l'Erechthéion (que l'auteur évoque bien note 36, p. 57) et objet du rituel des Panathénées (comme il est bien dit p. 33).

L'ouvrage se termine par un choix de quinze inscriptions traduites. Si l'idée de rendre accessibles immédiatement ces documents est judicieuse, on regrettera que les renvois qui sont faits au fil du texte ou des notes soient parfois erronés ; ainsi, par exemple, note 68, p. 33, à propos des Panathénées : renvoi à « Appendix n° 3 » (sacrifices civiques à Magnésie du Méandre) ; note 29, p. 98 : à propos des Thesmophories, renvoi à « Appendix n° 14 » (loi de Gambreion sur le deuil), etc. On trouvera ensuite un court « essai bibliographique », destiné à donner quelques pistes pour découvrir la religion grecque ; globalement, les choix se justifient mais l'on pourra néanmoins s'étonner de certaines absences comme celle de J. Rudhardt, *Notions fondamentales de la pensée religieuse et actes constitutifs du culte dans la Grèce classique*, paru à Genève en 1958 (2^e éd., Paris, 1992). La bibliographie, principalement en langue anglaise, dans laquelle figurent de nombreux articles publiés récemment, montre l'étendue des références utilisées pour l'écriture du texte, même si l'on peut regretter des omissions comme celles, par exemple, qui concernent Apollon, l'oracle et le sanctuaire de Delphes (à commencer par l'ouvrage toujours indispensable de H. W. Parke, D. E. W. Wormell, *The Delphic Oracle*, 2 vol.,

1956). Un index détaillé de huit pages clôture l'ensemble et facilite la consultation d'un ouvrage dont on retiendra le caractère suggestif mais parfois imprudent dans son ambition même.

Pierre SINEUX.

Mireille Cébeillac Gervasoni, *Les magistrats des cités italiennes de la seconde guerre punique à Auguste : le Latium et la Campanie*, Rome, École française de Rome, 1998, 310 p. (« Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 299).

Ce livre reprend le contenu d'une thèse d'État consacrée aux aristocraties locales italiennes, soutenue en 1987, et qui paraît donc une dizaine d'années plus tard sous cette forme allégée. L'auteur s'en explique longuement dans un propos liminaire (p. IX-XI), soulignant ce qu'elle appelle « sa stratégie » portant sur la connaissance des dirigeants locaux en Italie, qui l'a menée de la République jusqu'au règne des Flaviens. Ce volume constitue donc une étape qu'il importe de relier aux différents colloques qu'elle a organisés, ceux de Naples (en 1981 et 1997) et celui de Clermont-Ferrand (en 1991). On peut relever d'emblée la diversité des expressions retenues pour rendre compte de ce groupe social : aristocratie, élites dirigeantes, classes sociales dirigeantes, jusqu'à ces fameuses « bourgeoisies » municipales (au concept discutable et discuté), titre du volume des actes napolitains parus en 1983. Le présent ouvrage correspond à une mise à jour partielle du travail effectué, notamment en ce qui concerne la bibliographie, et ne comprend que la synthèse historique, un second tome étant annoncé pour le corpus prosopographique, auquel renvoie toutefois la note 1, p. 9. Soulignons que cette étude, qui s'insère naturellement dans un ensemble de recherches déjà publiées, prend tout son sens par sa dimension méthodologique et ses aspects synthétiques, ce que le recours fréquent à des tableaux récapitulatifs facilite grandement. Point donc de grande découverte mais une étude scrupuleuse de sources épigraphiques et littéraires souvent très commentées.

Dans une brève introduction (p. 1-6), M. Cébeillac Gervasoni justifie l'étude entreprise, notamment le champ chronologique et spatial couvert – avec en particulier le problème des limites des régions choisies et les critères de sélection des cités aux marges (appartenance culturelle et ethnique, cf. l'exclusion de Naples) –, et explicite sa démarche en rappelant toutes ses difficultés, dont la moins négligeable correspond à l'état très lacunaire de la documentation. Le poids de Rome dans le Latium et la Campanie, et son corollaire la marge d'autonomie, les critères d'appartenance à un groupe plus ou même hétérogène, et le contexte prégnant de la fin de la République avec les effets notamment de la municipalisation, voilà autant d'éléments qui rendent très délicate la recherche menée sur le terrain louable du quotidien, du concret, que seule la méthode prosopographique, toute aride qu'elle soit, parvient d'atteindre, en s'écartant volontairement de la démarche juridique et des discours et modèles abstraits. Le plan retenu pour l'enquête s'impose bien évidemment pour tenter de définir ce groupe, cette « classe » (expression peu pertinente), en retenant en premier lieu les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions (p. 7-133), pour exposer les conditions d'accès aux magistratures, les carrières entreprises et les familles de l'aristocratie, enfin les aspects fondamentaux de l'évergétisme durant leur charge. Dans un deuxième

temps (p. 135-200), ce sont les ressources économiques qui sont abordées, depuis les exploitations agricoles jusqu'aux activités, artisanales et « industrielles », enfin financières et commerciales. L'étude se clôt (p. 201-252) par les aspects concernant la vie sociale, publique et privée, qui permettent de souligner les réseaux d'amitiés et les liens de clientèle, les alliances matrimoniales et familiales, les promotions politiques et l'accès aux ordres. On peut regretter tout de suite l'usage, certes commode mais abusif, de l'expression « ordre sénatorial » (p. 139) pour une période, le principat augustéen, durant laquelle elle n'a pas encore de signification précise (est-il vraiment besoin de rappeler les articles et la synthèse sur le Sénat d'A. Chastagnol ?). Il convient de souligner l'attention constante, tout au long de l'enquête, aux problèmes de méthodologie, ce qui rend l'ouvrage très utile et instructif pour tout étudiant désireux de se lancer dans une thèse d'histoire romaine. La démarche prosopographique et les problèmes posés par toute documentation lacunaire, la signification des statistiques et la faible représentativité des échantillons considérés, tout ceci accompagne la mise en forme des résultats et relativise de manière permanente les conclusions proposées. C'est ainsi que la conclusion générale (p. 253-264) demeure d'une rare prudence et confirme essentiellement les résultats des nombreuses études sur le sujet (pouvait-il en aller autrement ?) pour dégager le portrait type du magistrat municipal. Le volume comprend enfin une bibliographie (p. 265-281), et en appendices le texte latin de quelques inscriptions et d'un extrait d'Aulu Gelle (p. 285-288).

Reprenons quelques points de l'étude qui nous semblent les plus significatifs. En premier lieu, les soucis méthodologiques de l'auteur qui expriment bien les limites de l'enquête engagée. L'étude étant fondée sur la prosopographie, les critères chronologiques et spatiaux retenus montrent les difficultés de l'entreprise. Certes, le règne d'Auguste comme *terminus ante quem* peut être justifié en fonction d'une commodité de datation de la documentation, qui nous paraît toutefois plus relative qu'absolue, et plus fondamentalement en raison de l'évolution politique et idéologique de la *Tota Italia*. Mais la fin de la deuxième guerre punique est loin de fournir un tournant aussi décisif pour la documentation, sinon pour l'histoire des relations entre Rome et les cités italiennes. De fait, le Latium livre l'essentiel de sa documentation seulement à partir de la seconde moitié du II^e siècle avant notre ère, comme le rappelle l'a. (p. 5). Que dire ensuite de la nécessité d'un travail inductif et déductif, rendu nécessaire par la dispersion de la documentation, sinon reconnaître volontiers comme une donnée importante à prendre en compte l'existence d'informations denses et homogènes sur un temps relativement court (p. 21-24). En toute circonstance, la prudence est de mise, sans qu'il soit besoin de revendiquer « un béhaviorisme face aux textes littéraires » (p. 41). Ces précautions vont de soi dans la mesure où l'on ne dispose que de 1 % de magistrats identifiés pour la période considérée (soit 440 individus, chiffre communiqué en conclusion). Les résultats obtenus de ce fait confirment en première partie les grands traits de la magistrature municipale, en postulant l'existence d'un modèle (plutôt d'un profil commun) pour les conditions d'accès (p. 48), la probabilité d'un cadre législatif contraignant, une carrière plus ou moins régulière, des responsabilités multiples qu'il conviendrait d'étudier plus en détail (pourquoi renvoyer à une étude à part les aspects de la vie religieuse ? p. 96-97), en particulier pour mieux appréhender les limites ou l'extension réelle du poids de la tutelle romaine (justice, police, relations avec les autres cités). À l'aide des tableaux récapitulatifs, sont très commodément regroupées les données concernant les constructions publiques et charges pesant durant la fonction (p. 66-79) et les dons de toutes sortes (jeux, sommes d'argent, autels, statues..., p. 118-125), sans position très tranchée concernant actes

d'évergétisme et *summa honoraria* (p. 99-105). On relèvera quelques erreurs ponctuelles concernant les sommes dépensées par P. Licinius Gamala (p. 89 et 109) et une traduction erronée à propos des repas qu'il a offerts (p. 108) ou une graphie variable du nom de L. Betilienus Va(a)rus Censorinus (cf. index onomastique, p. 292, pour les références aux pages), une absence de différenciation des cas d'illuminations recensés (note 20, p. 102, en particulier pour des motifs rituels lors de funérailles) ou un redoublement inopportun des références (notes 55-56, p. 110)... À défaut d'un panorama complet et au risque de ce miroir déformant des sources, nous disposons là d'une présentation exhaustive et ordonnée de la documentation actuellement disponible, quelle que soit l'attitude sage qui consiste à refuser tout modèle unique dans l'image ainsi donnée (p. 131).

Les deux parties suivantes développent les aspects économiques et sociaux et abordent des questions qui ont fait l'objet de débats multiples. En particulier, l'interprétation des données archéologiques et la nécessité de distinguer parmi les membres de l'aristocratie romaine et de l'aristocratie locale les propriétaires des différentes *villae* fouillées, ou bien d'exploiter au mieux les timbres des amphores qui posent le problème de l'identité des petits fabricants et des grands propriétaires (p. 158, 164-165). Les tableaux récapitulant les données concernant les liens entre des magistrats et des intérêts commerciaux (p. 179-188) permettent de reprendre une question délicate concernant les liens croisés entre élites municipales et élites romaines et de poser le problème de l'implication des uns et des autres dans les activités financières et commerciales. Il n'y a pas de réponse définitive concernant les *Rhomaïoi*, et donc les liens entre dirigeants politiques des municipes et *negotiatores* d'Italie centrale, la réflexion se fondant sur les gentilices et supposant alors une part inévitable d'hypothèses. Si la question traditionnelle de l'impact de la crise de la fin de la République et de ses troubles sur l'économie est posée (p. 200), on pouvait attendre un développement plus conséquent. C'est enfin le groupe social des *boni viri et locupletes* qui fait l'objet de la dernière mise au point, par le biais des alliances matrimoniales, notamment à partir des noms des mères et épouses de magistrats, et des promotions politiques. On peut en partie souscrire à l'idée d'une endogamie dominante concernant les élites municipales qui laisserait la place à une exogamie pour les couches supérieures (p. 219), encore faut-il reconnaître que la faiblesse de nos données chronologiquement fiables sur la longue durée nous conduit à prendre en compte plus particulièrement la situation du dernier siècle de la République, donc le moment de la plus grande ouverture sur Rome et des possibilités de promotions les plus vastes. Relevons une maladresse d'expression suggérant une distinction trop radicale entre décurions et magistrats qui ne peut certainement pas conduire à additionner toutes les données numériques (p. 234). Une dernière série de tableaux (p. 241-245) fournit, toujours par les données des gentilices, les familles de magistrats accédant à la classe sénatoriale (expression que nous rejetons, puisqu'il s'agit d'un ou de plusieurs de leurs membres qui parviennent à la dignité de sénateur).

Nous disposons donc en définitive d'une synthèse qui offre aux lecteurs des données commodément rassemblées (en attendant les notices prosopographiques) qui apporteront à tous ceux qui étudient ces questions une documentation accessible ; les conclusions de l'étude ne pouvant de toute manière, comme le souligne l'a., modifier profondément ce qui fut déjà présenté dans les différentes études conduites depuis une quinzaine d'années.

Stéphane BENOIST.

Ilaria Romeo, *Ingenuus Leo. L'immagine di Agrippa*, Rome, « L'Erma » di Bretschneider, 1998, 208 p., 205 illustrations (« Xenia Antiqua Monografie », 6).

Qui ne se souvient du passage de Pline l'Ancien (*Histoire naturelle*, XXXVI, 103-105 ; trad. R. Bloch) évoquant Agrippa naviguant sur la *Cloaca Maxima*, le monumental égout étrusque de Rome ? « Nous sommes pleins d'admiration pour les pyramides royales (...). Mais, alors, c'était la vaste étendue de l'agger, les substructions du Capitole qui emplissaient les vieilles gens d'admiration et aussi les égouts, l'ouvrage le plus important de ceux qu'on peut citer ; il fallut percer les collines, et, comme nous l'avons rapporté un peu plus haut, Rome devint une ville suspendue et au-dessous de laquelle on navigua, au cours de l'édilité de Marcus Agrippa qui suivit son consulat. Sept rivières la traversent et leur cours rapide comme celui des torrents les force à entraîner et emporter tout avec elles. » Cette image de compétence et de rigueur, d'un homme capable à la fois d'action et d'élaboration technique, le tout au service de la population romaine mais surtout de la politique édilitaire de son beau-père, Auguste, à une époque fondatrice du Principat – cette image, donc, est au centre de la monographie d'Ilaria Romeo. Tiré d'un doctorat soutenu à l'Université de Rome Tor Vergata, ce travail d'histoire de l'art romain a été mené sous la direction du P Antonio Giuliano.

L'introduction évoque les réalisations urbanistiques d'Agrippa et les sources littéraires disponibles à son propos, mais ne s'appesantit pas et renvoie également l'étude des monuments à la bibliographie (à jour : p. 13-16), ceci pour se concentrer uniquement sur les représentations antiques d'Agrippa. L'objectif visé est, à partir de ce corpus documentaire, « une évaluation de la perception du rôle de Marcus Agrippa dans le domaine de la construction augustéenne » (p. 10), jusqu'au règne de Claude. À cette fin, le volume s'organise en deux grandes parties. Pour la première : quatre chapitres portent sur les documents numismatiques (1) ; les portraits en ronde-bosse de Marcus Vipsanius Agrippa (2) ; la diffusion du portrait d'Agrippa (3) ; Agrippa dans le relief historique romain (4), ce chapitre visant à évaluer « son rôle dans le cadre des célébrations dynastiques ». La seconde partie consiste, comme pour toute étude d'histoire de l'art visant à établir une typologie et une chronologie, en un catalogue, lui-même décomposé en numismatique (fig. 1 à 95), portrait en ronde-bosse (fig. 96 à 163), glyptique (fig. 170 à 175), et reliefs historiques (fig. 176-196). Suit un premier appendice réunissant les différentes émissions monétaires se référant à Agrippa, un second les inscriptions-dédicaces de statues à Agrippa et les siens, un troisième les lieux où furent découverts des ensembles de portraits d'Agrippa et de la famille impériale, un dernier concernant une étude minéralogique sur un portrait d'Agrippa conservé à Pise. Enfin, une table chronologique donne l'essentiel de la carrière d'Agrippa, et deux tableaux généalogiques situent le personnage dans la famille julio-claudienne. Un index (p. 223-227) conclut l'ouvrage.

Quelques critiques tout d'abord. Les notes sont placées à la fin des chapitres, ce qui est un choix mais rend la lecture acrobatique ; de même, il est nécessaire de naviguer entre chapitres de la première partie, catalogue et appendices, pour disposer de l'ensemble des commentaires sur les 196 figures du catalogue. Sans oublier que les dates des documents ne sont pas reprises dans les légendes incluses dans les chapitres de la première partie, et que quelques documents, utilisés à titre de comparaison ou écartés du corpus « agrippien », ne font partie d'aucun catalogue (fig. 76-79 – commentaire p. 40 –, 164-169 – commentaire p. 63-64 –, 183-

185 – commentaire p. 124-125 – et 197-204 – commentaire p. 138-148) : ce qui est dommage, mais n'enlève rien à la qualité et au nombre des reproductions, qui complètent avantageusement et corrigent parfois les sélections de Michael Grant, « Agrippa's Coins », dans *Il Bimillenario di Agrippa*, Gênes, 1990, p. 9-17 (la figure 2 de M. Grant est ici – fig. 42-43 de I. Romeo, p. 26 – identifiée comme un faux moderne). De même, s'il est naturel que la numismatique et la glyptique interviennent dans la typologie des portraits construite dans le chapitre 2, un classement chronologique récapitulatif des œuvres aurait permis de clarifier les résultats de l'étude. Par ailleurs, le catalogue débute par les monnaies frappées à Rome (fig. 74 et s.), alors que le commentaire du chapitre 1 (I^{re} partie) débute, fig. 1, par le monnayage provincial. Et toujours dans le chapitre 1 : I. Romeo a choisi de classer ses figures par cité ou province, bref de manière géographique, alors que le commentaire est chronologique. Cette hésitation entraîne de fréquents entrecroisements. L'exercice rend confuse la synthèse des deux parties et a pour conséquence, parfois, la séparation du commentaire et du document : les monnaies 14-15 (Arausio) et 36-39 (Caesaraugusta) apparaissent p. 21-25 et ne sont commentées que p. 32. Autant un retour en arrière n'est pas forcément gênant, autant l'« oubli » momentané d'un document ne passe pas inaperçu...

Ces difficultés formelles ne doivent pas rebuter le lecteur courageux. La monographie est en effet de qualité. Le volet numismatique de l'étude est de loin le plus fourni. Les analyses sont solides, appuyées sur une mise en perspective historique et une utilisation rigoureuse des documents réunis. Ainsi, en datant trois monnaies de Lugdunum de 39 av. n. è., l'A. attribue à Agrippa la première attestation de la titulature IMPERATOR CAESAR DIVI FILIUS (p. 164-166, pour la discussion), l'expliquant par une concurrence avec Sextius Pompée (p. 21) ; d'autres monnaies (Nîmes, Espagne) insistent sur les succès militaires du genre d'Auguste (buste avec couronne navale, revers avec *acrostolium*, trophée en Espagne). Cette association permet à I. Romeo d'attribuer à notre personnage, avec raison, une monnaie grecque (fig. 50-51), alors qu'au droit paraît un buste d'Auguste : mais au revers figure une couronne navale, attribut exclusif d'Agrippa, et un second type remplace la couronne navale par une vue de temple (et IOVI OLVM) ; or, une inscription prouve la restauration du temple de Zeus à Olympie par celui-ci...

Agrippa n'apparaît sur le monnayage urbain qu'en 13 av. n. è. Pour expliquer ce retard, I. Romeo argue du statut d'*homo novus* du consul de 27 av. n. è., en butte à l'hostilité des sénateurs. Ajoutons aux arguments techniques qu'elle avance (p. 37-39), les protestations qu'ils élevèrent lors des funérailles du même Agrippa en 12 av. n. è. L'A. admet d'ailleurs (p. 40) que l'hostilité sénatoriale persista à l'encontre d'Agrippa : c'est en tant que père des héritiers, et sous l'autorité d'Auguste (Agrippa apparaît toujours au revers des coins), que l'*homo novus* put accéder aux charges et honneurs politiques. On peut donc douter que l'hostilité du Sénat ait été éteinte en 13 av. n. è., et que là réside l'explication du premier monnayage en son honneur, ainsi que le propose l'A. La présence d'Agrippa sur l'*Ara Pacis*, en second rang hiérarchique, amène plutôt à penser que la fréquence de ses apparitions tient à une volonté délibérée du *Princeps*. On peut alors s'interroger sur son absence avant cette date. N'est-il, officiellement, le collègue d'Auguste qu'en 13 ? Non, il fut consul en 28-27 av. n. è., il était son gendre depuis 21 av. n. è. et ses fils naissent en 20 et 17 av. ; il a reçu la puissance tribunitienne en 18 et a été associé, toujours en 17, à la célébration des Jeux Séculaires... Seule, la concomitance chronologique peut expliquer ce soudain succès iconographique : les pouvoirs d'Agrippa sont renouvelés en 13. L'explication de J.-M. Roddaz (*Marcus Agrippa*, BEFAR 253, Rome, 1984, p. 612 : « Le fait que de son vivant – et cette

constatation est particulièrement valable pour les monnaies frappées à Rome entre 13 et 12 av. J.-C. – Agrippa n'apparaît jamais seul au droit des émissions officielles célébrant son association avec Auguste traduit, à l'évidence, l'infériorité de son rang par rapport à l'empereur » n'est pas remise en cause par la monographie de I. Romeo ; mais, au détour de quelques précisions et grâce à l'excellente qualité de ses reproductions, l'analyse iconographique y est plus aisée. Ainsi, la partie numismatique du catalogue propose des mises au point. C'est un outil de travail fiable, en dépit des quelques remarques énoncées ci-dessus. Mentionnons, comme avancées convaincantes par rapport à J.-M. Roddaz, le déplacement d'attribution, d'Agrippa à Tibère, de l'honneur d'un denier de 12 av. n. è. (fig. 88-89), montrant une statue équestre ; et le déplacement d'attribution, d'Agrippa au *Divus Iulius*, de l'honneur d'un denier (fig. 90-91), toujours de 12 av. n. è., montrant Auguste plaçant une étoile sur la tête d'un personnage en toge.

Au terme de ce chapitre, on est frappé par la rareté des présences d'Agrippa dans le monnayage augustéen, le caractère souvent vague de son portrait, et par la connotation presque exclusivement militaire de ses attributs. Il semble qu'il faille attendre Caligula, petit-fils d'Agrippa par sa mère, pour le revoir sur les monnaies (fig. 94-95). Cela amène à nuancer son importance. Ainsi de la première mention du titre *Imperator Caesar Divi Filius* : Est-ce de l'initiative d'Agrippa que de l'avoir inscrit sur les *aurei* de Lyon (fig. 1-6) ? On se souvient d'Antoine tendant, lors des Lupercales, une couronne de *rex* à César. Octave n'a-t-il pas usé de son lieutenant pour expérimenter, sur un monnayage provincial, un titre à connotation presque dynastique ? La prudence d'Octave, le contrôle dont il a fait preuve dans la maîtrise du pouvoir, amènent à minorer la part de responsabilités politiques dévolue à Agrippa.

Aux monnaies succèdent les portraits (chap. 2). Le plan de I. Romeo suit en cela les conseils de J.-M. Roddaz, *op. cit.*, p. 615, qui, après les coins, subdivisait déjà les reliefs en bustes, reliefs, et gemmes-camées. Une fois encore, l'A. synthétise les plus récentes découvertes et tente de leur donner un cadre typologique. Ainsi distingue-t-elle trois types de portraits : celui dit de « Vibio Valentia-Gabies », le plus répandu (I) ; et deux autres traditions, qu'elle propose à l'épreuve des historiens de l'art : le type de l'« Ara Pacis » (II), et le type de « Butrinto » (III). Une des difficultés est de dater ces portraits. Un des portraits-références du type I, de Vibio Valentia (fig. 96-98), est avec raison rapproché de deux monnaies de Nicopolis (fig. 44-47), datées des alentours de 27 av. n. è. Le type II est celui de l'Ara Pacis, inauguré en 9 av. n. è. (fig. 186-188). Le type III serait dérivé du précédent, le portrait modèle étant celui du théâtre de Butrinto (fig. 152-154). L'A. a prévu un schéma d'identification pour les trois types, curieusement placé, p. 148 (fig. 205).

Une fois posés les trois types, est étudiée, dans le chapitre 3, la diffusion de l'image d'Agrippa, selon un ordre chronologique et avec pour objectif « l'évolution de la stratégie dynastique de la famille impériale » (p. 69) ; les documents sollicités sont les portraits et l'épigraphie. Sur cette base, I. Romeo recompose divers cycles statuaire, dont un précoce (27 av. n. è.), associant deux statues d'Auguste et Agrippa (fig. 99-102), découvertes sur le Forum Boarium à Rome. D'autres ensembles sont ainsi reconstitués, mais on peut regretter que leur étude soit éclatée en deux points : une présentation générale, sur les ensembles (chap. 3.1 : « Les cycles statuaire augustéens et Julio-Claudiens », p. 69) ; et une partie chronologique (chap. 3.2 : « La présence de Marcus Agrippa dans les cycles statuaire », p. 80), qui commente plus précisément les bustes d'Agrippa. Dans ce cadre, signalons l'analyse des groupes statuaire de Rome, Lucus Feroniae, Butrinto, Béziers,

Rusellae, Caere et Gabii (tableau récapitulatif p. 216-217) ; la mention de groupes dont seules les inscriptions de dédicace existent encore : Ulia (Bétique), complexe de 12-11 av. ; Andriaké (Lycie) ; et les nouvelles datations, claudiennes, des bustes de Béziers (conservé à Toulouse ; fig. 123-126 ; J.-Ch. Balty, notice catalogue 138, dans *Le regard de Rome. Portraits romains des musées de Mérida, Toulouse et Tarragona*, Toulouse, 1996, le datait des années 18-12 av. n. è.) et de Caere (fig. 149-150), appuyées sur des arguments stylistiques et idéologiques. Le retour en grâce d'Agrippa s'explique, pour I. Romeo, par le mariage de Claude avec Agrippine la Jeune en 49 de n. è. On peut cependant relever un décalage chronologique : alors que l'A. attribue à Caligula le renouveau de l'image d'Agrippa dans le monnayage, c'est du règne de Claude qu'elle date le même phénomène dans la sculpture. Le fait aurait mérité justification, d'autant que seules de rares inscriptions témoignent de la présence de bustes d'Agrippa sous Caligula, et encore est-ce en Orient (p. 85-87) ; et que Suétone rapporte (*Caligula*, 23, 1 ; cité par I. Romeo, p. 158) que cet empereur prétendait descendre d'un inceste entre Julia et Auguste – ce qui revenait à effacer le grand-père de son *stemma*... Les autres conclusions (rareté des représentations d'Agrippa, sauf sous Claude et dans certaines cités du fait de leurs rapports historiques avec le lieutenant d'Auguste – des inscriptions l'attestent : p. 94-100 et 213-215 ; disparition idéologique d'Agrippa à sa mort et à celle de ses fils, potentiels successeurs du *Princeps*) nous paraissent fondées.

Quelques pages complètent ce chapitre par des considérations sur le mode de diffusion du portrait : l'A. distingue les dédicaces à fonction civile de celles retrouvées dans un contexte religieux – donc, dans les deux cas, publiques ; on regrette que I. Romeo n'ait pas développé l'analyse de la villa de Boscoreale, propriété supposée d'Agrippa (p. 64)... – et essaie de cerner les motivations et le milieu social des commanditaires. Les particularités communes seraient les suivantes : les sites offrant des dédicaces civiles sont souvent des ports, ce que I. Romeo met en relation avec la charge de commandant de la flotte exercée par Agrippa ; ou des cités dans lesquelles lui ou ses fils possédaient des propriétés ; ou encore des cités dont certains de ses lieutenants étaient originaires ; deux groupes seulement (Caere et Butrinto) seraient liés à des manifestations dynastiques dans un théâtre. Les groupes retrouvés dans des sanctuaires, en fin de compte plus nombreux, surtout en Orient, seraient liés au culte impérial.

Vient enfin l'étude des rares reliefs historiques sur lesquels est identifié Agrippa (chap. 4), dans le but « de définir avant tout le contexte et les motivations de sa représentation » (p. 119). Quatre reliefs augustéens sont ainsi analysés, puis deux d'époque claudienne ; dans trois autres enfin, I. Romeo corrige les interprétations antérieures et écarte la présence de notre héros.

La frise dite de « San Lorenzo » (fig. 176-179), en marbre blanc, conservée aux Musées Capitolins, présente, sur deux blocs de dix mètres de long, des attributs religieux et navals ; sur ces derniers ont été sculptés deux petits portraits. Si l'A. est d'accord avec ses prédécesseurs pour identifier Octave sur l'un, elle opte pour Agrippa là où d'autres ont vu César. L'identification s'appuie, à nouveau, sur une ressemblance avec les monnaies de Nicopolis (fig. 44-47). C'est possible, mais les documents comparés sont tous deux vagues ; de fait, l'hypothèse proposée est rendue plus crédible par les rostres et ancres du relief, qui situeraient la frise dans la période 27-20 av. n. è. (commémoration de Nauloque en 36 av. et Actium en 31 av. n. è.). Le rostre de Leipzig (fig. 180-182) participait de ces monuments célébrant des victoires navales. De marbre blanc, il portait un décor en bas-relief : sur une face un triton, sur l'autre un personnage cuirassé couronné par une Victoire ailée. Il s'agirait d'Agrippa recevant une couronne à rostres (ou navale). On a

vu que le portrait de l'Ara Pacis servait à définir le type II (fig. 186-188). I. Romeo interprète la cérémonie sculptée sur l'autel augustéen comme une supplication en l'honneur du retour d'Auguste (et d'Agrippa) à Rome en 13 av. n. è. (p. 125 ; nous renvoyons à ses suggestions pour l'identification d'autres personnages de la frise, qui oriente sa lecture du monument dans un sens non pas dynastique, mais d'honneurs triomphaux). Enfin, le relief de marbre blanc de Boston, profil isolé d'un homme (fig. 189), est mis en relation avec le buste de Butrinto (fig. 152-154). La ressemblance est réelle et permet à l'A. de dater ce relief, trouvé à Athènes, de la fin du règne d'Auguste.

Le premier relief claudien à être analysé est celui de Ravenne (fig. 190-193). De marbre blanc, long de 1,04 m, il est daté de 44 apr. J.-C., et met en scène cinq personnages de la dynastie augustéenne, tous pieds nus, assimilés à des divinités. Auguste, le front orné d'une couronne civique, torse nu, le pied sur un globe zodiacal, est semblable à Jupiter ; le personnage féminin à gauche, Livie ou Antonia la Jeune, accompagnée d'un Éros, est identifiée à Vénus ; le personnage cuirassé, identifié à Mars, serait Agrippa (nous renvoyons à la discussion pour les autres membres de la famille impériale et la fonction du relief, p. 136-137 et 194-195). Le second relief d'époque claudienne, de Mérida (fig. 194-196), est une scène de sacrifice : le sacrificateur serait Agrippa, sur la base d'une ressemblance (peu évidente ; ajoutons que le personnage a une couronne civique sur le front, ce qui n'est pas l'attribut habituel du lieutenant d'Auguste) avec le type II, mais surtout du rôle urbanistique joué par notre personnage dans la cité. Cette dernière identification est sans doute la moins convaincante.

Suit une entreprise de nettoyage du « corpus agrippien ». L'autel du Belvédère, vu par A. Frascetti comme l'apothéose d'Agrippa, renverrait à celle d'Énée – ou de César ; l'autel de Tarente, conservé à Copenhague, montrerait, non pas Agrippa et Auguste, mais le *Princeps* dans deux phases d'un sacrifice ; enfin l'autel de Terracine, présentant un personnage assis *loricatus*, interprété comme Agrippa par F. Coarelli du fait des travaux réalisés par ce dernier dans le port de Terracine, serait en fait un panneau de sarcophage avec une scène à portée locale, et non impériale.

La conclusion générale (p. 155-158) reprend avec rigueur les conclusions provisoires des quatre chapitres et du catalogue. Remarquons que l'ordre y est plus logique que dans le chapitre 1 (ici, l'A. part de Rome, *puis* observe les provinces), et que l'A. insiste sur les césures chronologiques dans la fortune politique d'Agrippa. La quasi-disparition de son image à sa mort, son instrumentalisation par Claude, paraissent acquises ; le rôle de Caligula, réaffirmé, nous paraît plus discutabile, seules deux monnaies étant datées de son règne. Quelques regrets. On aurait souhaité un mot sur Néron, l'ultime descendant des Julio-Claudiens, d'autant que, sous son règne, Sénèque dresse d'Agrippa un « portrait en stoïcien » (J.-M. Roddaz, *op. cit.*, p. 520). On aurait souhaité également un croisement des sources iconographiques et du « portrait » littéraire tracé par Velleius Paterculus au début de l'Empire (à ce propos : J.-M. Roddaz, *op. cit.*, p. 503-511), ou un développement sur les statues disparues d'Agrippa, que l'on ne peut intégrer à un catalogue typologique mais dont on peut tenir compte dans l'analyse de la politique d'Auguste vis-à-vis de son lieutenant.

L'extrait de Pline l'Ancien, cité en exergue ici, prouve que, sous les Flaviens, le lieutenant d'Auguste n'avait pas été oublié, ne serait-ce qu'en raison de ses réalisations urbanistiques : les thermes de Titus en témoignent, mais aussi l'auteur de l'*Histoire naturelle*, qui est « le seul à mentionner Agrippa parmi ses sources » (J.-M. Roddaz, *op. cit.*, p. 577 ; sur les qualités d'Agrippa chez Pline, p. 513-518).

Plus important : Titus comme Domitien restituèrent une monnaie en l'honneur d'Agrippa. Or, il s'agit d'une reprise du coin attribué par l'A. – fig. 94-95 – à Caligula et qui présente au revers Neptune avec un trident. Si l'on observe la liste des Julio-Claudiens honorés (outre Agrippa, Titus a choisi Auguste, Tibère, Drusus, Livia (?), Néron Drusus, Germanicus, Agrippine la Jeune et Claude ; et Domitien Auguste, Tibère, Drusus, Germanicus et Claude), on constate l'absence de types empruntés à Caligula, sans aucun doute du fait de la *damnatio memoriae* l'ayant frappé (Trajan procéda de même, évitant par exemple des monnaies de Caligula ou Néron). Ce point est un sérieux argument, nous semble-t-il, contre la datation de la figure 94-95 du règne de Caius, telle que l'a proposée I. Romeo... Avec Plutarque et Suétone, bref sous Trajan et Hadrien, s'estompe la présence (aucune monnaie à Agrippa parmi les nombreux types restitués par Nerva et, surtout, Trajan), et il faut attendre Dion Cassius pour trouver, à nouveau, un intérêt historique envers le héros de la monographie de I. Romeo. Cette résurgence littéraire s'accompagne-t-elle d'une fortune iconographique ? Voilà une des qualités de cet ouvrage : par les précisions que son auteur apporte, on souhaiterait lui voir élargir le champ de ses investigations.

Martin GALINIER.

Claude Lepelley et Xavier Dupuis (éd.), *Frontières et limites géographiques de l'Afrique du Nord antique, Hommage à Pierre Salama*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 312 p.

Ce volume regroupe les quinze communications et les discussions auxquelles elles ont donné lieu, notamment les remarques de N. Duval, exposées lors de la rencontre organisée à Paris en mai 1997 sur le thème des frontières en Afrique du Nord dans l'Antiquité. Il s'agissait aussi de rendre hommage à Pierre Salama, auteur d'une carte du réseau des voies romaines de l'Afrique du Nord, parue il y a cinquante ans, carte qui demeure aujourd'hui encore un outil précieux pour les historiens par la synthèse spatiale et temporelle qu'elle met à leur disposition, malgré la nécessité d'une mise à jour relevée par Pierre Salama, *Cinquante ans de la carte du réseau routier de l'Afrique romaine 1947-1997, Problème des frontières administratives et militaires : additions et corrections*, p. 23-26.

L'ouvrage s'ouvre donc par un hommage rendu à Pierre Salama, archéologue, épigraphiste et numismate par Claude Lepelley et se clôt par la contribution de Pierre Salama qui dresse un tableau plein d'humour et de chaleur du petit monde des archéologues dans l'Algérie des années 1945 à 1962, *Tableaux de Maîtres*, p. 295-310.

La diversité des questions traitées au cours de la rencontre par des historiens, spécialistes de régions et de périodes différentes, illustre l'ampleur des études de géographie historique qui touchent à des domaines aussi variés que le cadre culturel, militaire, administratif et social. La contribution de J. Desanges, *Réflexions sur l'organisation de l'espace selon la latitude dans l'Afrique du Nord antique*, p. 27-41, permet de prendre la mesure de l'espace africain depuis les rivages de l'Atlantique jusqu'aux Syrtes. Il existe une organisation de l'espace selon la latitude, fondée sur des réalités géographiques et ethnographiques, mais cette organisation ne semble pas avoir influencé le découpage administratif et politique. G. Camps, *Essais de cartographie culturelle : À propos de la frontière de Numidie et de Maurétanie*, p. 43-70, revient

sur les lignes de partage longitudinales en montrant par la présentation d'une série de cartes qui font ressortir la localisation de faits culturels (chars rupestres, inscriptions libyques, poterie peinte, dolmens) que la frontière entre la Maurétanie et la Numidie le long de l'oued el-Kebir et de l'oued Enjas était déjà constituée au III^e siècle av. J.-C.

Plusieurs communications traitent du problème des frontières provinciales en Afrique, souvent mises en relation avec les limites militaires dans les Maurétanies. R. Rebuffat, *La frontière de Tingitane*, p. 265-293, dresse un bilan de l'occupation romaine au Maroc à partir du résultat des campagnes de prospection. Le territoire civique est plus étendu que le territoire militaire délimité par le réseau de tours et de camps. La province est plus vaste, tant vers l'est que vers le sud car il faut faire intervenir les tribus dont la répartition dans l'espace constitue un témoignage concret sur l'étendue de la province. C'est aussi un bilan que propose Y. Le Bohec, *Frontières et limites militaires en Maurétanie Césarienne*, p. 111-127 : la prise en compte des découvertes récentes conduit à nuancer la présentation traditionnelle (depuis R. Cagnat) du déplacement progressif de la frontière méridionale. Après avoir présenté la liste des unités et des établissements militaires, il en arrive à la conclusion que le *limes* de la Césarienne, au moins à partir de Septime Sévère, n'était pas linéaire, mais bidimensionnel et que Caesarea avait un rôle militaire important. N. Benseddik, *Septime Sévère, Publius Aelius Peregrinus Rogatus et la praetentura sévérienne en Maurétanie Césarienne*, p. 89-107, émet des réserves sur la progression chronologique d'est en ouest des aménagements militaires reconnaissables le long de la rocade sévérienne, point de vue contesté par P. Salama dans la discussion. Cette expansion militaire qui porte les frontières à la limite des hautes plaines s'est accompagnée d'une politique de colonisation agricole comme le montre l'exemple de la création de l'*oppidum* d'Usinaza par le procureur Aelius Peregrinus. P. Morizot, *La présence romaine dans le Djebel Amour (Algérie) : apport des images Spot et de la photographie aérienne*, p. 185-212, montre que la présence de ruines romaines reconnues sur une image satellite du djebel Amour (partie centrale de l'Atlas saharien à équidistance d'Alger et d'Oran) est une erreur d'interprétation, car sur des photos aériennes de 1956 aucun des sites n'apparaît.

Les communications de C. Lepelley, *Observations sur la frontière nord de la Byzacène*, p. 14-21 et J.-P. Laporte, *Observations sur la frontière entre la Sitifienne et la Césarienne*, p. 213-219, traitent du problème du tracé des frontières administratives dans l'Antiquité tardive. C. Lepelley précise que le tracé de la frontière entre la Proconsulaire et la Byzacène obéit à des données physiques en respectant la limite naturelle que constitue la Dorsale tunisienne (*Puppul*), historiques (*Abthugnos*) et stratégiques (*Ammaedara*) en maintenant dans la même province la grande route Carthage/Théveste. Quant à J.-P. Laporte, il résout la contradiction entre les données fournies par la liste des évêques africains de 484 et celles de l'épigraphie pour confirmer le tracé de la frontière entre Sitifienne et Césarienne, tel que l'avait établi S. Gsell contesté par C. Courtois. D'autres conclusions de C. Courtois sont également réfutées dans l'article de Y. Modéran, *Les frontières mouvantes du royaume vandale*, p. 241-263, à la suite du réexamen des sources relatives à la persécution vandale, essentiellement la liste des évêques de 484, mal interprétée par Courtois. De ce fait, la souveraineté vandale, concrétisée par sa capacité à faire appliquer sa politique religieuse, s'est étendue au moins jusque vers 480 sur une partie de la Césarienne. À la fin du V^e siècle, les rois maures investis par les Vandales se sont émancipés. Les rapports entre autorités romaines et *gentes* font également l'objet de la communication de D. Lengrand, *Le limes intérieur de la Notitia Dignitatum : des barbares dans l'Empire*, p. 221-239. L'examen des sources littéraires et épigraphiques,

et notamment l'emploi des termes *princeps gentis* et *praefectus gentis* tend à montrer qu'en Césarienne, les Romains ont profité au début du IV^e siècle des rivalités entre tribus en s'appuyant sur certaines familles de l'aristocratie maure. Après la révolte de Firmus, les Romains en reviennent à la politique d'encerclement des tribus par des établissements militaires, comme le montre la liste de la *Notitia Dignitatum*.

Un dernier groupe de communications s'attache à dégager l'importance des limites internes au monde provincial. Limites administratives, avec l'étude de M. Christol, *Les subdivisions de l'administration domaniale et financière en Afrique romaine : des limites de la procuratelle d'Hadrumète à celles de la Byzacène*, p. 71-86. À travers l'analyse des documents épigraphiques, M. Christol montre que la procuratelle d'Afrique divisée en plusieurs *regiones* a donné naissance sous Trajan à des procuratelles distinctes dont celle d'Hadrumète et celle d'Hippone et Théveste, la plus importante. Les limites de ces districts sont difficiles à cerner. Néanmoins, il est fort possible que celles de la procuratelle d'Hadrumète se rapprochent de celles de la Byzacène tardive. Autre limite, cette fois régionale et qui s'inscrit dans la longue durée avec les remarques de A. M'Charek, *Entre Zama Regia et Kairouan : Thusca et Gamonia*, p. 139-182. L'étude des sources littéraires et épigraphiques conduit l'auteur à localiser trois districts numides : celui de la Thusca autour de *Zama Regia* et *Mactaris*, devenu le *pagus Thuscae*, est entouré par un bloc de terres impériales, autrefois terres royales numides, individualisé par un bornage officiel ; au sud, celui de la Gamûnia correspondant à la vallée de l'oued Marguellil est appelé Qamûnia dans les sources arabes médiévales, terme que l'on peut rapprocher de l'ethnique *Gam(onienses)* qui apparaît dans une inscription de Douar Bayoud. Il se prolonge vers le sud pour englober la région des steppes appelée Gamûda par les sources arabes dont on retrouve l'attestation dans certains toponymes. Enfin, X. Dupuis, *Cuicul, la confédération cirtéenne et les Suburbures : des limites ambiguës*, p. 129-137, dégage la complexité des relations établies entre Cuicul, la tribu des Suburbures et la confédération cirtéenne. Des liens privilégiés ont uni Cuicul et la confédération cirtéenne, comme le montrent de nombreux cursus municipaux. Des bornes de limitation, tant à Cuicul que dans le territoire de la tribu des Suburbures, se caractérisent par le même formulaire original, ce qui conduit à penser que les Suburbures ont pu être attribués à la colonie voisine et administrés par des *praefecti produumvirs*. Par ailleurs, un milliaire de Caracalla montre que le contrôle de la route Cirta/Sitifs restait sous la responsabilité de la confédération cirtéenne à laquelle avait appartenu le territoire sur lequel la colonie de Cuicul fut déduite.

Au total, quinze communications qui, au-delà de la diversité des thèmes abordés et des espaces géographiques étudiés, se rencontrent, se recourent et se complètent sur certains points comme la pérennité des divisions qui demeurent bien que leur nature change, les problèmes d'intégration de territoires provinciaux marqués par l'occupation tribale et le pragmatisme des Romains en matière d'administration. Cet ouvrage fait en quelque sorte le bilan des connaissances acquises depuis la parution de la carte de P. Salama et rendra ainsi service à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Afrique antique. Malgré le caractère spécialisé de certaines communications, la lecture est toujours aisée et l'illustration abondante permet de bien situer les problèmes. L'absence d'index est palliée par la précision des titres des communications.

Christine HAMDOUNE.

Laurent Feller, *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XII^e siècle*, Rome, 1998, 980 p., figures, cartes, photos hors-texte (« Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », fasc. 300).

La thèse d'habilitation de Laurent Feller a pour cadre le versant oriental de l'Italie centrale, entre le Latium et l'Adriatique, aux extrêmes limites méridionales de l'Empire. Sa recherche s'est développée – sous l'impulsion de Pierre Toubert, et en référence à l'étude de celui-ci sur le Latium – à partir d'une source de grande importance : le cartulaire-chronique de San Clemente de Casauria, dans lequel le moine Giovanni di Berardo a dans les années 1170-1180 recopié plus de 2 000 documents en leur ajoutant une partie narrative, comme le faisaient vers la même époque ses confrères d'autres grands monastères d'Italie centro-méridionale. L. Feller a complété ces informations – d'autant plus essentielles pour l'histoire de la région que San Clemente en a constitué le véritable pôle politique et économique pendant la majeure partie des X^e et XI^e siècles – par d'autres sources moins remarquables ou d'origine extérieure, comme celles qui concernent les domaines abruzzais du Mont-Cassin, de Farfa et de San Vincenzo al Volturno. Il a parfaitement su exploiter les particularités de cette documentation et tourner à l'avantage de son étude les conditions d'une région économiquement peu favorisée – relief tourmenté, pas de ville importante, guère de facilités agricoles ni commerciales – et politiquement périphérique. La publication permet au lecteur de tirer profit aisément de ce gros travail, grâce à de bons index et à un abondant appareil de cartes, de tableaux et de graphiques, de photographies, qui aident à se repérer dans la géographie de la région et à suivre les analyses de l'auteur. Souvent très minutieuses, eu égard à la densité de la documentation sur une brève période (dont nous allons reparler), celles-ci sont rendues accessibles par des conclusions partielles toujours fermes et nuancées, et par un souci constant de situer dans l'historiographie récente les questions discutées. La conclusion générale est quant à elle bien davantage qu'un résumé utile d'un ouvrage complexe : elle ajuste les uns par rapport aux autres tous les ressorts d'une véritable histoire globale d'une région, dans laquelle l'évolution économique est le fil conducteur pour la compréhension des développements sociaux et politiques.

Le livre est construit sur un plan classique qui conduit ces sources (chap. I et II) à une première partie sur « La construction du paysage », puis à une deuxième partie « Économie et société », et à une troisième sur « Le gouvernement des hommes : l'évolution des institutions publiques et leur fonctionnement », et il comporte de bonnes études sur les thèmes imposés de ce genre de monographies, tels que les structures foncières (chap. V) et agraires (chap. VII), l'aristocratie, les institutions publiques et leur évolution, la genèse des rapports féodo-vassaliques (chap. XIII et XIV), l'encadrement religieux (chap. XV). Il est impossible, faute de place, de résumer ici toutes les conclusions de ces chapitres, qui apportent des contributions importantes et souvent inattendues à ces grandes questions de l'histoire de l'Occident médiéval. Citons seulement à titre d'exemple la fine analyse de la continuité et des ruptures au sein des familles aristocratiques, depuis les officiers carolingiens jusqu'à la survie des maîtres de châteaux face aux conquérants normands ; L. Feller associe, dans ces études sur l'aristocratie, de patientes reconstructions généalogiques à des analyses structurelles de la famille (chap. X), de l'exercice du pouvoir (chap. XII), des pratiques successorales et matrimoniales et de la conscience identitaire de la famille comtale des Attonides

(chap. XIII, § IV). Son apport à notre connaissance de la pratique dotale, considérée au croisement de ses implications juridiques, sociales, économiques, est l'un des meilleurs passages du livre.

Relevons aussi les apports à la palette déjà riche de la typologie de l'*incastellamento* (chap. VI), grâce aux beaux dossiers de textes qui permettent de suivre quelques terroirs sur une longue durée et grâce aussi à la familiarité de l'auteur avec le terrain : une recherche archéologique sur le site de Carapelle illustre l'un des cas où la réorganisation a pris une forme différente du *castrum*, le *casale* non fortifié (p. 282-285), et l'approche topographique permet souvent de compléter les données textuelles (par exemple, p. 245 et s. sur le dossier de Prezza précédemment étudié par Ch. Wickham). *Les Abruzzes médiévales* fournit l'exemple d'une région où l'*incastellamento*, réalisé selon les lieux entre le dernier tiers du X^e et le XII^e siècle, après une phase de démarrage plus intense dans les soixante premières années, n'est que l'un des modes d'évolution possibles : les *casalia* en offrent un autre dès le XI^e siècle, tandis que les territoires qui restent soumis au pouvoir comtal ignorent le *castrum* et que les vieilles *cortes* ne deviennent pas partout obsolètes. Les implications sociales et économiques de ces différentes façons d'aménager le territoire sont bien mises en lumière : le *castrum* permet de débloquent une situation foncière figée, et de faire participer aux bénéfices aussi bien les paysans aisés – dont la coopération est soulignée – que les grands investisseurs ; le *casale* n'est pas seulement la concrétisation d'un peuplement intercalaire, mais l'outil d'une reconversion de l'économie seigneuriale vers le faire-valoir direct qui accompagne la substitution aux accords contractuels d'une coutume rigoureuse, comme mode de relation préféré des seigneurs avec leurs paysans. La résidence dans le *castrum* a valeur de distinction sociale, d'autant plus que les forces militaires sont constituées par les paysans riches eux-mêmes, liés au seigneur par des contrats de précaire, et non par une chevalerie qui ne s'est pas développée ici. L'absence d'*incastellamento* dans certains secteurs s'explique, quant à elle, selon les cas, tant par la moindre pression démographique que par la persistance du pouvoir comtal – ou plus exactement son renforcement après 960 –, ou par des stratégies patrimoniales différentes. Cette analyse fine rend parfaitement compte d'un phénomène, l'*incastellamento*, qui n'a rien d'un procédé passe-partout applicable à toutes les situations, mais qui est au contraire un choix raisonné des maîtres du sol en accord avec les plus riches paysans, en fonction d'une conjoncture économique, sociale, institutionnelle dont tous les ressorts sont mis en lumière.

L'abondance des documents de la seconde moitié du IX^e siècle a donné à L. Feller la matière de plusieurs autres chapitres de grand intérêt. L'abbaye a été fondée en 873, et s'est construit rapidement un domaine foncier important ; Giovanni di Berardo a recopié dans le cartulaire tous ses titres de propriété, mais aussi ceux des laïcs entre les mains desquels étaient passés les biens concernés avant d'entrer dans le patrimoine monastique. On est donc en présence d'un de ces rares gisements documentaires qui éclairent un « petit monde » de propriétaires laïcs, ordinairement absents des sources du haut Moyen Âge. Le lecteur peut s'en faire une idée directe grâce aux actes concernant le petit domaine d'Ôcretano, publiés en appendice (et longuement commentés dans le corps de l'ouvrage) : sur les 34 textes, 30 sont compris entre 782 et 877. L'intérêt de l'étude de Feller est encore augmenté par le recoupement avec l'analyse sociale pénétrante d'un petit secteur de cette région à la même époque qu'avait proposée Chris Wickham, *Studi sulla società degli Appennini nell'alto Medioevo. Contadini, signori e insediamento nel territorio di Valva (Sulmona)*, Bologne, 1982.

Cette richesse documentaire permet des analyses d'une précision peu courante du marché de la terre, de la démographie servile, des structures familiales de l'aristocratie et de la paysannerie aisée aux dernières décennies du IX^e siècle. L'étude ne se limite pas, en effet, à la couche supérieure de la société, mais éclaire très largement aussi les propriétaires plus modestes, voire les non-libres dont on possède des listes riches d'enseignements. Ces analyses de secteurs-clefs de l'économie et de la société, dans une région périphérique de l'empire carolingien à son déclin, constituent sans doute les passages les plus attachants du livre, et elles permettent à l'auteur de prendre parti de façon solidement argumentée sur des questions délicates telles que la fonction de la monnaie et l'intensité des échanges (avec une très fine discussion de la fixation des prix et du rôle des signes monétaires dans une économie où les espèces ne circulent guère), la place de la petite et moyenne propriété – sans nul doute importante –, les débuts du décollage économique – précoce, même si les conditions naturelles défavorables et l'agression normande arrêtent l'essor aussi précocement qu'il avait commencé –, et l'évolution de la dépendance paysanne, de l'esclavage au servage. Le caractère le plus frappant de ces analyses est à notre avis la « mentalité économique » que l'auteur trouvait chez les investisseurs du X^e siècle, et qui semble l'avoir inspiré lui aussi : l'*incastellamento*, le marché foncier, la pratique matrimoniale, et bien d'autres phénomènes, donnent lieu à une réflexion qui se réfère constamment à la densité des données chiffrées sur une période brève. Rien de mécanique cependant dans l'établissement de ces courbes de prix, de surfaces ou de structures démographiques : on pourra trouver leur précision excessive, mais non pas dénier à leur auteur d'avoir réfléchi à leur validité et de s'être situé dans la conjoncture historiographique la plus récente.

Le cartulaire permet aussi d'étudier, sous un angle différent, l'époque même à laquelle il a été rédigé, qui est celle de la conquête normande : commencée au dernier tiers du XI^e siècle par une première invasion de guerriers venus du Sud, qui contribue largement à la crise politique et économique, elle s'achève en 1110 par l'intégration au royaume de Roger II. Casauria en avait souffert – l'abbaye avait même été détruite à la fin du XI^e siècle –, et Giovanni di Berardo ne pouvait guère espérer que son travail aurait une réelle efficacité dans l'illusoire restauration du temporel et de l'influence du monastère qu'avait entreprise à son époque l'abbé Leonas. Son œuvre était plutôt une évocation de la splendeur passée des temps carolingiens. L'étude de ce contexte, des préoccupations intellectuelles et archivistiques des moines, et de la méthode de rédaction (chap. II, p. 47-83), n'est pas la partie la moins stimulante du livre.

L'intérêt du livre de Laurent Feller dépasse la simple mise en lumière d'une source et d'une région jusque-là négligées, et ne réside pas non plus seulement dans le nouvel apport – qui n'est pas le dernier – à l'ensemble d'études régionales sur les campagnes de l'Italie médiévale, autour du thème de l'*incastellamento*, entrepris par les élèves de Pierre Toubert. Ses analyses d'une documentation d'une densité rare pour le IX^e siècle, son approche qui donne très consciemment le primat à l'économique, font avancer plusieurs débats importants, et ouvrent la voie à des développements ultérieurs : ceux-ci ont déjà commencé au sein de groupes de travail sur les transferts patrimoniaux au haut Moyen Âge (cf. *Mélanges de l'École française de Rome*, fasc. 111, 1999/2) et sur le marché de la terre médiéval.

François MENANT.

Claude Carozzi, *Apocalypse et salut dans le christianisme ancien et médiéval*, Paris, Aubier, 1999, 230 p.

Claude Carozzi et Huguette Taviani-Carozzi, *La fin des temps. Terreaux et prophéties au Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1999, 245 p.

Claude Carozzi, spécialiste de l'eschatologie ancienne et médiévale, vient de faire paraître deux ouvrages complémentaires portant sur l'apocalyptique chrétienne.

Le premier, d'abord paru en allemand en 1996, fait le point sur l'eschatologie médiévale. Partant de l'évidence – pourtant souvent oubliée – que le christianisme est une religion de salut, l'auteur se propose d'étudier l'idéologie apocalyptique médiévale et son évolution historique, d'Adson de Montier-en-Der aux anabaptistes du XVI^e siècle. La matière est vaste et l'auteur reconnaît sans peine que l'on pourrait écrire un autre ouvrage de la même taille sur le sujet. L'auteur n'a pas voulu réaliser une synthèse, ni reprendre en détail l'histoire des mouvements apocalyptiques médiévaux (ce qu'avait très bien réalisé N. Cohn dans *Les fanatiques de l'Apocalypse*) mais simplement « tracer des pistes dans une sorte de jungle ».

La démarche adoptée suit deux axes successifs : d'une part, « la formation de l'idéologie apocalyptique », d'autre part les liens entre les conceptions du temps et du salut.

Dans une première partie, Claude Carozzi aborde le traité d'Adson de Montier-en-Der consacré à l'Antéchrist. L'auteur rappelle l'originalité de la lettre d'Adson qui exploite au maximum la symétrie entre le Christ et l'Antéchrist. Fils du Diable, l'Antéchrist est le maître d'une Église inverse, antithèse de celle du Christ. L'auteur voit derrière cette analogie constante la marque d'une tendance au dualisme que le christianisme n'a jamais éradiquée. Selon Claude Carozzi, Adson est prisonnier de son schéma d'où des contradictions : un Antéchrist qui n'est qu'un homme mais aussi le fils du Diable et un homme qui, en tant que tel, devrait avoir droit à la grâce, ce qu'Adson semble évacuer (« L'Antichrist est ainsi une sorte d'être inhumain, puisque le libre-arbitre lui est totalement refusé », p. 18). Claude Carozzi a certainement pensé beaucoup plus qu'Adson lui-même aux implications théologiques de ce traité. Il ne semble pas en effet que le moine de Montier-en-Der ait voulu bâtir un texte irréfutable d'un point de vue théologique. Il a plutôt réalisé une compilation des écrits antérieurs et structuré son récit autour de l'antithèse Christ/Antichrist. La multiplicité des Antichrist signalée par Adson au sein de la société de son temps atteste aux yeux de Claude Carozzi la force du mythe dualiste. Cela dit, il accentue peut-être la coloration eschatologique du traité d'Adson : ces « Antichrists » que le moine dénonce sont les adversaires habituels de l'Église. Adson les définit comme ceux qui vivent à l'encontre de la justice, combattent la règle de leur ordre et blasphèment, bref comme tous ceux qui sont rebelles à l'ordre chrétien. Le terme d'« antichrist » relèverait en ce cas davantage de l'épithète polémique que de la dénonciation d'une Église secrète de Satan. Claude Carozzi insiste sur la dimension mythique de l'Antichrist et montre ensuite comment les thèmes de l'Empire des derniers jours, de l'envoi des prophètes Hélie et Enoch permettent à Adson d'étoffer son mythe eschatologique, tout en le laissant dans un flou qui autorisera des réactualisations historiques. Il est intéressant de constater avec l'auteur que l'Église est absente du dernier combat et que, finalement, c'est le prophétisme qui sauve l'humanité. Si le traité d'Adson peut paraître « incohérent » (p. 26), c'est sans doute parce qu'il raconte un mythe bien plus qu'il n'expose un système.

Dans un deuxième chapitre, l'auteur rappelle les origines scripturaires de l'idéologie apocalyptique et l'existence de mouvements messianiques dans les premiers siècles du christianisme. La conversion de l'Empire romain a permis à l'Église de se réconcilier avec le pouvoir politique existant et l'a conduite à se démarquer des tendances millénaristes. [La thèse de H. Inglebert sur *Les romains chrétiens face à l'histoire de Rome* (Paris, Collection des Études augustiniennes, 1996, 744 p.) traite de manière exhaustive ce problème]. Dès lors, les efforts des théologiens et des computistes vont tendre à repousser dans un avenir indéterminé la date de la fin du monde et à montrer que les nombres figurant dans les Écritures sont des symboles. Évidemment, les liens renforcés entre l'Église et l'Empire (qui font l'objet du troisième chapitre) comportaient le risque de faire croire à la fin de l'Église, donc du monde, dès lors que l'Empire était abattu par les invasions. D'où la crise eschatologique des IV^e et V^e siècles, résolue par saint Augustin : le nombre 1000 est symbolique, le règne du Christ a lieu maintenant et la chute de l'Empire romain n'ouvre pas nécessairement la voie à l'Antichrist. Claude Carozzi achève ce chapitre par une rapide évocation de la restauration impériale des Carolingiens en rappelant qu'aucune fièvre adventiste ne lui était associée. Mais l'auteur note que les empereurs étaient investis d'une mission eschatologique : leur fonction était liée au salut de l'humanité, sans impliquer de quelconques attentes millénaristes.

Claude Carozzi présente ensuite la conception du temps qu'avait l'Église et insiste sur le rôle de la pénitence dans la gestion des attentes eschatologiques. C'est un des points essentiels de son ouvrage. Le temps chrétien est un temps linéaire constitué d'une succession d'années mais celles-ci sont organisées de manière cyclique grâce au temps liturgique : chaque dimanche est lié à la résurrection du Christ, d'une année à l'autre les mêmes fêtes commémoratives reviennent. Par ailleurs, le développement de la pénitence privée a permis d'intérioriser la dimension eschatologique du christianisme et l'a rendue supportable aux fidèles. L'existence de peines purgatoires permet en outre à la pénitence de se prolonger après la mort : la pénitence devient donc l'instrument du salut et l'eschatologie individuelle se trouve reliée à l'eschatologie collective (p. 66).

La deuxième partie de l'ouvrage est davantage chronologique. L'auteur y présente les mouvements apostoliques, la rivalité entre la Papauté et l'Empire qui se teinte d'une atmosphère eschatologique, enfin les dissidences eschatologiques des XIV^e et XV^e siècles (Wycliff, John Ball, Jean Hus) qui culminent dans la crise anabaptiste. Les mouvements hérétiques des XI^e et XII^e siècles rêvaient non seulement d'un retour aux temps apostoliques mais d'une réintégration de la condition originelle, de l'état d'innocence. Paradoxalement, ces mouvements obsédés par la pureté sont diabolisés par l'Église. C'est l'occasion de faire le point sur les aspects eschatologiques de la première Croisade, vite évacués au profit d'une intériorisation de la spiritualité, puis de montrer le renouvellement des thèmes eschatologiques effectué par le *Jeu de l'Antéchrist* qui assigne une place importante à l'empereur. L'œuvre de Joachim de Flore est rappelée ainsi que ses prolongements au sein des Franciscains spirituels ou des Apostoliques. Enfin, l'auteur revient dans un dernier chapitre sur l'idéologie pénitentielle de l'Église et l'usage des indulgences pour montrer que l'eschatologie officielle n'a cessé de s'inscrire dans le temps long. L'invention du Purgatoire a affaibli les idées millénaristes et, associée aux pratiques de la confession et aux indulgences, a permis de construire un système pénitentiel efficace qu'est venu détruire la révolte de Luther. Le fil directeur étant la permanence d'un dualisme au sein du christianisme, dualisme qui conduit à diaboliser païens et hérétiques et donc à accentuer le caractère dramatique de l'histoire du salut.

Laissant aux ouvrages cités en bibliographie le soin d'apporter les détails érudits nécessaires à une étude approfondie, l'auteur a voulu tracer des pistes, développer des idées et les suivre au travers d'un certain nombre de textes et d'événements clés. L'ensemble donne une bonne approche de l'apocalyptique médiévale, résume ce que l'on savait et propose une lecture centrée sur quelques idées fortes : l'usage constant de l'ouvrage d'Adson, la permanence d'un dualisme chrétien, l'évacuation de tout adventisme au profit d'une spiritualité pénitentielle, l'affirmation de l'Église comme instrument du salut aux dépens de l'Empire. Si la lecture de l'ouvrage est rendue aisée par la clarté du style, la succession des chapitres correspond à un ordre dont la logique n'apparaît pas toujours au lecteur. Ainsi, le titre de la deuxième partie « Le salut et le temps » n'est guère explicite, d'autant que trois des cinq chapitres de la première partie traitent du thème du temps. Mais c'est là une remarque mineure. Au total, c'est à une explication de l'idéologie apocalyptique médiévale que le lecteur a eu droit.

D'autre part, une initiative heureuse a conduit à recueillir le recueil de textes de Claude Carozzi et Huguette Taviani-Carozzi : *La fin des temps. Terreurs et prophéties au Moyen Âge*. On retrouve les textes dans leur traduction et leur présentation d'origine et ces sources viennent à propos compléter l'ouvrage précédent. Mais les auteurs ont étoilé leur présentation du millénarisme chrétien et en particulier ont consacré un chapitre inédit à l'œuvre de Raoul Glaber dont ils soulignent, au contraire de lectures récentes peu heureuses, qu'il n'est absolument pas marqué par l'angoisse de la fin des temps. Raoul Glaber, nous disent Claude et Huguette Carozzi, veut avant tout montrer que les textes sacrés, l'*Apocalypse*, ont annoncé les faits mémorables que Dieu ne pouvait manquer de produire à des dates clés, en particulier celles célébrant les millièmes anniversaires de l'Incarnation et de la Passion. Loin d'être une pensée millénariste, la vision du monde de Glaber est profondément chrétienne, attentive aux signes envoyés par Dieu, inscrite dans une eschatologie de longue durée. Voilà une mise au point salutaire dont on espère qu'elle sera écoutée.

Sylvain GOUGUENHEIM.

Barbara H. Rosenwein, *Negotiating Space. Power, Restraint and Privileges of Immunity in Early Medieval Europe*, Ithaca, Cornell University Press, 1999, xxii-267 p.

Dans ce nouveau livre sur l'immunité, Barbara H. Rosenwein poursuit l'importante réflexion qu'il y a dix ans, elle a livré sur les donations et autres transactions effectuées autour des monastères (B. H. Rosenwein, *To be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Ithaca-Londres, 1989). Son principal apport, dans les deux cas, est d'avoir montré les limites d'une interprétation juridique des sources diplomatiques et, en restituant leur historicité, de les avoir ramenées dans le domaine des pratiques sociales.

L'immunité est définie traditionnellement comme un privilège émanant des souverains, accordé notamment aux églises et en interdisant toute intervention des agents royaux sur les possessions de l'immuniste. Barbara Rosenwein part du principe que pour comprendre l'ensemble des enjeux de l'immunité, on ne doit pas se limiter à la considérer comme un simple témoin des pratiques des chancelleries, ou comme un acte isolé à partir duquel on pourrait présumer de la force

ou de la faiblesse d'un prince, de l'efficacité d'un pouvoir juridictionnel ou d'une administration fiscale. Mais avec l'exemption – qui régule les rapports avec l'évêque diocésain et de laquelle l'immunité ne peut pas être dissociée –, chaque diplôme doit être replacé dans le contexte politique et social qui l'a engendré. Ainsi, l'auteur réussit à montrer que l'immunité et l'exemption sont des instruments flexibles et changeants de la vie politique et sociale, et qui comme d'autres types de transactions sont le fruit de négociations entre les rois et l'aristocratie laïque et ecclésiastique.

Au départ et à l'arrivée de l'enquête se trouve le privilège octroyé par Urbain II à l'abbaye de Cluny en 1095, où le pape délimite le cadre de l'immunité et de la sécurité autour du monastère. C'est pour comprendre comment l'espace alentour d'une abbaye a pu être érigé en « ban sacré » par un pape et comment l'immunité finit par être identifiée à un lieu sacré, que l'auteur va remonter aux origines même de l'immunité et déceler les principales étapes de son évolution. Présenté en neuf chapitres partagés en trois parties (« Prohibitions », « Control », « Divergence »), ce cadrage chronologique constitue l'une des principales contributions apportées par l'ouvrage, même si l'on doute de la pertinence de 1095 comme terme final pour une telle étude. L'intérêt du livre de Barbara Rosenwein réside aussi dans le large choix des sources (non seulement diplomatiques, mais aussi narratives), qui couvrent différentes régions de l'Occident latin.

L'immunité et l'exemption médiévales apparaissent aux VI^e-VII^e siècles. Plutôt que dans les immunités impériales de l'Antiquité tardive (concernant des taxes et des services), l'immunité médiévale puise à la fois dans le droit d'asile appliqué aux églises, dans les idées sur le caractère sacro-saint de l'autel lié aux reliques, et dans l'aspect d'inviolabilité des clôtures monastiques, qui dès le V^e siècle constituent les prémices des interdictions d'entrée dans certains espaces (chap. 1). La législation conciliaire du VI^e siècle visant à protéger les biens des églises contre les abus des pouvoirs royaux et ecclésiastiques est, quant à elle, au départ de la notion d'exemption. Notion qui, détachant les monastères du pouvoir de l'évêque diocésain se trouve déjà, en quelque sorte, en application à Sainte-Croix de Poitiers, célèbre fondation de la reine Radegonde († 587) (chap. 2).

Les premiers privilèges d'immunité interdisant l'entrée dans les domaines des monastères des représentants de la puissance royale et garantis par des chartes datent du règne de Dagobert († 639). Leur particularité réside dans la mention de la portée pieuse et religieuse d'une telle prohibition. Ils seraient l'écho du ralliement du roi à une aristocratie gagnée par la sensibilité du monachisme colombanien qui, dans ses fondations, alliait la dotation à l'inviolabilité d'un espace, celui de la clôture monastique (*secreti septa*), reconnu comme sacré. Dans ce contexte, celui de la génération des disciples de Colomban, comme Didier de Cahors ou Ouen de Rouen, surgissent également les premières exemptions, d'abord pontificales (628, pour Bobbio) puis épiscopales (637, pour Rebais, qui avait obtenu deux ans auparavant l'immunité de Dagobert). Les monastères colombaniens, alors qu'ils participent à la christianisation des campagnes, sont de nouvelles sources de pouvoir divin. À travers les immunités et les exemptions, les rois et les évêques les reconnaissent, les organisent et s'y associent personnellement (chap. 3).

Dès lors qu'autour des monastères se nouent des intérêts divers, l'immunité intègre l'arsenal politique des souverains mérovingiens. Avec l'exemption, elle devient un instrument de négociation permettant de faire et de défaire des alliances, à l'instar de la reine Bathilde († 680) pendant sa régence ou ensuite lors des luttes qui opposent les élites de Neustrie et d'Austrasie. Les privilèges font ainsi partie d'un système de don/contre-don dont la stabilité repose sur les rois qui,

dans une période trouble, sont toujours au centre des échanges, distribuant et redistribuant dons, octroyant et confirmant prohibitions (chap. 4).

Ces privilèges, par lesquels rois et évêques restreignaient leurs propres incursions et celles de leurs agents, subissent un changement capital sous les Carolingiens (chap. 5 et 6). Dès le milieu du VIII^e siècle, on associe la protection (*tuitio*) à l'immunité, passant d'une logique d'interdiction à une logique de contrôle. Une telle évolution est le fait de souverains qui ont été eux-mêmes élevés dans des monastères, qui participent étroitement aux affaires monastiques et ecclésiastiques, et dont l'intervention vise à assurer aux églises la possession des biens nécessaires à l'accomplissement de leur devoir.

En même temps, dans les cercles des réformateurs ecclésiastiques, comme celui de Boniface († 754), les évêques revendiquent le contrôle de toute propriété ecclésiastique et se posent en tant que protecteurs des églises, face aux laïcs. Des diplômes, comme celui de Chrodegang de Metz à l'abbaye de Gorze (757), renversent le principe même de l'exemption (« anti-exemption »), en heurtant la clause de prohibition d'entrée. En effet, l'évêque s'attribue le droit de rendre visite au monastère à sa guise, même s'il s'abstient d'exiger des moines une quelconque rémunération. Il insiste surtout sur la sujétion du monastère à la protection de l'église cathédrale (*mundeburdium* et *defensio*), renouant, dans le nouveau cadre de mise en place d'une structure hiérarchisée de l'Église, avec l'ancienne tradition du contrôle des monastères par les évêques.

En revanche, quelques monastères spéciaux comme Farfa (en 705) ou Saint-Denis (en 757) reçoivent des privilèges de la papauté qui les placent sous la juridiction et la protection (*dicio*) du siège romain. À l'inverse de la protection royale ou épiscopale, la protection pontificale arroe des pouvoirs aux abbés et aux maisons privilégiées, face à d'autres pouvoirs. Les privilèges pontificaux portent en quelque sorte l'idée que les concepts opposés de protection (imposition d'une juridiction) et d'immunité (principe de non-intervention) puissent être rapprochés, du moment que l'immunité est donnée par rapport à quelqu'un d'autre. Ainsi, *tuitio* et *immunitas* se trouvent pour la première fois réunis en 760 dans le diplôme de Pépin III à l'abbaye de Saint-Calais. Le diplôme d'immunité donné par Charlemagne en 777 à Fulrad, abbé de Saint-Denis, pour le monastère de Salornnes, associe non seulement l'immunité et la protection, mais également l'exemption. Barbara Rosenwein montre qu'une telle imbrication est révélatrice des négociations, des alliances réaménagées, des convergences d'intérêts, qui se devinent derrière chaque diplôme et qui mettent en scène le roi et les réseaux aristocratiques dans leur double constitution, ecclésiastique et laïque.

À partir de la fin du IX^e siècle, l'immunité connaît deux importants développements. D'une part, elle est soumise et supplantée par d'autres types de dons et de prohibitions d'entrée royales (chap. 7), d'autre part, elle est redéfinie et associée à la papauté, aux déclarations de la Paix de Dieu et à la création des périmètres et des juridictions sacrés (chap. 8).

Chez les francs, depuis Louis le Pieux, l'octroi ou la confirmation d'immunités étaient devenus des pratiques routinières. Sans innovations, elles perdent en outre de leur importance alors que les rois francs cessent d'être le centre vers lequel convergent les alliances. C'est par conséquent dans le royaume périphérique d'Italie, dirigé par Bérenger I^{er} († 924) que l'immunité connaît des transformations significatives. Bérenger I^{er} mène une politique basée sur la multiplication de donations de tous types. Cela lui permet, avant son ascension à l'empire en 915, de manipuler, à l'instar de Dagobert ou de Charlemagne, des réseaux d'alliance, d'imiter des rois antérieurs et de rivaliser avec eux en générosité. Les bénéficiaires

de cette politique se trouvent dans l'entourage des femmes qui lui étaient liées par le sang ou par le mariage, parmi ses courtisans de Vérone, ou encore entre les puissants investisseurs de Pavie. Bérenger I^{er} fait des donations, octroie des privilèges d'immunité et de protection, concède péages, marchés, revenus publics et droits de justice, autorise la construction de routes, enceintes et châteaux. Ces vastes concessions conduisent à l'effacement des limites et à la confusion entre l'immunité et les autres types de dons. Ainsi, dans certains actes, immunité et fortification apparaissent réunies, puisque les murs du château définissent le périmètre de l'immunité. Dans d'autres chartes, le mot « immunité » n'est pas employé, mais il s'agit quand même d'un privilège d'interdiction d'entrée. Ailleurs, en revanche, des formules d'immunité sont encastrées dans des dons où les prohibitions d'entrée se manifestent seulement de façon implicite. En outre, le roi passe son temps à concéder des privilèges d'immunité à des laïcs et à les considérer, au même titre que les immunités aux églises, comme des actes pieux, puisqu'ils assurent la tranquillité des bénéficiaires. Ils sont aussi envisagés comme des actes d'État car ils garantissent la protection contre les exactions des officiers publics.

La dernière étape de la longue évolution de l'immunité traitée par Barbara Rosenwein est celle qui mène au XII^e siècle à l'identification de l'immunité à des lieux sacrés. La construction progressive d'une telle idée s'opère avant tout autour de l'abbaye de Cluny. Elle est le fruit de l'action des princes, des moines, des évêques et des papes, et le résultat de la combinaison des notions d'immunité, d'asile et d'espace liturgiquement consacré.

L'originalité de Cluny, lors de sa fondation par Guillaume le Pieux (910), consiste dans sa dissociation radicale par rapport à tout pouvoir terrestre, sauf celui de l'abbé qui gouverne à la place du Christ dans le monastère. Ce sont aux apôtres Pierre et Paul que revient le contrôle (*dominatio*) sur le monastère, le pape devant en assurer la protection (*tuitio* et *defensio*). En 931, Cluny reçoit de Jean XI l'immunité pontificale. C'est la première fois qu'en adaptant l'immunité royale, le mot *immunitas* est utilisé par un pape. Ce diplôme expose publiquement la valeur spirituelle de Cluny qui se manifeste à travers ses possessions. Dans un X^e siècle où matière et esprit étaient étroitement liés, les biens sont sacralisés par leur appartenance aux saints Pierre et Paul, à qui ils avaient été donnés. L'immunité est désormais liée à des lieux sacrés et non plus à la propriété fiscale.

À la fin du X^e siècle, dans le contexte de la politique de l'abbé Odilon de consolidation des possessions du monastère et de la Paix de Dieu, Cluny obtient la protection des évêques réunis au concile d'Anse. Il s'agit alors d'assurer le monopole de l'abbaye sur des structures défensives de la région en interdisant à toute autre puissance de construire des châteaux dans ou près de Cluny, ou de l'une des possessions « de ce lieu consacré ». La sacralité de Cluny, à l'instar de celle des reliques, sert à proclamer l'inviolabilité du monastère, et à entériner le nouveau statut seigneurial de l'abbaye.

À Anse, même si le mot n'est pas employé, c'est donc avec des évêques que Cluny négocie son immunité. Mais justement, qu'en était-il des relations de l'abbaye avec son évêque diocésain ? Barbara Rosenwein montre qu'en matière d'exemption, Cluny reste somme toute assez conservatrice par rapport à ce qu'obtenait Abbon de Fleury de Grégoire V, pour son monastère, à la même époque. Le diplôme d'exemption de 997 concédé à Fleury portait des nouveautés importantes au détriment du pouvoir épiscopal. Le monastère avait le droit de faire appel directement à Rome, était mis à l'abri des interdictions générales qui pouvaient toucher le diocèse, et son abbé recevait le droit de lier et de délier. Dans l'exemption donnée à Cluny en 998, le pape octroie en revanche des privilèges

traditionnels comme le libre choix de l'évêque consécrateur ou la subordination des entrées épiscopales aux invitations de l'abbé. C'est seulement en 1024 que Cluny reçoit un privilège pontifical contenant des nouveautés significatives. En effet, le pape accordait alors l'exemption aux moines de Cluny où qu'ils soient, et toute dispute concernant l'abbaye serait désormais jugée directement par la papauté.

Mais il faut attendre la fin du XI^e siècle, avec les privilèges du cardinal Pierre d'Albano (1080) et le « ban sacré » d'Urbain II (1095), pour que l'exemption apparaisse liée à une dimension spatiale concrète, à des possessions qu'on puisse cartographier et mesurer. L'importance du travail de Barbara Rosenwein est d'avoir montré que la démarcation de cet espace, dans les deux cas – outre les notions d'exemption, protection, asile et Paix de Dieu – se fait selon des principes liturgiques précis et significatifs, des pratiques de l'Église clunisienne et de la papauté.

Ainsi, la cérémonie présidée par Pierre d'Albano en 1080 a lieu le jour, le 2 février, et selon la liturgie de la Purification de la Vierge ; Vierge qui était pour les moines clunisiens le modèle de deux vertus : la chasteté et le gouvernement impérial. Pierre d'Albano définit alors les limites d'un cercle d'environ 3 km de diamètre autour du monastère. Un espace sacré où la seigneurie de Cluny devient connexe à la pureté de Marie, et à l'intérieur duquel tout violateur risquait d'être exclu d'un autre espace sacré – l'Église –, où le corps et le sang du Christ étaient célébrés.

Le « ban sacré » d'Urbain II de 1095, quant à lui, s'appuie sur le rituel de consécration des cimetières, que le pape, lors de son voyage dans le Midi de la France, cherche à diffuser et à associer à la papauté. Une fois à Cluny, Urbain II, ancien moine et prieur de l'abbaye, consacre les autels de la nouvelle église et délimite le cadre de l'immunité et de la sécurité autour du monastère. Le « ban sacré » était circulaire, large d'environ 8 km de diamètre, et était décrit de façon à se projeter vers l'extérieur. Les notions d'immunité et d'exemption conduisent ainsi à la détermination de cet espace, à la fois sacré et consacré (*sacer* et *sacratu*), où l'abbaye exerce le pouvoir de contraindre et de juger les hommes.

Grâce à la récente thèse de Didier Méhu¹, on sait désormais que les privilèges de 1080 et 1095 participent à la mise en place d'une double spatialisation. L'une, à laquelle est lié le privilège de Pierre d'Albano, détermine la juridiction spirituelle de Cluny, son réseau de paroisses. L'autre, liée au privilège d'Urbain II, donne le cadre de la juridiction temporelle de Cluny, le ban. Ces deux juridictions ne sont pas superposables et le système n'est effectivement en place que vers le milieu du XII^e siècle.

À lire Barbara Rosenwein, on regrette en effet qu'elle ait arrêté son enquête à Cluny en 1095, et n'ait pas poursuivi son investigation jusqu'au XII^e siècle. Comme le suggèrent quelques travaux récents sur des espaces sacrés, c'est seulement alors qu'aboutissent des transformations qui s'étaient amorcées au XI^e siècle avec la réforme grégorienne et les réaménagements du pouvoir de l'âge seigneurial. En fait, il faut attendre le XII^e siècle pour que la consécration de l'espace des cimetières devienne une pratique généralisée² et pour que des changements notables

1. Didier Méhu, *Paix et communauté autour de Cluny (X^e-XV^e siècle)*, Thèse pour le doctorat nouveau régime, Université Lumière - Lyon II, 1 vol. dact., 814 p., 1999.

2. Élisabeth Zadora-Rio, « Lieux d'inhumation et espaces consacrés. À propos du voyage du pape Urbain II en France (août 1095 - août 1096) », dans André Vauchez (éd.), *Lieux sacrés, lieux de culte, sanctuaires. Approches terminologiques, méthodologiques, historiques et monographiques. Actes de la table ronde de l'École française de Rome* (2-3 juin 1997), Rome, à paraître.

dans les conceptions du clergé sur la matérialisation du sacré et la « victoire » du réalisme eucharistique permettent d'admettre l'existence de lieux où Dieu était « plus présent »³, ou encore l'idée que l'église était « la demeure propre de Dieu »⁴. On aimerait savoir ce qu'est devenu l'espace de l'immunité dans un tel contexte.

Aussi, si Cluny est un bon exemple d'une église qui, à l'instar des principes théocratiques diffusés par la papauté, réussit à s'ériger en sanctuaire-seigneurie, qu'en est-il des monastères qui restent proches et imbriqués aux pouvoirs séculiers ? Comment les nouveaux ordres naissants (Cisterciens, Chartreux, Hospitaliers, etc.) aménagent leurs espaces « défendus » ? Surtout, de quelle façon s'agence le pouvoir royal à l'intérieur des espaces protégés des immunistes ? Est-ce que l'espace se définissait seulement par rapport à la possibilité d'y entrer ou pas, d'y exercer sa puissance ou pas ? L'immunité ne serait-elle enfin, l'une des formes de hiérarchisation de l'espace, ou de sa « polarisation »⁵ ?

Ce sont ces questions qu'on espérait que l'auteur ait aussi traité, plutôt que le survol de plus de mille ans de l'histoire de l'immunité anglo-saxonne, qui est l'objet de son dernier chapitre (chap. 9). En destinant son ouvrage au public universitaire nord-américain, Barbara Rosenwein essaie d'élucider jusqu'à quel point le Quatrième Amendement de la constitution nord-américaine, qui reprend un aphorisme né au début du XV^e siècle [« a man's house is his castle and his defense » / « la maison d'un est à lui son castel et sa défense » (p. 202)], dériverait de l'expérience des franchises médiévales anglaises. En fait ce sont des choses très différentes, comme il fallait s'y attendre.

On retrouve dans ce dernier chapitre le même type de démarche, disons heuristique, qui ponctue l'ouvrage et qui consiste à comparer des sociétés très éloignées. Ainsi Barbara Rosenwein, très fine et compétente connaisseuse du travail des anthropologues, dresse au long de son livre des comparaisons entre l'interdiction d'entrée de l'immunité médiévale et le tabou (*tapu*) polynésien. Encore une fois pour conclure à leur dissemblance. Il est certain qu'une démarche anthropologique est salutaire au renouvellement de la connaissance historique, mais l'utilité des modèles dégagés par les anthropologues, si on ne discute pas de leur pertinence comme catégorie d'analyse de la société médiévale, reste encore à établir.

Toujours est-il qu'en montrant que l'immunité et l'exemption sont avant tout des objets historiques et que c'est dans leur contexte politique et social qu'elles doivent être comprises, le travail de Barbara Rosenwein représente une avancée significative de l'historiographie. En outre, avec *Negotiating Space*, on dispose maintenant d'une chronologie de l'immunité sur la longue durée et d'une contribution notable au problème encore largement ouvert qui est celui de l'espace au Moyen Âge.

Eliana MAGNANI SOARES-CHRISTEN.

3. Michel Lauwers, « Le cimetière dans le Moyen Âge latin. Lieu sacré, saint et religieux », *Annales HSS*, 1999, p. 1047-1072 (ici, p. 1051).

4. Dominique Iogna-Prat, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam (1000-1150)*, Paris, 1998 (ici, p. 184-185).

5. Alain Guerreau, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècle)*, Neithard Bulst, Robert Descimon et Alain Guerreau (éd.), Paris, 1996, p. 85-101.

Constance Hoffmann, *The Cistercian Evolution. The Invention of a Religious Order in Twelfth Century Europe*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie, 2000, xxiv-382 p. (« The Middle Ages Series »).

Pour le plus grand nombre d'historiens, l'ordre cistercien prit forme sous l'abbatiate d'Étienne Harding lorsque ce dernier, quelques abbayes ayant été fondées à partir de la maison pionnière créée par un groupe de moines venus de Molesmes, s'employa à établir un règlement afin qu'elles fussent liées les unes aux autres dans la charité et dans l'unanimité de leur communion, au même propos de vie monastique (solitude, pauvreté, travail manuel). Lui-même et avec lui les abbés assemblés en Chapitre général précisèrent les modes de relation entre les abbayes-mères et les abbayes-filles, arrêtaient l'ordonnance de leurs offices liturgiques, définirent les normes à suivre pour essaimer, etc. Ainsi furent élaborés, dans les années 1115-1130, la première *Charte de charité*, les *Officia ecclesiastica* ainsi que les premières instructions pour les convers, tandis que, sur un autre plan, on rédigeait, pour en garder mémoire, les récits de la fondation et des débuts du « Nouveau Monastère », étant souligné que de longs et très savants débats ont plusieurs fois opposé les chercheurs quant à l'enchaînement précis de ces initiatives. Dans la période suivante, ce nouveau monachisme s'étendit avec une incomparable vigueur sur une très grande partie de la Chrétienté occidentale, plus particulièrement grâce au dynamisme de saint Bernard, abbé de Clairvaux, mais aussi par l'action d'autres établissements (Morimond). L'expansion s'accomplit plus spécialement en incorporant des abbayes et de petites congrégations déjà en place. Le chapitre général, responsable de la cohésion de l'ensemble, se mit à promulguer des statuts qu'il fit compiler (peut-être dès 1132, plus certainement en 1154). En revanche, cet extraordinaire développement, pas toujours maîtrisé, qui intégrait dans le même groupe des maisons dont la situation et les usages différaient, plus encore la personnalité exceptionnelle de Bernard, qui écrasait les autres et qui, de plus, agissait souvent de son propre chef, obligèrent, après sa mort, à renforcer les institutions de l'ordre ainsi que le contrôle de chaque maison, d'autant plus qu'à partir des années 1160, en conséquence de ces diverses interventions ainsi que de l'évolution économique, il était devenu nécessaire de prendre des mesures pour maintenir la fidélité aux principes primitifs.

Dans ce livre remarquablement intelligent, toujours très clair malgré une tendance appuyée à souligner et resouligner sans cesse l'argument fondamental et nonobstant un index qui ne renvoie pas régulièrement aux bonnes pages, par ailleurs fondé par une très solide connaissance de la question, Mme Berman, dont les travaux antérieurs sur les Cisterciens (particulièrement sur ceux du Midi de la France) ont à juste titre retenu l'attention des historiens, rejette cette chronologie. Selon elle et suivant les enseignements qu'elle tire de l'examen des sources de cette histoire, et avant tout des « documents primitifs » tels que nous les livrent les manuscrits, il y a au départ une « congrégation », c'est-à-dire un groupe de monastères assemblés par un leader charismatique qui les entraîne à vivre un monachisme plus directement inspiré de l'idéal des origines (les Pères du Désert), congrégation apparue avec Robert de Molesmes qui installe la première abbaye, mais est contraint de l'abandonner pour retourner à son couvent. Étienne Harding, plus « neutre », prend acte de son existence lorsque, en accord avec lui, se fondent dans la région quelques autres maisons ; il essaie de mieux les réunir en mettant au point quelques coutumes (concernant la liturgie, la coopération des

abbés, un peu plus tard les convers). À côté de ce groupe et avec lui, saint Bernard, qui est, bien plus encore que Robert, la personnalité charismatique essentielle, en développe dans la même contrée bourguignonne (ce qui est contestable car Clairvaux est en Champagne et son action va très au-delà) un autre beaucoup plus informel, tandis que, parallèlement, des groupements du même genre, animés par une même volonté de réforme spirituelle, se développent en d'autres régions, dans le Midi, à partir duquel Mme Berman extrapole peut-être à l'excès jusqu'à en tirer des conclusions selon elle valables pour toute l'Europe (autour de Silvanès, Mazan, Cadouin, Grandselve, Obazine), en Normandie (autour de Savigny), etc., sous l'influence de l'abbé de Clairvaux et souvent grâce à ses interventions. Ces diverses congrégations se lient à la mouvance claravallienne et s'y incorporent, sans que l'on cherche sur le moment à créer de véritables institutions pour contrôler l'ensemble. Bernard disparu, le Chapitre général, qui a peu auparavant, semble-t-il, déjà arrêté quelques statuts, a la capacité d'agir plus librement. Afin de rétablir les équilibres, il le fait en quelque sorte contre les méthodes du saint abbé et contre Clairvaux. Dans les années 1160, on met au net les principes d'un règlement constitutif (*Summa Cartae caritatis*) et l'on rassemble les statuts antérieurement définis. Parallèlement, selon l'auteur, on reconsidère et on réinvente l'aventure de Robert de Molesmes et des tout premiers temps de Cîteaux et on y souligne que, avant Bernard et sans lui, l'ordre était bien en place, ce grâce à quoi s'élabore, se fabrique une mythologie des origines (*Exordium Cistercii* vers 1160, *Exordium Parvum* une quinzaine d'années plus tard). En 1165, pour la première fois, un pape, Alexandre III, confirme la « constitution » et donc la naissance de l'ordre qui définit sa règle (*Charte de charité*). Sous cette impulsion, les premiers statuts universels (applicables autoritairement à tous) sont promulgués dans les années 1180. Quant au système de filiations, il est véritablement instauré à la fin de la décennie suivante et même au début du XIII^e siècle, alors que les incorporations, à cette date et dans les décennies suivantes, demeurent nombreuses, tout particulièrement celles de couvents de moniales.

Cette vision et cette chronologie, qui rejettent l'exposé classique, repose, il faut le souligner, sur quelques arguments solides (la faiblesse des premières institutions, l'importance déterminante des incorporations qui marginalisent l'expansion par essaimage, les troubles provoqués par saint Bernard, etc.). Elles établissent un « fait » indubitable, à savoir que l'ordre naît dans le troisième quart du XII^e siècle, mais qui l'est sous réserve de considérer, comme Mme Berman, qu'un ordre est essentiellement et uniquement une donnée juridique : un très vaste groupement (« international », écrit-elle) doué d'institutions administratives contrôlées par une autorité supérieure reconnue qui débat, définit, arrête, ordonne. Selon cette conception, il n'est pas inexact de prétendre qu'il faille attendre cette époque, et même plus tard, pour que toutes les normes constitutionnelles soient pleinement établies.

Mais cela signifie-t-il qu'auparavant il n'y avait rien, si ce n'est l'entente cordiale de quelques moines désireux d'observer le même propos de vie ? Est-ce une erreur, est-ce pure imagination que de noter que les abbés qui les dirigeaient s'assemblaient déjà régulièrement et y a-t-il quelque raison de penser qu'ils le faisaient simplement pour se congratuler, alors que divers témoignages montrent que l'on reconnaissait à leur groupe, dès cette première période, une identité particulière ? Congrégation et non-ordre, congrégation puis ordre, ne sont-ce pas là d'ailleurs des distinctions inutilement exagérées du fait que, en ces temps où, en tous domaines, les nouvelles institutions se cherchent, on passe de l'une à l'autre par une création continue ? D'ailleurs, le fait, souligné par l'auteur, que c'est seule-

ment en 1146, une trentaine d'années après la naissance des premières filles de Cîteaux, que l'on trouve dans une charte l'expression *Ordo cisterciensis*, n'apporte-t-il pas la preuve qu'à cette date la spécificité cistercienne est reconnue et que sont déjà en place des structures qui maintiennent la cohésion du groupe nouvellement formé ? Pour qualifier celui-ci, qui n'est plus une simple congrégation (c'est-à-dire une abbaye et ses dépendances priorales), ne peut-on pas estimer que, puisqu'il n'y a pas de terme technique qui y renvoie, on utilise le mot *ordo* qui définit simplement un mode de vie religieuse ? À ce propos d'ailleurs, il est significatif de relever que l'auteur adopte, peut-être à son insu, une position ambiguë, comme, par exemple, lorsqu'elle ne paraît retenir que ce dernier sens dans l'analyse qu'elle fait de la bulle adressée en 1170 au Chapitre général par Alexandre III, alors que, dans le même texte, le pontife emploie le terme une seconde fois indubitablement pour désigner l'institution, corps constitué et organisé, à l'essor duquel (*profectibus et augmentis*) œuvrent les abbés de Cîteaux et de Clairvaux.

C'est dire que Mme Berman, cette observation notée parmi d'autres y incite, complique et simplifie à la fois la donne en affirmant trop fortement que, alors qu'il n'y avait jusque-là que des groupes épars, parfois informels, précisterciens et protocisterciens, on a presque soudainement décidé de créer un ordre et d'en réinventer une première histoire mythique (les *Exordes*) qui, entre autres choses, marginalise Bernard de Clairvaux – alors même que, vers 1160-1175, les mêmes Cisterciens s'efforcent de le faire canoniser. N'eût-il pas mieux valu, au contraire, l'exalter, en le corrigeant peut-être sur certains points, et le présenter comme un modèle incomparable qui illumine la genèse du mouvement et lui confère un extraordinaire prestige ? Ces excès, ces simplifications, auxquelles se mêlent quelques contradictions, jettent dans l'embarras le lecteur qui a parfois aussi peine à saisir les efforts qu'ont dû accomplir, au milieu et dans le troisième quart du siècle, les rédacteurs supposés des « documents primitifs » et autres (la charte de fondation de Pontigny) pour laisser des textes convaincants. Il lui est pareillement difficile de retenir la chronologie proposée, qui se fonde avant tout sur les dates des manuscrits venus jusqu'à nous qui contiennent ces documents primitifs. D'une part, parce qu'il aimerait d'abord savoir pourquoi et pour qui ces manuscrits ont été rédigés et comment et où ils ont été conservés avant de se trouver dans les fonds où ils sont actuellement déposés. D'autre part, parce que, même sans trop s'arrêter aux hasards des conservations et des disparitions, rien ne permet d'affirmer qu'un texte découvert pour la première fois dans un manuscrit daté de telle année, a été écrit en cette année ou quelques années plus tôt, ou au contraire pas mal d'années avant. Autrement dit, la « preuve » tirée des manuscrits, qui donne lieu à un exposé très intéressant, demeure légère.

Finalement cependant, en attendant que de nouvelles recherches confirment ou infirment l'argumentation et les conclusions de l'ouvrage, on peut en retenir que le groupe cistercien organisé par Étienne Harding s'est trouvé fortement perturbé à la suite de l'expansion due pour une grande part à saint Bernard ainsi, qu'en conséquence, des très importantes et très nombreuses incorporations, à tel point qu'il a fallu, dans les années 1160-1180, procéder à une effective remise en ordre, celle-ci s'accomplissant de surcroît alors que les conditions générales étaient tout à fait différentes de celles des années 1098-1115. Une remise en ordre plus qu'une « invention » de l'ordre.

Marcel PACAUT.

Maria José Azevedo Santon, *Vida e morte de um mosteiro cisterciense. S. Paulo de Almaziva (hoje S. Paulo de Frades, c. Coimbra), séculos XIII-XVI*, Lisbonne, Edições Colibri, 1998, 328 p.

Vida e morte de um mosteiro cisterciense. S. Paulo de Almaziva (hoje S. Paulo de Frades, c. Coimbra), séculos XIII-XVI, est l'œuvre de Maria José Azevedo Santos, professeur associé de la Faculté des lettres de l'Université de Coimbra. Cette historienne a soutenu un doctorat en 1989 sur l'histoire de l'écriture au Portugal, du IX^e au XII^e siècle.

L'ouvrage se présente sous la forme d'un volume de 328 pages publié par les Éditions Colibri, maison éditrice de la Faculté des lettres de l'Université de Lisbonne. Sous l'aspect d'un volume unique, ce livre rassemble en fait quatre articles sur l'abbaye Saint-Paul publiés entre 1981 et 1992. Pour plus de cohérence, l'ouvrage présent ne tient pas compte de la chronologie de publication : *As origens do mosteiro de S. Paulo de Almaziva* (Les origines du monastère de Saint-Paul d'Almaziva, 1982), *Fernando Peres ex-chantre da Sé de Lisboa* (Fernando Peres ex-chantre de la cathédrale de Lisbonne, 1984), *O mosteiro de S. Paulo de Almaziva. A comunidade e o património* (1221-1555) (Le monastère de Saint-Paul d'Almaziva. La communauté et le patrimoine (1221-1555), 1992), *O cartulario do mosteiro de S. Paulo de Almaziva* (Le cartulaire du monastère de Saint-Paul d'Almaziva, 1981). La dernière partie : *Um « Tombo de propriedades » do mosteiro de S. Paulo de Almaziva* (Un « Cartulaire des propriétés » du monastère de Saint-Paul d'Almaziva), est inédite. La composition artificielle de l'ouvrage présente un inconvénient évident, la répétition d'un article à l'autre des mêmes idées.

Les particularités de ce monastère cistercien sont sa fondation tardive, grâce à l'action d'un personnage remarquable, Fernando Peres, sa brève durée de vie, trois cent trente-quatre ans et la richesse de ses archives.

L'intervention de Fernando Peres est essentielle dans la vie de la communauté monastique de Saint-Paul d'Almaziva. D'abord officier royal à la chancellerie de Sanche I^{er} dans les dernières années du XII^e siècle, il apparaît proche du pouvoir, neveu du chancelier Julião Pais. Ensuite chantre de la cathédrale de Lisbonne, Fernando Peres passe probablement une partie de sa vie dans la région de Coimbra, où il acquiert de nombreux biens immobiliers. En 1220, il donne au monastère bénédictin de Saint-Paul, proche de la ville, l'ensemble des biens acquis quelques années auparavant et œuvre activement pour l'affilier à l'ordre de Cîteaux. Il achève sa vie sous l'habit dominicain et meurt probablement en 1227. L'auteur retrace le parcours étonnant de ce lettré introduit à la cour royale, homme d'église influent, riche propriétaire foncier qui renonce aux biens terrestres pour devenir disciple de saint Dominique.

Maria José Azevedo Santon replace la vie de l'abbaye Saint-Paul dans l'histoire cistercienne du Portugal. À la date de son affiliation à l'ordre de Cîteaux, Almaziva est la 17^e sur les 25 abbayes cisterciennes que compte le pays en 1300. Almaziva est l'un des derniers monastères masculins à apparaître, tandis que les fondations ou affiliations féminines continuent jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Fille d'Alcobaça, Saint-Paul se rattache à la lignée de Clairvaux. Sa réception au sein de l'Ordre est due avant tout à l'intervention de son patron, Fernando Peres, mais aussi à son cadre naturel et économique conforme aux règles cisterciennes : l'isolement d'une vallée fertile, l'assurance de ressources en eau suffisantes à l'irrigation et à la production d'énergie.

L'auteur reconstitue le temporel de l'abbaye, hérité de la communauté bénédictine d'origine et des acquisitions des XIII^e et XIV^e siècles. Les activités agricoles et

l'élevage prédominant largement : terres, vergers, oliveraies, vignes, bétail ovin et caprin, cochons, volailles, ruches. Le temporel monastique se situe essentiellement dans la basse vallée du fleuve Mondego, jusqu'à la mer, ainsi qu'à Aveiro, un peu plus au nord sur la côte atlantique, soit dans un rayon assez restreint d'une cinquantaine de kilomètres. La carte de localisation des biens de l'abbaye est malheureusement insuffisante et peu lisible. Il manque cruellement une carte de la vallée d'Almaziva décrivant les environs immédiats de l'abbaye, avec ses possessions dans le contexte oro-hydrographique. L'abbaye semble ici isolée du monde ; les actes du cartulaire donnent pourtant les tenants et aboutissants des biens acquis et le nom des voisins immédiats des moines. La nature des biens est peu détaillée, mais les sources écrites ne permettent pas ou peu d'en dire plus. Comme la plupart des abbayes cisterciennes, Saint-Paul acquiert une grande partie de son patrimoine par achats, montrant une certaine richesse financière, mais qui reste cependant relative. Elle n'atteint jamais le niveau d'une grande abbaye cistercienne telle que Lervão. Les donateurs sont peu étudiés, mais les informations tirées du cartulaire sont sans doute trop laconiques à ce sujet.

L'étude de la communauté monastique est beaucoup plus riche et originale que celle du temporel. L'auteur étudie avec précision les 29 abbés dont on a conservé des mentions, leur origine quand elle est possible à déterminer, la durée des abbatiats. Prieurs, cellériers, sacristains, moines de chœur, convers, toutes les informations touchant la communauté monastique sont décortiquées, mais aussi celles concernant les autres catégories de personnes résidant dans une abbaye médiévale : familiers, serviteurs, esclaves, frères et sœurs laïques...

La courte vie de Saint-Paul d'Almaziva s'arrête au milieu du XVI^e siècle. En 1554, le pape Jules III autorise le transfert des biens de l'abbaye au Collège du Saint-Esprit, à Coimbra. Si les textes de cette époque insistent sur la pauvreté matérielle du monastère, il semble que d'autres raisons aient réellement présidé à la décision d'extinction de la communauté. On assiste à cette époque, à Coimbra, à une importante restructuration des institutions universitaires. De nombreux collèges naissent au milieu du XVI^e siècle dans la cité et on ne peut séparer la disparition d'Almaziva de ce fait culturel fondamental. En 1541 débute la construction du Collège du Saint-Esprit, dit aussi de Saint-Bernard. Le Collège est vite doté de biens et revenus par la couronne portugaise. Afin de conforter le pouvoir de ce collège, institution d'enseignement qui signifie davantage de prestige politique et culturel qu'une modeste abbaye, le roi Jean III n'hésite pas à solliciter du pape l'annexion des biens du monastère à ceux du collège. La communauté monastique n'a plus alors de raisons d'être et les quelques moines subsistant dans les lieux n'opposent d'ailleurs aucune résistance, le dernier abbé part pour Tarouca. Le Collège du Saint-Esprit est incorporé à l'Université de Coimbra en 1560 et définitivement supprimé en 1834.

L'édition du cartulaire de Saint-Paul d'Almaziva nous rappelle que l'auteur a une solide formation et expérience de paléographe. L'édition des actes est rigoureuse et permet au non-lusophone d'étudier l'histoire de l'abbaye : seules trois chartes sont rédigées en langue vulgaire, très compréhensible. Les *indices rerum* et *nominum* permettent de retrouver les éléments essentiels des chartes. Une centaine d'actes est contenue dans ce cartulaire sur parchemin de la seconde moitié du XIII^e siècle, actuellement conservé dans les Archives de l'Université de Coimbra (20 folios). Le document le plus ancien retranscrit est de 1121-1128, le plus récent de 1313. La répartition chronologique est la suivante : 4 copies d'actes du XII^e siècle et 11 pour les années 1200-1219, avant l'adoption de l'observance cistercienne, 27 pour les années 1220, 42 pour les années 1230, 13 pour les

années 1240 ; 2 actes sont datés du XIV^e siècle (copies de la fin du XV^e - début du XVI^e s.) et un acte non daté. On peut remarquer l'absence totale de documents pour la seconde moitié du XIII^e siècle. L'édition suit le plan du cartulaire, qui est tantôt chronologique, tantôt géographique, la composition du manuscrit est loin d'être homogène. Les actes concernent presque exclusivement les acquisitions du temporel monastique, sous la forme de donations, ventes, échanges et de quelques règlements de conflits. La nature des documents est révélatrice de la gestion économique d'une abbaye du XIII^e siècle, période pendant laquelle les donations se raréfient pour faire place aux acquisitions monnayées : les achats et ventes sont au nombre de 73, tandis que l'on ne trouve que 10 donations. Seules 8 donations concernent directement l'abbaye cistercienne de Saint-Paul (1221, 1222, 2 de 1224, 1233, 1234, 1235, 1236). Le cartulaire comprend également les acquisitions faites à Almaziva par Fernando Peres et le pouvoir royal avant leur cession à l'abbaye et permet ainsi de reconstituer la formation du temporel initial. La donation de Fernando Peres, de janvier 1220 (original, *Arquivo Nacional da Torre do Tombo*, Lisbonne, et copie du XVIII^e siècle, *Cartório do Colégio de S. Bernardo de Coimbra*, Archives de l'Université de Coimbra), est quant à elle éditée dans le premier article contenu dans l'ouvrage, *As origens do mosteiro de S. Paulo de Almaziva*. Cette donation est considérable, elle augmente substantiellement le temporel de l'abbaye primitive. Les moines devenus cisterciens n'ont sans doute pas eu besoin de susciter beaucoup de donations. Les achats et échanges permettent de réorganiser le domaine, en particulier d'obtenir davantage de pièces de terres ou de prés contiguës. Le patrimoine foncier d'Almaziva apparaît enfin clairement dans le *Tombo de propriedades*, inventaire des biens et droits des moines rédigé en 1459 en langue vulgaire (papier, 21 folios écrits, Archives de l'Université de Coimbra). Ce registre estime précisément la fortune d'Almaziva peu avant sa disparition. Le détail des mentions autoriserait des recherches ultérieures sur la localisation des biens fonciers ainsi qu'une estimation de la surface des parcelles. Il ressort de ce manuscrit une économie monastique exclusivement agro-pastorale, mais aussi une abbaye déjà bien présente dans la ville voisine, Coimbra.

Joséphine ROUILLARD.

William J. Courtenay, *Parisian Scholars in the Early Fourteenth Century. A Social Portrait*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, XIX-284 p. (« Cambridge Studies in Medieval Life and Thought », 4th ser., 41).

C'est une belle étude que nous offre William J. Courtenay sur le monde universitaire parisien au début du XIV^e siècle. Professeur d'Histoire médiévale à l'Université de Wisconsin-Madison, M. Courtenay est déjà l'auteur de plusieurs ouvrages sur la culture et l'enseignement à la fin du Moyen Âge. Dans ses dernières publications, il a montré un intérêt certain pour l'Université de Paris, que ce soit en histoire sociale (*Teaching careers at the University of Paris in the thirteenth and fourteenth centuries*, Notre-Dame, 1988) ou en histoire intellectuelle (*Capacity and volition. A history of the distinction of absolute and ordained power*, Bergame, 1990). Le présent ouvrage dévoile une nouvelle facette de l'auteur, celle de l'éditeur critique et du commentateur exigeant d'actes de la pratique. Cette étude constitue en effet l'édition commentée d'un texte qui, sans être inédit, avait été négligé par les histo-

riens de l'Université, car la forme sous laquelle il était connu dissimulait son importance et sa signification. Il s'agit d'un compte (*computus*) recensant la collecte levée sur les suppôts de l'Université de Paris durant l'hiver 1329-1330. Ce document, actuellement conservé à la réserve de la Bibliothèque de la Sorbonne, sous la cote Reg. 2¹, fol. 58-65, avait déjà été édité, en 1891, par Heinrich Denifle et Émile Châtelain dans le tome II de leur *Chartularium Universitatis Parisiensis*, p. 661-671 (n° 1184). Le grand mérite de l'auteur est d'avoir découvert que la reliure moderne des quatre bifeuillets (un singulion, un binion, un singulion) n'était pas la reliure d'origine, laquelle était en fait constituée de deux binions. Rétablis dans leur ordre originel, ces deux cahiers se révèlent être la liste presque complète des universitaires parisiens astreints à une seule collecte d'une semaine, et non les extraits incomplets de plusieurs collectes espacées dans le temps, comme on l'a longtemps cru. Ce document devient donc une source unique de première importance pour comprendre les structures sociales de l'université parisienne à l'orée du XIV^e siècle, c'est-à-dire avant les grands bouleversements (guerre de Cent Ans, Grand Schisme) qui semblent avoir irrémédiablement modifié la sociologie de la corporation.

Après une introduction qui replace le *computus* dans son contexte politique, religieux et universitaire, l'auteur présente, dans une première partie, les données techniques qui permettent de comprendre sa genèse et son fonctionnement. Il en va ainsi de sa datation – fixée par Denifle et Châtelain entre septembre 1329 et mars 1336 – réduite par l'auteur, avec beaucoup de rigueur et une certaine élégance, à la période allant du 20 décembre 1329 au 3 mars 1330. De fait, on saisit mieux les motivations concrètes de cette collecte, sans doute destinée à réunir des fonds pour défendre en Curie un privilège universitaire que l'évêque de Paris venait justement d'enfreindre, durant l'été 1329, en mettant à l'amende un écolier parisien. L'auteur dresse ensuite un tableau précis des finances universitaires, en rappelant pour commencer que, contrairement à Bologne, Paris n'a jamais connu un système institutionnalisé de collectes annuelles pour financer des dépenses régulières, mais plutôt des levées extraordinaires censées couvrir des besoins spécifiques, tels que les procès ou les ambassades universitaires. L'unité de base servant à calculer la contribution financière de chacun était la *bursa*, c'est-à-dire la somme hebdomadaire dépensée par l'écolier pour sa nourriture et ses autres frais, en dehors de son loyer et du salaire de ses domestiques. Ainsi, le montant de la contribution individuelle fut fixé à une demi-*bursa* en 1329-1330. Le premier cahier du *computus* classe les contribuables par lieu de résidence, selon une méthode de perception que l'on pourrait qualifier de topographique. L'auteur rapproche cette pratique de ses antécédents parisiens, universitaires (collecte de 1285) et royaux (livres de la taille de 1292 à 1300). Quant au second cahier, qui est une longue suite de noms sans indication de rues, il serait en fait la liste désordonnée des écoliers retardataires (ou ayant échappé aux collecteurs), qui n'auraient pu verser leur contribution qu'au terme de la semaine de collecte. La question de la représentativité du document est bien sûr abordée. Une analyse attentive du premier cahier fait dire à l'auteur que les quelque 2 000 personnes attestées dans le *computus* représentent presque toute l'élite universitaire (régents, étudiants riches, boursiers des collèges) et au moins les deux tiers des écoliers parisiens, à l'exclusion des 300 à 400 Mendians et des étudiants pauvres dont la *bursa* n'atteint pas 2 sous, ces deux catégories étant exemptées de collectes depuis le XIII^e siècle. Cette estimation renvoie à un total théorique de 3 000 à 3 500 universitaires parisiens au début du XIV^e siècle, ce qui tranche avec les fourchettes hautes communément admises pour cette époque.

Dans une deuxième partie, l'auteur trace le portrait sociologique de cette population. L'analyse du premier cahier est l'occasion de décrire le système de cohabitation connu depuis longtemps sous le nom d'*hospitium* : un maître loue une maison à un propriétaire et cohabite avec des étudiants (*socii*) qu'il prend comme sous-locataires. Partant, l'étude des niveaux de vie est évidemment biaisée par la structure même de ce premier cahier, qui fait la part belle aux étudiants riches et aux maîtres d'*hospitia*, cités comme locataires principaux des maisons visitées par les collecteurs. Cette distorsion peut néanmoins être atténuée par l'analyse de l'autre cahier, qui donne, apparemment sans sélection, la liste d'environ 300 universitaires. L'auteur calcule ainsi que la contribution la plus fréquente dans le second cahier correspond à une *bursa* comprise entre 2 et 6 sous (76 %). C'est le niveau de l'étudiant moyen et des boursiers de collèges, lesquels occupent d'ailleurs le haut de cette tranche. Viennent ensuite les écoliers pourvus en bénéfices et les maîtres des facultés supérieures avec des *bursae* de 8 à 12 sous (16 %). Le troisième groupe, qui correspond aux *bursae* de plus de 16 sous, réunit les étudiants nobles et les fils de familles riches, qui détiennent généralement des dignités ecclésiastiques (8 %). À ce stade du commentaire, quelques tableaux récapitulatifs auraient pu être d'une grande aide pour mieux suivre la démarche de l'auteur. Après les revenus, c'est le recrutement géographique de l'Université de Paris qui est abordé. La difficulté d'une telle étude tient au fait que l'auteur n'a pu déterminer l'origine que de la moitié des quelque 800 personnes identifiées par leur nom dans le *computus*, les autres étant des *socii* anonymes. On trouve, sans grande surprise, une forte proportion de clercs du nord de la France : des Parisiens (56 noms), des Picards (54 noms), des Bourguignons (26 noms), des Normands (24 noms), des Bretons (24 noms), mais très peu de Champenois (5 noms). L'auteur rappelle, à juste titre, que ces calculs n'incluent pas la population anonyme des collèges et, en particulier, des trois établissements normands et du collège de Navarre, qui compte à cette époque une quinzaine de Champenois. Plus étonnante, en revanche, est la répartition globale à l'intérieur du royaume, qui préfigure les constatations faites par Jacques Verger à partir des *rotuli* universitaires de 1403 : le Midi de la France est déjà peu touché par l'attraction parisienne. Si l'on admet, en outre, que la forte proportion d'étrangers (43 Britanniques, 25 Italiens, 17 Allemands, 11 Scandinaves et 10 Ibériques) est exagérée par la structure même du premier cahier, qui privilégie les étudiants riches, force est de constater qu'avant le Grand Schisme et la guerre de Cent ans le recrutement de l'Université de Paris était plus régional qu'on ne l'imaginait, hormis bien sûr le cas des Mendians, qui suivent un plan d'études international.

Aussi importantes soient-elles, toutes ces analyses ne constituent qu'une large introduction à l'autre moitié de l'ouvrage, qui réunit un dictionnaire prosopographique de près de 300 notices et l'édition critique du *computus*. L'auteur s'est en effet efforcé de retracer la carrière du plus grand nombre d'individus cités dans le document. La taille de ces notices varie de quelques lignes à une page et demie (*Guillelmus de Essartis*) et chaque information biographique est précisément reliée à la source qui permet de l'établir, ce qui n'est malheureusement pas le cas de tous les dictionnaires de ce type. L'édition du *computus*, qui est tout de même la raison d'être de cette étude, ne se contente pas de transcrire les feuillets dans leur ordre originel. Elle corrige sur plusieurs points l'édition du *Chartularium*, notamment fautive dans sa lecture des chiffres arabes, ce qui pouvait être gênant pour une source financière. C'est désormais l'édition de M. Courtenay qui fera autorité. Les index sont nombreux et bien organisés : on trouve non seulement un index onomastique, un index des auteurs modernes et un index thématique, mais encore un index des

manuscrits cités, ce qui est assez rare en histoire sociale pour être relevé. L'ouvrage contient, en outre, quatre plans de Paris et trois cartes de France (fiefs, diocèses, nations de la Faculté des arts), ce qui montre une volonté de se mettre à la portée du public cultivé qui, sans être spécialiste, s'intéresse à l'histoire des universités médiévales. En résumé, cette étude, qui contredit bien des idées reçues sur la plus célèbre université d'Occident, est une étape importante vers une meilleure connaissance de cette communauté étudiante. Sachant que l'auteur prépare actuellement une publication comparable sur les premiers *rotuli* parisiens, qu'il est parvenu à reconstituer, on ne peut qu'attendre avec impatience les prochains travaux de M. Courtenay.

Thierry KOUAMÉ.

Serge Lusignan, « *Vérité garde le Roy* ». *La construction d'une identité universitaire en France (XIII-XV siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, 332 p.

La réputation de Serge Lusignan n'est plus à faire. Professeur à l'Université de Montréal et chercheur associé au Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris, il a travaillé et publié à la fois sur la langue et l'histoire médiévales, sur l'histoire intellectuelle et culturelle en particulier. Avec ce beau livre, orné en épigraphe de ce verset des *Proverbes*, cité par Gerson dans son sermon *Vivat Rex*, « *Vérité garde le Roy* », il nous donne ici le fruit de plusieurs années de recherches conduites à travers les registres du Parlement de Paris, archives dont on ne soulignera jamais assez la richesse pour l'histoire du Moyen Âge français tardif.

C'est à dresser un état heuristique de la documentation ainsi dépouillée et de son apport au sujet considéré qu'est consacré le premier chapitre de ce livre, qui en comporte cinq. Le choix a été fait de travailler sur le « long terme », sur près de deux siècles de fonds parlementaires, de 1254 à 1448 : à l'intérieur de ce cadre chronologique, les dépouillements ont porté sur les registres des *Jugés*, *Lettres* et *Arrêts* pour une première période (jusqu'en 1364), sur ceux des *Plaidoiries* et *Conseils*, plus « parlants » peut-être, pour l'époque suivante. La statistique de la fréquentation de la cour royale par les universités du royaume montre, au moins pour la période qui s'ouvre avec le début du XIV^e siècle, la pertinence de la source retenue pour le propos du livre : 633 procès plaidés au Parlement de Paris durant l'espace de temps concerné impliquent soit des collèges (22 % du total), soit des universités ou des universitaires (78 %) et parmi les causes de ce deuxième type, 71 % intéressent l'*alma mater* parisienne.

Un deuxième chapitre explicite le rôle du Parlement de Paris dans la défense des droits universitaires et décrit les modalités de celle-ci, révélant en cela l'attitude de l'autorité publique à l'égard de l'Université, ainsi que l'évolution en la matière du début du XV^e siècle à l'époque du Parlement de Poitiers (1118-1436). Le troisième chapitre complète le précédent, en abordant la question du point de vue des « universitaires » eux-mêmes. L'auteur s'efforce, en particulier au travers du discours constitué par les interventions de ces derniers dans les *Plaidoiries*, de saisir leurs ambitions, d'apprécier « le degré d'autonomie personnelle que leur statut leur permettait de réclamer », de montrer comment « leurs privilèges leurs donnaient une liberté d'action, voire une emprise non seulement à l'intérieur de la ville universitaire, mais également dans toute l'étendue du royaume ». Après cet

état de la situation des « universitaires » dans la société française, c'est à étudier la place tenue, le rôle de conseil revendiqué par ces derniers – et tout particulièrement les maîtres en théologie de l'Université de Paris – dans les grandes affaires politiques et/ou religieuses qui occupèrent le royaume de France dans les dernières décennies du XIV^e siècle et les premières du siècle suivant, que s'attache le quatrième chapitre de l'ouvrage.

Ce dernier se clôt sur un chapitre intitulé : « L'Université de Paris dans l'ordre politique de la France ». À travers l'analyse de ce qu'il appelle « deux systèmes métaphoriques », le prédicat de « fille du roi de France » appliqué à l'Université et surtout la thématique de la *translatio studii*, appréhendée depuis ses origines mythiques jusqu'aux débats parlementaires contemporains du XV^e siècle – nous avons d'ailleurs là une des meilleures études concrètes et conceptuelles sur cette notion –, l'auteur rattrape le discours idéologique sur l'Université et nous fournit les clefs nécessaires à la compréhension des rapports historiques entre celle-là et le pouvoir royal capétien. En même temps, s'éclaire pour nous cette réalité d'une « identité universitaire en France » dont l'étude de la « construction », pour reprendre le terme même du titre du livre, constitue le schéma directeur de ce dernier.

Au total, Serge Lusignan nous donne ici à la fois un ouvrage savant, bourré de références érudites, en particulier à ces sources parlementaires qui avaient moins retenu l'attention des éditeurs du *Chartularium Universitatis parisiensis*, auquel il pourra servir d'utile complément en la matière, mais aussi un essai stimulant, une synthèse novatrice sur les rapports entre l'Université et le « politique » dans la France des derniers siècles du Moyen Âge. Ajoutons pour terminer que l'ouvrage, écrit d'une plume alerte, se lit, malgré sa haute tenue scientifique – mais peut-être aussi précisément à cause d'elle – d'un bout à l'autre avec aisance et disons-le, car ce n'est pas un de ses moindres mérites, avec plaisir.

Charles VULLIEZ.

Eva Pibiri, *Sous la férule du maître. Les écoles d'Yverdon (XIV^e-XV^e siècle)*. Avec une étude de Pierre Dubuis, *Les écoles en Suisse romande à la fin du Moyen Âge*, Lausanne, 1998, 245 p. (« Cahiers Lausannois d'histoire médiévale », 23).

L'étude de ce que les historiens du Moyen Âge appellent traditionnellement les « petites écoles », c'est-à-dire celles qui correspondent en fait à notre enseignement primaire, n'est guère possible, exception faite sans doute de quelques secteurs privilégiés (de l'espace italien par exemple) que pour les derniers siècles de la période. C'est un sujet à la fois passionnant et d'approche difficile, eu égard à la ténuité de la documentation. Aussi les historiens qui s'y hasardent n'en ont-ils que plus de mérite et ce, même si les résultats obtenus peuvent parfois paraître limités en regard de l'ampleur des efforts nécessaires pour les obtenir.

Le présent ouvrage réunit donc deux contributions relatives à ce type d'écoles, pour la Suisse romande. La première, celle de Pierre Dubuis, n'est en fait que la reprise, sous une forme revue et augmentée, d'un article paru en 1987, dans l'ouvrage collectif *Écoles et vie intellectuelle à Lausanne au Moyen Âge* (Lausanne, 1987, p. 95-130). Réagissant contre le point de vue trop réducteur de certains historiens qui niaient l'existence de toute école populaire en Suisse occidentale avant la

Réformation de 1530, l'auteur s'efforçait dans son article de dresser un premier bilan – « quelques jalons », selon ses propres termes –, à la fois sur le plan humain (les maîtres d'écoles), intellectuel (les programmes scolaires) et matériel (les locaux d'enseignement), de nos connaissances en la matière sur la région et esquissait en même temps un schéma méthodologique et heuristique pour les recherches approfondies dans ce domaine, recherches auxquelles il appelait instamment.

C'est à cette finalité que répond l'étude d'Eva Pibiri à laquelle l'article de Pierre Dubuis sert donc parfaitement d'introduction, en même temps que de modèle d'approche. Elle s'est intéressée aux écoles d'Yverdon, petite cité illustrée en des temps postérieurs par la présence du célèbre pédagogue Henri Pestalozzi. L'étude repose essentiellement, s'agissant d'une institution scolaire de type municipal, sur cette source privilégiée que représentent les comptes de commune, dont l'auteur a poursuivi le dépouillement sur un peu plus d'un siècle et demi, de 1379 à 1537. La nature de la documentation, l'influence aussi sans doute du modèle suivi, expliquent que l'analyse du monde de ces maîtres de l'école urbaine constitue la partie la plus considérable du travail, la plus riche en apports informatifs, notamment en matière d'histoire économique et sociale et ce, même si le nombre des « recteurs » connus, de 1426 à 1537, ne dépasse pas le chiffre de vingt-huit. On saura gré à l'auteur d'avoir complété la description d'ensemble de ce groupe socioprofessionnel par trois biographies de maîtres relativement étoffées – ouverture limitée certes, mais appréciable à la dimension prosopographique. L'étude des locaux d'enseignement permet de mettre en lumière le passage, pour l'accueil des élèves, du « temps des maisons louées » (9 entre 1414 et 1455) à celui de la construction d'un véritable bâtiment scolaire, entre 1454 et 1459, « tournant » essentiel, débouchant entre autres sur une sensible réduction de la mobilité magistrale, très forte jusque-là. On pourra être un peu déçu par contre par le chapitre intitulé, de manière trop ambitieuse en l'occurrence, « Un programme et des élèves », insuffisamment soutenu par la documentation, et qui ne repose, sauf en ce qui concerne l'enseignement du chant, que sur des exemples extérieurs au cas Yverdonnais.

Cette petite réserve faite, on remerciera Eva Pibiri de nous avoir proposé, avec cet exemple d'Yverdon, une de ces études « à la base » dirons-nous, étude nourrie d'un abondant appareil de notes infrapaginales et enrichie, en fin de volume, de treize *Annexes* d'appui. La multiplication de contributions de ce type pourra seule permettre, pour autant que les sources à l'échelon local en laissent la possibilité, de pallier quelque peu les lacunes de notre connaissance de l'histoire de ces écoles dites « populaires » pendant cette époque décisive pour celle-là que constituent la fin du Moyen Âge et le XVI^e siècle.

Charles VULLIEZ.

Sönke Lorenz (dir.), *Attempto – oder wie stiftet man eine Universität? Die Universitätsgründungen der sogenannten zweiten Gründungswelle im Vergleich*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1999, 272 p. (« Tübingen Beiträge zur Universitäts- und wissenschaftsgeschichte », 50).

L'histoire culturelle est souvent faite d'anniversaires et de commémorations. En 1996, un colloque s'était tenu à Tübingen pour rappeler le 500^e anniversaire de la mort du duc de Wurtemberg Eberhard le Barbu, fondateur en 1476 de la

prestigieuse Université de Tübingen. À cette occasion, les organisateurs de la rencontre ont souhaité mettre en perspective cette fondation en la comparant aux créations universitaires antérieures et postérieures caractéristiques de ce que les historiens appellent la « deuxième vague » fondatrice, essentiellement princière, qui dota les pays germaniques de l'Empire du réseau universitaire qui leur avait jusqu'à présent fait défaut : Greifswald (1456), Fribourg (1457), Bâle (1459), Ingolstadt (1459), Trèves (1473), Mayence (1476), Wittenberg (1502) et Francfort-sur-l'Oder (1498-1506). Le point de vue retenu aurait pu en rester là et rejoindre le flot de publications classiques juxtaposant monographies et études de cas. Mais le propos va au-delà, car il entend éclairer cette vague de créations réussies à la lumière des fondations qui ont échoué. Bien des villes et bien des princes ont en effet découvert au XV^e siècle les vertus et les bénéfices de l'installation d'un *studium*. Pourquoi dès lors telle tentative a-t-elle été couronnée de succès, à Mayence ou à Tübingen, alors que Pforzheim, Lunebourg, Ratisbonne ou Breslau échouaient dans cette entreprise pour reprendre les exemples développés par la contribution de Sönke Lorenz ? Ce n'est pas un des moindres mérites de la démonstration que de prouver qu'en dehors du privilège pontifical, qu'il fallait bien payer, ce sont surtout les difficultés d'une ville ou d'un prince à créer les conditions d'accueil et d'hébergement favorables à la future université qui peuvent expliquer l'échec final de sa fondation. Ici comme ailleurs l'activité universitaire ne pouvait se passer d'argent, de prébendes, de locaux, de bibliothèque, de collègues, de logements (exemple de Bâle développé par la contribution de Marc Sieber). On peut en conclure que les fondations réussies sont celles qui témoignent d'une préparation matérielle de la création avant même la demande de privilège à Rome (Greifswald, Tübingen), tandis que les exemples de création laborieuse (Mayence, Trèves) attestent d'une prise de conscience trop tardive par les autorités urbaines des difficultés matérielles de l'arrivée d'un corps nouveau en ville. En dernier lieu, fonder une université n'est pas seulement un acte momentané de prestige mais relève bien d'une volonté politique de longue haleine ainsi que l'atteste le laborieux quart de siècle pendant lequel, de 1450 à 1477, s'est peu à peu installée l'Université de Trèves (Michael Matheus). Une autre condition nécessaire au succès, qui éclaire à rebours certains des échecs précédemment évoqués, réside dans une collaboration suffisante entre la ville et le prince : collaboration politique et juridique mais aussi économique et fiscale comme le montre l'exemple détaillé de la fondation de Fribourg (Dieter Speck).

À propos de la symbiose délicate mais nécessaire qui doit régner entre une ville, son université et son prince, une question demeure cependant ouverte que le volume n'aborde qu'à travers la contribution de Martin Kintzinger (s'appuyant sur l'ouvrage de Rudolf Stichweh, *Der frühmoderne Staat und die europäische Universität. Zur Interaktion von Politik und Erziehungssystem im Prozeß, ihrer Ausdifferenzierung*, Frankfurt am Main, 1991) à propos de la fondation de l'Université de Francfort-sur-l'Oder : Pourquoi certaines des plus grandes et influentes villes de l'Empire à la fin du Moyen Âge – Lübeck, Hambourg, Brême, Francfort-sur-le-Main, Augsburg, Nuremberg – ne sont-elles pas pourvues de *studia* ? Il resterait peut-être à écrire, à côté de celle des réussites laborieuses et des échecs retentissants, l'histoire des refus calculés et volontaires. Tout corps organisé, qui plus est désigné et identifié comme *universitas*, n'est pas soluble dans le corps très particulier et structuré qu'est devenu la cité de la fin du Moyen Âge, une dimension qui doit aussi être prise en compte lorsqu'il est question de la chronologie des fondations universitaires : la ville médiévale qui accueille en 1300 un *studium* n'est assurément plus socialement, religieusement et culturellement la même qu'en 1500...

La conclusion du volume assurée par Ernst Schubert rassemble le faisceau des questions soulevées en portant l'accent sur les motivations, les attentes et les difficultés évoquées par l'acte créateur d'un *studium*. La situation cléricale de la ville permettait-elle de disposer d'un volant suffisant de prébendes (problème de la dotation) ? Par quels biais la ville et le prince pouvaient-ils s'assurer le chemin qui conduisait à Rome et au pape dont l'autorisation demeure déterminante, même dans la phase de la « deuxième vague » de fondations (problème de l'action extérieure) ? Quel a été l'engagement, une fois la décision du prince prise, des autorités urbaines d'une part, des administrateurs territoriaux et des conseillers princiers de l'autre, pour concrétiser cet acte politique (question de la durée et de la mise en pratique de la volonté princière) ? Quels sont les structures politiques et les groupes sociaux qui, en ville, favorisent ou bloquent l'implantation (problème de la capacité chaque fois spécifique d'accueil du corps urbain) ? Enfin pourquoi voulait-on tout simplement fonder une université (problème de la visée et de la rationalité d'une décision politique à la fin du Moyen Âge) ? Cette dernière question ouvre alors un champ d'enquête en voie d'exploration pour l'histoire des universités européennes. Qui dit création dit fondation, dans le sens médiéval du terme, c'est-à-dire en incluant la dimension de la *memoria* du fondateur, et son besoin de représentation. Or, en ce domaine, qui a donné l'impulsion : le prince ou l'Église ? Et qui en a tiré le plus grand profit ? L'université était-elle un instrument politique dans les mains du prince ou un moyen de réforme pour l'Église ? Il y a fort à parier que la réponse se situe un peu à mi-chemin entre les deux. Le colloque et l'ouvrage auront de toute façon montré fructueusement que les fondations universitaires d'Empire de la seconde moitié du XV^e siècle demeurent inséparables du profond mouvement de réforme qui s'empare de l'Église et de l'Empire même, réforme elle-même inséparable, comment en serait-il autrement, de la mise en place d'un système de formation des idées et de diffusion du savoir.

Pierre MONNET.

Andreas Sohn, *Deutsche Prokuratoren an der römischen Kurie in der Frührenaissance (1431-1474)*, Köln-Weimar-Wien, Böhlau, 1997, 432 p. (« Norm und Struktur », 8).

Encore une prosopographie de groupe ? C'est ce que le lecteur pourrait penser à la seule lecture du titre de l'ouvrage d'Andreas Sohn sur les procureurs allemands de la Curie romaine au XV^e siècle. Mais si l'étude présente et revendique bien tous les caractères d'une prosopographie d'administrateurs de la fin du Moyen Âge, son intention est de saisir au-delà comment ces juristes qui peuplaient la Chancellerie, la Pénitencerie, la Rote, les Audiences et la Chambre apostolique, et que les recherches de Bernard Guillemain avaient déjà en partie cernés, constituèrent de plus en plus l'intermédiaire obligé entre la Curie et le reste de la Chrétienté et se trouvèrent, par ce biais, au centre d'un réseau immense de communications, de nouvelles et de relations quasi diplomatiques sous les pontificats « humanistes » de Nicolas V, Calixte III, Pie II, Paul II et Sixte IV. Étudier le travail de ces procureurs c'est en effet retracer une relation entre ce personnel si convoité pour son pouvoir et son savoir et la multitude des demandeurs de dispenses et des dépositaires de suppliques (près de 38 000 cas identifiés comme pro-

venant d'Allemands entre 1449 et 1533, p. 266). Par les requêtes présentées, par la nature des intérêts défendus, c'est toute une facette de l'activité et du statut de ce personnel qui est abordée. De ce point de vue, même s'il eût peut-être fallu davantage le justifier, l'angle d'observation retenu, celui des procureurs recevant les demandes provenant de la « nation germanique », autorise une enquête fondée sur les motivations des uns et des autres.

On imagine sans peine les difficultés documentaires qui peuvent surgir au cours d'une telle recherche. Elles ont cependant été contournées dans la mesure où les sondages et relevés effectués à l'aide des indices du Schedario Garampi, des registres des *Libri officiorum* et *Libri officialium* des archives vaticanes, des listes de la série « *Introitus et exitus* » de la Chambre apostolique, des livres des *resignaciones* et des suppliques de la Pénitencerie, du *Liber confraternitatis* des Allemands de Rome, sans oublier les données enregistrées par le célèbre *Repertorium Germanicum* élaboré à l'Institut historique allemand de Rome ni les sources de la Chambre apostolique conservées aux Archives nationales depuis le transfert napoléonien ni celles des Teutoniques archivées à Berlin, ont permis à l'auteur d'atteindre la masse critique de 236 noms, seuil de tolérance à partir duquel une étude prosopographique, et donc sociale, peut faire sens et remplace les anciens travaux qui avaient considéré les procureurs sous un angle purement juridique ou ecclésiastique.

L'étude débute comme de juste par la genèse de l'office des procureurs curiaux, leur spécialisation dans la rédaction et la transmission des suppliques et des demandes de dispense, l'ouverture progressive de ce personnel à des non-Italiens, principalement lors du passage avignonnais, l'institutionnalisation de leur pratique et de leur coût... C'est sans surprise que l'auteur en conclut au XV^e siècle à un mouvement parallèle de spécialisation, de professionnalisation, de curialisation, de collégialisation et d'internationalisation qui donne son sens à la saisie du groupe plus particulier des procureurs allemands actifs à cette date à la Rota, à l'Audientia et à la Pénitencerie. Cette présence n'était pas au XV^e siècle le fruit du hasard : à côté des Italiens, des Espagnols et des Français, les Allemands constituaient la quatrième composante du personnel procuratorial, signe de la très nette amélioration des relations entre l'empereur et le pape.

Dans un second temps, l'enquête s'intéresse de près au travail et à la fonction des procureurs. À cette occasion sont exposés les différents motifs qui poussaient les demandeurs pénitents à recourir au truchement des procureurs : barrières de nature culturelle (incapacité à présenter l'argumentation selon le *stilus curiae*...) mais aussi matérielle (éloignement, coûts...) ou administrative (méconnaissance des procédures ou du fonctionnement, des signatures, des moyens d'accès à la chancellerie...). Le tableau ainsi dressé fait apparaître qu'en dépit d'une indéniable organisation et spécialisation des services de la Curie, il restait encore beaucoup de place pour l'improvisation dans la seconde moitié du XV^e siècle, improvisation ou souplesse dont surent apparemment jouer à merveille les procureurs en fonction des intérêts des impétrants. Compte tenu du procès qui fut ensuite, pendant et après la Réforme, intenté à la papauté tarde-médiévale en matière de trafic de pénitences, d'indulgences et d'influences, il n'eût peut-être pas été vain de mesurer le travail des procureurs à l'aune des dérives qui peuvent s'emparer de tout groupe d'administrateurs : quels étaient les critères, presque l'éthique du travail procuratorial ? Qu'en était-il plus généralement, en dehors de la tarification officielle des taxes, des pots de vin que l'on voit surgir ici et là, reçus aussi bien que distribués par les procureurs ? À ce propos, un développement très intéressant, quoique trop périphérique, concerne la manière dont les procureurs puisaient certaines de leurs informations à l'extérieur de la machine pontificale, dans des tavernes bien pré-

cises dont la géographie aurait pu être plus profondément interrogée et mise, par exemple, en relation avec les logements occupés à Rome par les *procuratores*. En revanche, tout un passage sur l'économie des cadeaux distribués aux cardinaux influents de la Curie éclaire la réalité du travail institutionnel en même temps qu'il porte témoignage des modifications de la culture matérielle au sein du collège curial. Proprement novatrice apparaît également l'enquête menée par l'auteur sur les lieux de travail des procureurs en relation avec le choix de leur adresse privée située, selon la « section » d'activité, au plus près des palais des cardinaux que l'on savait par exemple influents au Tribunal de la Rote ou bien à la Pénitencerie.

Mais tout ce réseau d'influences et de connaissances locales, au centre duquel la confrérie des Allemands de Rome n'a pas joué le dernier rôle, ne serait rien sans le relai des relations et des interventions extérieures. Dans le cas des procureurs allemands, la cour de l'empereur Frédéric III s'avéra un lieu indispensable d'amitiés, de familiarités, de patronage et de clientèle. Le siège des Teutoniques de Prusse, la Marienburg, constituait également un puissant siège d'influence. Souvent couronné de succès était le procureur qui, depuis Rome, pouvait compter sur la faveur de l'empereur et de ses conseillers ou sur celle du Grand Maître de l'Ordre allemand. Par ce biais, l'étude aborde la question délicate et cependant centrale des critères de sélection d'un procureur romain par qui demandait une dispense ou présentait une supplique. Or, la pratique montre qu'il existait dans la deuxième moitié du XV^e siècle une hiérarchie bien établie des réputations, des compétences... et des honoraires.

Le cœur de l'ouvrage relève résolument quant à lui du genre de la prosopographie développée selon les critères méthodologiques en usage que l'on ne peut détailler faute de place : origine familiale et géographique (part écrasante des trois provinces des archevêques électeurs de Trèves, Cologne et Mayence), formation universitaire, carrière ecclésiastique, liens de clientèle et de protection, cadres de vie (les procureurs allemands, à l'exception de celui des Teutoniques, étaient loin de vivre sur le même pied que leurs collègues italiens ou français), horizon culturel enfin. À l'aide de dix biographies exemplaires, l'auteur tente ensuite de dresser un profil type issu de l'exercice si délicat de la « biographie collective ». Le procureur allemand de la seconde moitié du XV^e siècle est ainsi plutôt urbain, d'origine sociale bourgeoise, en provenance des régions rhénanes et gradué (mais de préférence d'une université italienne et plutôt en droit canon). À Rome, où il arrive assez jeune et où il demeure assez longtemps – quelquefois jusqu'à sa mort –, il cherche rapidement la protection d'un cardinal romain, fréquente la confrérie de ses compatriotes et se spécialise assez vite dans un collège particulier, de la Rote, des Audiences ou de la Pénitencerie, activité à partir de laquelle il put faire carrière mais sans grimper très haut dans la hiérarchie ecclésiastique. Parallèlement, il entretient – sur la base d'une réciprocité de services rendus – de bons contacts avec la cour impériale et soigne dans les pays d'Empire un cercle choisi et connu de clients proches des grands archevêques de l'Empire.

Cette étude constitue donc une contribution importante à la connaissance, surtout d'un point de vue « national », d'un groupe de procureurs peut-être pas très connu en détail mais que Bernard Guillemain, dès la période avignonnaise, avait déjà identifié comme ceux qui avaient traité la plupart des affaires résultant des contacts entre le monde et la Papauté, une dimension diplomatique par conséquent que l'on souhaiterait encore mieux connaître dans un cadre européen et donc comparatiste.

Pierre MONNET.

Adriaan Verhulst, *The Rise of Cities in North-West Europe*, Londres-Paris, 1999, Cambridge University Press et Éditions de la Maison des Sciences de l'homme, 174 p., 15 cartes et plans, *index nominum et locorum* (« Thems in international urban History »).

Le titre choisi (*The Rise of the Towns*) est une allusion à la contribution de H. Van Werveke au tome III de la *Cambridge Economic History of Europe* (1963) et, plus anciennement, aux *Études sur le développement des villes entre Loire et Rhin au Moyen Âge* de F.-L. Ganshof (1943). La volonté affichée par le professeur émérite de l'Université de Gand et les directeurs de la collection « Thems in Urban History » était de rendre compte de façon synthétique des résultats de la recherche la plus récente obtenus par les médiévistes néerlandais, belges, français et allemands, dépassant ainsi le morcellement politique et linguistique (et donc historiographique, comme le montre le bel exemple des utilisations différentes de *burgus* en zones romane et germanophone et de leurs interprétations divergentes) d'un espace urbain médiéval caractérisé. Il s'agissait aussi pour l'auteur de combiner les approches des historiens, archéologues et numismates. La lecture de l'ouvrage et de sa liste de références bibliographiques convainc le lecteur de la réussite du médiéviste belge dans ces deux intentions.

La carte annexée à la préface explicite le domaine géographique traité : il s'agit d'un « nord-ouest de l'Europe » purement continental, de la vallée de la Somme au sud au delta commun de la Meuse et du Rhin au nord ; et de la mer du Nord au cours moyen de la Meuse. Dans cet espace de « Bas pays », sont évoqués les destinées d'une quarantaine de localités urbaines, dont une quinzaine bénéficient d'une attention plus soutenue. L'étude couvre neuf siècles de la période tardive de l'Antiquité et du haut Moyen Âge, de la « transformation des villes romaines » (chap. 1) à l'analyse des phénomènes d'« industrialisation, expansion commerciale et émancipation » aux XI^e et XII^e siècles (chap. 5). Les quatre premiers chapitres sont organisés en suites de monographies regroupées en espaces sous-régionaux (zone côtière, vallées de l'Escaut et de la Scarpe, vallée de la Meuse, Brabant) ; le cinquième embrasse au contraire d'un seul coup d'œil toute la région entre mer du Nord et Meuse, avant une forte conclusion.

Le premier chapitre et le second « Le nadir de la vie urbaine », consacrés à l'Antiquité tardive et à la période mérovingienne, retrouvent la problématique de la continuité, en distinguant subtilement, grâce aux apports de l'archéologie urbaine, entre continuité topographique et continuité fonctionnelle. Le troisième « Nouveaux commencements urbains et raids vikings » réévalue selon les tendances historiographiques récentes l'impact et les conséquences des coups de main des Vikings et met en exerce le dynamisme précoce de la sous-région de la vallée de l'Escaut (par rapport à une Meuse plus dolente, n'en déplaise à la tradition issue de Félix Rousseau).

Les chapitres 4 et 5 vont ensemble : dans le long chapitre 4 sont traités en particulier les aspects topographiques et morphologiques de l'essor des XI^e et XII^e siècles, tandis que le chapitre 5 reprend – entre autres – la question des mouvements d'émancipation, désormais analysés en dehors du carcan préalable des deux idéologies adverses et jumelles, libérale-bourgeoise et marxiste.

Au-delà d'une mise au point claire et précise sur les connaissances, accompagnée de belles démonstrations méthodologiques et critiques (ainsi à propos de la « liste de Cambrai », p. 34 ou des origines de Gand, p. 39), *The Rise of Cities* est donc aussi un exercice d'historiographie : le livre édifie un tombeau définitif aux thèses

piréniennes en replaçant le commerce à longue distance non comme moteur initial mais comme conséquence d'un développement qui fut d'abord régional et appuyé principalement sur les abbayes bénédictines et sur la puissance politique des comtes de Flandres (puis des ducs de Brabant) et le rôle économique de leurs châteaux.

Deux regrets cependant : l'emploi fugitif, à la page 42, du vocabulaire de la théorie de la centralité (*central places, central fonction*) laissait espérer la prise en compte de ce type d'approche, surtout dans une région de réseau urbain dense et anciennement structuré ; il n'en est rien et il faut le regretter, d'autant que le maillage du territoire étudié ne se limite pas à la quarantaine de villes principales ou secondaires élues. Le choix, conforme il est vrai, à ce qu'annoncé dans le titre (*the cities*), ne permet pas d'embrasser dans toute son épaisseur l'espace délimité et les quinze cités bénéficiaires de l'attention principale de l'auteur pourraient apparaître au lecteur comme des monades posées les unes à côté des autres. Le choix et la délimitation des sous-régions n'en apparaissent que plus traditionnels. Trop peu appuyées enfin paraissent les comparaisons avec des régions voisines, pourtant bien étudiées désormais (ainsi l'espace entre Meuse et Rhin ou l'Angleterre du Sud-Est).

Jean-Luc FRAY.

Sergio Tognetti, *Il Banco Cambini. Affari e mercati di una compagnia mercantile-bancaria nella Firenze del xv secolo*, Florence, Leo S. Olschki Editore, 1999, 398 p. (« Biblioteca storica toscana », xxxvii).

Dans son introduction, après avoir fait une brève étude historiographique de la recherche concernant l'économie préindustrielle en Italie, Sergio Tognetti indique le but qu'il s'est fixé dans son livre : étudier le monde des marchands-banquiers italiens de la fin du Moyen Âge en cherchant, à travers l'exemple de la famille Cambini, à inscrire des faits de nature spécifiquement économique dans le contexte social, politique et culturel de la Florence du Quattrocento. Pour ce faire, il a disposé d'une documentation abondante : les archives de l'État de Florence : le *catasto*, c'est-à-dire un ensemble de séries fiscales, permettant de connaître le patrimoine (mobilier, immobilier ou financier) et le nombre de mâles adultes de chaque cellule familiale ; les *tratte*, c'est-à-dire les parcours et avant tout les origines de tous ceux qui ont eu une carrière officielle ; les sources émanant du tribunal de la Marchandise ; et surtout, les quelque 80 livres comptables du fonds Cambini déposés aux archives de l'hôpital des Innocents de Florence.

La première partie de l'ouvrage intitulée « Les succès et les revers d'une famille bourgeoise » est une étude de type généalogique, mais surtout économique puisque l'auteur y décrit les activités et la situation financière des quatre fils du linier florentin Francesco Cambini puis de leurs descendants. Ce dernier, mort au cours de l'épidémie de peste de 1400 et pour aisé qu'il ait pu être, n'en demeurait pas moins un membre des arts mineurs et, au début du xv^e siècle, la famille Cambini n'appartenait donc ni économiquement, ni socialement, ni politiquement, à la classe dirigeante florentine, même si le père Francesco avait siégé au Conseil de la Commune à la fin de l'année 1381 quand Florence avait été dirigée par le gouvernement « populaire » des arts mineurs.

Les quatre fils de Francesco, c'est-à-dire Bartolomeo, Cambino, Niccolò et Andrea, nés entre 1375 et 1390, maintiennent d'abord en indivision tous les biens

hérités de leur père jusqu'en 1414, date à laquelle la répartition de l'héritage sanctionne de fait les deux choix différents opérés par les frères dans la gestion et les investissements du patrimoine familial, les deux aînés, Bartolomeo et Cambio, continuant avec succès l'activité paternelle de l'artisanat et de la vente du lin alors qu'à l'inverse, Niccolò et Andrea se lançaient dans le commerce, en commençant à se rapprocher des plus importantes entreprises florentines de l'époque.

Les fils de l'aîné Bartolomeo qui héritèrent de leur père, mort en 1430, les parts qu'il possédait dans plusieurs entreprises linières les abandonnèrent assez vite et connurent ensuite, sans qu'on puisse en connaître la cause, une situation financière difficile qui les amena au milieu du siècle dans une strate fiscale voisine de la pauvreté qui ne les empêchait pourtant pas d'exercer, au moins au début, des fonctions publiques, notamment dans l'administration des forteresses situées dans la périphérie de Florence.

Les trois autres branches de la famille ne connurent pas aussi vite les mêmes déboires. Cambino vécut jusqu'en 1459 et l'entreprise linière continua à produire des bénéfices. Cambino n'avait qu'un héritier mâle qui n'eut donc pas à partager l'héritage paternel. Avec ses propres fils, ce dernier élargit les activités familiales aux secteurs de la laine et de la soie et dans le même temps, la famille dont tous les membres vivaient ensemble dans la même maison florentine investissait dans la terre, à tel point qu'à la fin du siècle, les deux plus âgés des petits-enfants de Cambino étaient en mesure de vivre de leurs rentes foncières. La situation financière de la famille était suffisamment bonne pour que ses membres puissent se dispenser des travaux administratifs rémunérés et ne s'intéresser qu'aux fonctions politiques de prestige comme celle de Prieur.

Si Sergio Tognetti a estimé nécessaire de commencer par décrire ceux des héritiers de Bartolomeo qui n'ont connu au mieux qu'une réussite limitée, c'est pour mettre en évidence une des idées qui sous-tendent sa réflexion, à savoir que ce sont les affaires, le commerce et surtout la banque, qui permettent les ascensions les plus rapides, les plus spectaculaires et aussi les plus risquées. Le rameau familial qui connut en effet les succès les plus nets est celui de Niccolò et Andrea, associés en affaires, qui se maintinrent dans le monde de la marchandise et de la finance, en devenant selon l'expression de Sergio Tognetti, des marchands-banquiers. Leur activité leur procura une situation financière sans commune mesure avec celles de leurs deux frères aînés. Leur puissance et leur prestige se manifestèrent en particulier par le fait qu'ils purent faire construire une chapelle dans l'église San Lorenzo et atteindre des fonctions politiques de premier plan. Cette puissance s'acheva toutefois brusquement en janvier 1482, lorsque leur banque fut officiellement déclarée en faillite.

Dans deux chapitres intermédiaires, Sergio Tognetti s'intéresse à la propriété foncière de la famille du marchand-banquier Niccolò dont la valeur s'accroît parallèlement à sa fortune mais tardivement et sans beaucoup d'engagement de sa part. Ses enfants y attachèrent plus d'importance mais finalement, tous ces biens immobiliers furent très vite perdus au lendemain de la faillite de la banque. Le chapitre qui suit rassemble l'ensemble des données relatives aux fonctions politiques « majeures » de la cité de Florence exercées par les membres de la famille Cambini, ce qui permet à l'auteur de constater que la richesse accumulée dans les affaires en rendait encore l'accès possible au xv^e siècle.

C'est dans la deuxième partie intitulée « Une banque, une cité, une économie-monde », que le propos de l'auteur se retrouve en accord avec le titre de son livre, puisqu'il y décrit de manière progressive et chronologique l'activité de la société bancaire de Niccolò et Andréa Cambini et de leurs fils, les profits réa-

lisés et les différentes stratégies d'affaires qu'ils ont employées au cours du XV^e siècle.

Les tableaux sont nombreux et souvent parlants, les commentaires de l'auteur venant ensuite compléter utilement les premières observations ; les textes cités, eux aussi, sont très évocateurs et bien utilisés. Les cartes facilement lisibles (mais sans situer Florence...), présentent la « géographie économique de la banque Cambini », et permettent d'illustrer les descriptions détaillées qui en sont faites dans les pages suivantes. Ces cartes permettent de voir ainsi évoluer ou se maintenir en trois étapes (1451-1453 ; 1461-1462 ; 1472-1473) les liens d'affaires de la banque, à travers la Méditerranée et, à un moindre degré, le reste de l'Occident.

Parmi les lieux qui dominent au cours de l'ensemble de la période étudiée, on peut noter l'importance du port de Pise, notamment par le nombre des correspondants sur place de la banque ce qui remet en cause la thèse généralement admise de la crise de cette ville après la conquête florentine de 1406, et montre au contraire un port actif qui a su réorganiser son économie au profit des activités de service (lettres de change) et du travail du cuir. De même, Venise, essentiellement pour des raisons financières, fait partie des relations régulières de la banque, tout comme Rome (où les Cambini avaient leur propre banque) où la Curie représentait une clientèle importante aussi bien pour les banquiers que pour les marchandises florentines.

Pourtant, l'originalité de la banque Cambini est d'avoir su investir très tôt dans la péninsule Ibérique et avant tout au Portugal au moment où ce pays se lançait dans une aventure maritime profitable, mais nécessitant à la fois des capitaux et des marchandises venant eux aussi de Florence. Les liens avec Barcelone, puis surtout avec Valence, bien que moins importants parce qu'ils pouvaient évoluer en fonction de la situation politique et militaire, n'étaient pas négligeables non plus.

L'auteur divise donc l'histoire de la banque Cambini en cinq étapes : une description de la banque au temps des deux frères Niccolò et Andrea ; puis, avec leurs fils, une époque où l'activité principale est celle du grand commerce entre 1451 et 1458 ; une période de grande expansion (1459-1468) ; les prémices de la crise (1470-1480), et enfin la faillite.

Dans un premier temps, la banque Cambini (avec ses associés) a tiré l'essentiel de ses profits d'un commerce traduisant des niveaux de développement économiques très différents. La péninsule Ibérique, le sud de l'Italie, et plus épisodiquement l'Orient, fournissaient des matières premières comme le cuir, les peaux, le kermès dont on tirait la teinture dite « écarlate », la laine et, éventuellement, des esclaves de couleur tandis qu'en échange Florence vendait des produits finis essentiellement textiles, sous la forme de tissus de laine et surtout de soie de grande valeur, avec parfois des livres ou du matériel de navigation. Au cours des années 1460, la banque Cambini utilisa de plus en plus la forme associative des *joint-ventures* et des sociétés en commandite. Elle se lança donc dans des compagnies spécialisées dans le travail et le commerce de la soie. Elle participa aussi, avec moins de bonheur, à des sociétés spécialisées dans la pêche du corail. À la fin de cette décennie, les Cambini commencèrent à intervenir de manière plus systématique dans le monde de la finance privée ou étatique et c'est justement l'accent mis sur les transactions financières qui mena la banque dans une impasse aboutissant finalement à sa faillite officielle. En effet, les prêts consentis par la banque, en particulier au Portugal, ne reposaient que sur un nombre restreint de clients et, pour des sommes importantes et difficilement récupérables. L'utilisation de plus en plus importante des lettres de change et des autres moyens financiers

fondés sur les écarts de valeur entre les monnaies rendaient la situation générale de la banque très fragile et, par conséquent, à la merci d'une perte de confiance des créanciers. C'est ce qui se produit à la fin des années 1470, lorsque se manifesta, à Florence, une crise agraire, démographique et financière que les Cambini n'arrivèrent pas à surmonter et qui les amena à rechercher vainement tous les expédients possibles.

L'ascension de la famille Cambini, à travers celle du rameau de Niccolò et Andrea, est donc, selon l'auteur, en contradiction avec la tendance historiographique, particulièrement italienne et anglo-saxonne (notamment D. Kent), qui voit l'affirmation, au cours du Quattrocento, d'une société aristocratique caractérisée par une mobilité sociale réduite et un affaiblissement de l'esprit d'entreprise caractéristique du siècle précédent. Il faut pourtant constater que l'échec final de la banque et la disparition complète, dans la période suivante, de l'ensemble de la famille des instances dirigeantes ou même inférieures de la vie politique florentine traduit justement cette fermeture. Sans doute est-elle plus tardive que ne l'ont écrit certains historiens de Florence, mais elle reste bien réelle et Sergio Tognetti est d'ailleurs amené à le reconnaître dans sa conclusion. Les crises inévitables, de quelque nature qu'elles fussent, ont eu pour conséquence d'éliminer progressivement les entreprises moyennes, en particulier les banques, en contribuant par là même à favoriser les plus puissantes. Le succès de la banque Cambini, le prestige social et la puissance politique des membres de la famille sont finalement limités, à la fois dans le temps (à peine un peu plus d'une génération) et dans les faits puisque les responsabilités politiques exercées par les banquiers Cambini, aussi bien comme Prieurs que comme responsables financiers des emprunts de l'État florentin étaient toujours collégiales (comme bon nombre d'affaires de la famille étaient menées avec des associés). Les Cambini font donc un peu figures d'étoiles filantes dans les milieux dirigeants de l'économie et de la politique florentines. Ils sont apparemment une exception qui confirme, et peut-être retarde, la chronologie admise, sans vraiment la remettre en cause. Cela n'enlève évidemment rien, au contraire, à l'intérêt du livre qui permet de voir vivre de manière très concrète, à travers les portraits des individus qui interviennent, les échanges internationaux, surtout dans le monde méditerranéen de la deuxième moitié du XV^e siècle. Utilisant des documents comptables, dont il fait régulièrement la critique, Sergio Tognetti a su tirer de l'aridité des chiffres, des éléments concrets qui rendent finalement agréable la lecture de son livre.

Philippe LARDIN.

Richard K. Marshall, *The Local Marchants of Prato. Small Entrepreneurs in the Late Medieval Economy*, Baltimore-Londres, The Johns Hopkins University Press, 1999, 191 p.

Alors que l'importance du fonds Datini est bien connue des historiens et qu'il a déjà été souvent utilisé, Richard K. Marshall a préféré s'intéresser à 18 registres privés tenus par des commerçants et des artisans de la ville de Prato, voisine de Florence et sous sa domination. Cette source est, de prime abord, séduisante puisque, pour reprendre une remarque de Robert Fossier, dans son introduction à *La Société médiévale*, ce sont là « des documents de la pratique [...], le pain quotidien de l'historien ». Pour l'instant, en effet, les travaux consacrés aux villes ou à

l'économie médiévales n'ont fait qu'une place restreinte à ces commerçants de détail et à ces artisans dont le rôle était pourtant essentiel dans la vie quotidienne. La place limitée de ce groupe social dans l'historiographie ne s'explique pas seulement par l'intérêt restreint des chercheurs pour des catégories sociales n'appartenant pas aux élites urbaines. Elle est due aussi à la pauvreté des sources répertoriées jusqu'à présent. Les documents utilisés par Richard K. Marshall ont donc été une source considérable d'informations puisque ces registres n'ont pas qu'un rôle économique, ceux qui les tiennent y inscrivant aussi les événements importants de leur vie familiale (naissance, mariage, décès) ou parfois un événement politique important. À l'aide de ces sources, l'auteur étudie d'abord ce qu'il appelle « *le marché local* » et décrit le mode de vie de ces commerçants et artisans, la conduite de leurs affaires, puis il décrit brièvement, mais assez en détail, deux cas particuliers : celui d'un courtier indépendant et celui d'une famille d'aubergistes. Il s'intéresse ensuite aux pratiques professionnelles de ces hommes – c'est seulement à ce moment qu'il décrit la manière dont leurs livres étaient tenus – avant de s'intéresser au crédit, aux emprunts et à la banque, dont le rôle était essentiel dans la vie économique locale.

Richard K. Marshall aboutit à plusieurs conclusions intéressantes qui remettent en cause certaines affirmations auxquelles Federico Melis avait cru pouvoir aboutir. Celui-ci avait notamment affirmé l'absence de tout système de crédit dans le milieu des petits commerçants, si ce n'est sous la forme de crédit à la consommation, et estimé que l'étude de la naissance des grandes banques ne nécessitait pas de s'intéresser au marché local puisque, selon lui, seul le grand commerce pouvait en être à l'origine. Richard K. Marshall montre, au contraire, à quel point le crédit était développé dans le commerce de détail et l'artisanat. Les matériaux, les marchandises étaient achetées à crédit aux fournisseurs et payées progressivement, par termes parfois assez longs. Les produits de détail ou les travaux étaient également payés à crédit par les clients. Ces derniers empruntaient de plus, sans faire d'achat, à ces commerçants et artisans, des sommes souvent minimes et pour des motifs divers, fréquemment pour payer leurs impôts. Quand les transactions concernaient des acheteurs ou des fournisseurs extérieurs à la ville, quelles que soient les distances, les paiements se faisaient nécessairement sans crédit mais dans ce cas, les intéressés utilisaient justement les services des banquiers locaux qui leur avançaient des fonds remboursés ensuite, là encore, selon des délais très divers. Les taux de remboursement, aussi bien pour les achats à crédit que pour les emprunts, dépassaient 95 %, ce qui est considérable et supérieur à ce qu'on connaît de nos jours. Cela montre donc que le système fonctionnait convenablement, grâce à la confiance des prêteurs et à la réputation des emprunteurs, qualité essentielle dans une petite ville, mais aussi du fait de la sévérité de la répression quand les dettes n'étaient pas acquittées dans les délais.

Dans les documents utilisés par Richard K. Marshall, il n'est jamais fait mention des intérêts qui étaient perçus à l'occasion de ces ventes à crédit ou de ces prêts, parce que cela aurait pu donner lieu à des sanctions, mais l'auteur montre à plusieurs reprises que la pratique existait mais n'était mentionnée que par ceux qui n'en étaient pas les acteurs.

L'auteur montre aussi à quel point les revenus de ces hommes étaient divers et ne provenaient pas seulement des bénéfiques sur les ventes au détail qui leur offraient pourtant un profit moyen de 27 % par rapport aux prix d'achats des marchandises. Il décrit avec précision le rôle local de tous ces personnages placés dans une situation intermédiaire de la société, aussi bien par leurs activités que par leurs revenus et leur mode de vie. La tenue de leurs registres prouve par ailleurs

leur culture aussi bien dans le maniement des chiffres que dans l'expression écrite correcte. Elle montre également leur capacité à utiliser – à leur échelle – les méthodes financières les plus modernes de leur époque. Les similitudes entre ces registres traduisent enfin une culture professionnelle spécifique fondée sur des apprentissages et des méthodes de travail assez semblables. C'est donc certainement l'apport principal du livre de Richard K. Marshall que de quitter le monde des grands marchands, des banquiers puissants (décrit encore récemment par Sergio Tognetti dans son étude de la banque Cambini), pour montrer l'importance du rôle des petits entrepreneurs dans l'économie et la vie quotidienne des petites villes italiennes.

L'organisation de l'ouvrage, pourtant, n'est pas pleinement satisfaisante. C'est en annexe, après la conclusion, que se trouve la liste des registres que l'auteur a utilisés avec la mention des périodes couvertes par chacun d'eux (situés entre 1295 et 1411...). Il aurait sans doute été plus utile de présenter tout de suite au lecteur les personnages à qui il allait avoir affaire, car l'introduction est sur ce point très évasive. De même, c'est au milieu du livre, alors qu'il les a déjà bien utilisés, que Richard K. Marshall présente l'organisation interne de ces documents. Or, justement, celle-ci n'est pas anodine puisqu'elle détermine la valeur que l'on peut leur accorder.

Ces documents privés n'ont pas, en effet, la rigueur d'une comptabilité officielle vérifiée par un groupe d'auditeurs attentifs, à l'aide de quittances et de cédules. Ils enregistrent avant tout les opérations de crédits, les prêts, les emprunts, et très rarement les opérations effectuées directement en *liquide*, de la main à la main. Or, cela enlève beaucoup de valeur à quelques-unes des conclusions auxquelles l'auteur croit pouvoir aboutir. Ainsi, ce n'est pas parce que les commerçants qu'il a étudiés inscrivent dans leurs registres plusieurs transactions à la date du dimanche ou de certains jours fériés (parfois à Noël), qu'ils ont réellement travaillé ces jours-là. Le véritable problème est de connaître la manière dont ces livres étaient tenus. Il est peu probable que ces commerçants aient noté au fur et à mesure les ventes à crédit qu'ils faisaient. Ils ont pu se contenter provisoirement de quittances, de feuilles volantes, mises au propre, justement lorsqu'ils avaient un peu de temps, précisément parce qu'ils ne travaillaient pas. L'auteur ne constate-t-il pas lui-même qu'un fabricant de pourpoint enregistre dans son livre plus de ventes le dimanche que les autres jours ? Peut-on vraiment croire qu'un achat à crédit remboursé le jour même avait besoin d'être noté dans le registre. La présence d'espaces laissés vides dans certaines pages semble montrer que des rajouts avaient lieu après, sans forcément indiquer précisément la date.

D'ailleurs, les dates fournies par ces documents doivent être prises avec précaution car elles sont parfois manifestement erronées. R. Marshall a ainsi pu trouver mention de la révolte des Ciompi dans le livre d'un tailleur, mais on ne comprend pas très bien comment cet artisan a pu être au courant, le mardi 22 juin 1378, d'événements censés se passer, si l'on suit cette lettre, le mardi 20 juillet de la même année.

Les données chiffrées sont également à prendre avec précaution, ce que ne fait pas Richard K. Marshall. Peut-on à la fois évoquer la crise inflationniste qui touche la Toscane au cours de la deuxième moitié du XIV^e siècle, et étudier ensuite l'évolution des prix *en monnaie de compte* sans y faire référence. Si les achats de denrées alimentaires consignés dans les livres de ces marchands permettent de se faire une idée de leur alimentation, ce qui confirme – sans surprise – la place dominante des céréales et du vin, mais aussi celle – non négligeable – des fromages et des olives qui entraient dans la composition de bien des recettes, les mentions de

prix contenues dans ces registres ont un intérêt plus discutable. En effet, après avoir intelligemment montré que les particuliers n'avaient pas les possibilités des institutions – notamment religieuses – pour se procurer de grandes quantités de produits alimentaires et qu'il leur fallait subir les variations presque quotidiennes des prix au marché, l'auteur présente des tableaux basés sur des prix moyens calculés parfois sur quatorze années et dont l'utilisation est dès lors impossible. On ne payait pas *en moyenne* au marché. Qu'importe à celui qui a dû s'endetter ou qui est tombé gravement malade que les prix aient ensuite baissé. L'utilisation généralisée du crédit que Richard K. Marshall met en évidence découle sans doute partiellement de ces variations rapides.

« Les petits commerçants de la fin du Moyen Âge attendent toujours leur historien », écrit Richard K. Marshall dans son introduction. Cela n'est plus totalement vrai désormais même si on peut regretter que cet auteur n'ait pas utilisé les extraordinaires documents qu'il avait à sa disposition de manière plus détaillée, notamment en ce qui concerne les évolutions dans le temps qui n'ont pas pu manquer de se produire en un peu plus d'un siècle, surtout après la Peste noire. Enfin, on peut regretter que des comparaisons entre les professions concernées par les registres n'aient pas été faites plus précisément, car la vie et l'activité d'un entrepreneur de maçonnerie sont assez différentes de celles d'un courtier, d'un aubergiste, ou d'un marchand de fromage.

Philippe LARDIN.

Jean-Pierre Sosson, Claude Thiry, Sandrine Thonon, Tania Van Hemelrick (éd.), *Les niveaux de vie au Moyen Âge. Mesures, perceptions et représentations, Actes du Colloque international de Spa, octobre 1998*, Louvain, Université catholique de Louvain, Academia-Bruylant, 1999, 462 p.

Le colloque porte sur les niveaux de vie au « bas » Moyen Âge, une époque dans laquelle les historiens voient précisément tantôt le temps de tous les malheurs, tantôt l'âge d'or des salariés. L'enquête amorcée lors d'un précédent colloque, *La vie matérielle au Moyen Âge. L'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique* (1996), est ici poursuivie et approfondie. Le parti pris est de faire se rencontrer historiens (de la société) et littéraires (romanistes), et sur un terrain qui ne peut les laisser chacun indifférents, celui de la vie quotidienne, de la culture matérielle, des standings de vie ; les historiens, partis des prix et des salaires, s'efforcent d'accéder plus finement aux vécus socio-économiques ; les littéraires viennent à l'histoire afin de mesurer le degré de réalisme des œuvres ; leur obsession des datations doit être alors comprise comme effort pour replacer œuvres et auteurs dans leur époque. Une telle entreprise s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la *Typologie des sources du Moyen Âge occidental* ; ce qui donne lieu à une réflexion constante sur les sources et les méthodes, qui n'est pas le moindre intérêt de ce colloque et lui donne sans doute sa véritable cohérence.

Du côté des historiens, Jean-Pierre Sosson présente, en introduction, une excellente synthèse des recherches actuelles sur les niveaux de vie au bas Moyen Âge. Françoise Muret passe en revue les documents comptables et les archives scabinales des anciens Pays-Bas méridionaux. Philippe Braunstein précise l'apport (et les limites) des sources, en particulier fiscales, concernant la pauvreté au quoti-

dien ; la pauvreté sera d'ailleurs un des thèmes présents durant tout le colloque. Denis Morsa, étudiant la ville d'Huy au début du XVII^e siècle, aboutit à la conclusion, surprenante pour l'homme d'aujourd'hui, que l'exercice d'une profession n'est pas le plus souvent un élément discriminant en matière de niveau de vie. Philippe Lardin étudie le niveau de vie des ouvriers du bâtiment en Normandie et éclaire les difficultés rencontrées par l'historien dans l'établissement et l'utilisation des séries salariales ; ainsi dans la seconde moitié du XV^e siècle, les salaires stagnent, voire baissent, mais une analyse plus fine montre que ce fut indiscutablement une période favorable aux salariés (salaires annuels, promotions plus faciles, etc.), au moins jusqu'aux années 1530, où les métiers se ferment.

Deux articles concernent les comptabilités des hôtels princiers. Françoise Autrand étudie l'hôtel du duc Jean de Berry, dont la réputation fut celle d'un prince excessivement généreux envers ses serviteurs ; une tentative de pesée globale de cet hôtel montre effectivement un train de vie de niveau royal ; ce qui est aussi démontré, c'est le « système » du duc, qui associe sans vergogne argent et pouvoir, et dont on comprend qu'il ait heurté ses contemporains. Monique Sommé étudie les hôtels ducaux, à la cour de Bourgogne au XV^e siècle ; elle y met à jour une incontestable volonté de limiter et de rationaliser les dépenses, et une hiérarchie des gages basée sur une unité comptable, la « bouche » (d'homme, de femme, de cheval).

Trois articles abordent le thème de la domesticité : Marc Boone, à partir d'une source exceptionnelle dans l'espace franco-flamand, le livre de compte d'un patricien gantois Simon Borluut, éclaire le parcours des domestiques, leur jeunesse et leur mobilité. Khatarina Simon-Muscheid, confrontant les inventaires après décès, les archives judiciaires et les sources littéraires, montre l'importance de l'honneur comme capital symbolique, l'impact du stéréotype de la servante voleuse et paresseuse et les stratégies de règlement des conflits domestiques. Ce monde mal connu des domestiques est aussi étudié à partir des sources littéraires du bas Moyen Âge par Tania Van Hemelrick.

Du côté des littéraires, l'étude des niveaux de vie ne peut rédiger cette « écriture du quotidien », du concret, qui s'affirme au bas Moyen Âge, dans le *Ménagier de Paris*, le théâtre (Jean Subrenat et Jelle Koopmans) ou chez Eustache Deschamps (Susanna Bliggenstorfer). La littérature éclaire aussi de manière irremplaçable les vécus : le mariage au cœur des stratégies socio-économiques (Daniel Queruel), l'expérience subjective de la vieillesse (Paul Verhuyck et Gérard Gros), les catégories sociales, les « états », revues et corrigées par les moralistes du temps (Claude Thiry et Sandrine Thonon) ; la satire morale rejoint ici la sociologie, chez des moralistes obsédés par la montée du pouvoir de l'argent, l'extension de la « frime » et le brouillage des « états » sociaux. Jelle Koopmans poursuit, par ailleurs, sa réflexion sur le *Théâtre des exclus* (1997) en étudiant la mise en scène des démunis dans les farces et les sotties, et en affrontant la redoutable question des rapports de ce théâtre au réel ; Quelles sont les raisons de cette fascination récurrente pour le monde marginal urbain ? Faut-il y voir une subculture du milieu truand, ou, à l'opposé, le discours de la répression ? Ou bien, comme je le pense, la mise en scène des hantises et des rêves d'un public qui surnage au-dessus du seuil de pauvreté et qui prend le parti d'en rire ? Le colloque se devait de réfléchir aussi sur le vocabulaire, mais l'étude d'Emmanuelle Rassart-Eeckout sur l'expression des concepts de riche et pauvre n'est pas totalement convaincante, sans doute du fait d'une analyse sémique insuffisante, et parce qu'elle se donne pour point de départ les concepts actuels, dont la pertinence n'est pas assez critiquée.

Ce colloque montre combien de telles rencontres entre historiens et littéraires sont précieuses, et devrait encourager chacun à oser sortir davantage de sa « spécialité ».

Jean-Louis ROCH.

- Peter Priester, *Geschiedenis van de Zeeuwse Landbouw. Circa 1600-1910*, Wageningen, Afdeling Agrarische Geschiedenis Landbouws Universiteit, 1998, 880 p. (« A. A. G. Bijdragen », n° 37).
- Victor Enthoven, *Zeeland en de opkomst van de Republiek. Handel en strijd in de Scheldedelta c. 1550-1621*, Leyde, Luctor et Victor, 1996, 450 p.
- Corrie Reinders Folmer, *Van Prooijen : van Goederenkandel naar Slavenkandel. De Middelburgse Commercie Compagnie 1720-1755*, Middelbourg, 2000, 222 p. (« Werken uitgegeven door het Koninklijk Zeeuwsch Genootschap der Wetenschappen », n° 10).
- P. J. Van Cruyningen, *Bekous maar buigzaam. Boeren in West-Zeeuws-Vlaanderen 1650-1850*, Wageningen, Afdeling Agrarische Geschiedenis Landbouws Universiteit, 2000, 486 p. (« A. A. G. », n° 40).

Le « particularisme » zélandais est une donnée irréductible de l'histoire des Provinces-Unies. Ce troupeau d'îles entre les branches de l'Escaut, davantage exposé à la fureur de la mer que la Hollande, plus près d'Anvers dont elle fut l'avant-port que d'Amsterdam, animé par les entreprises de la course et de la colonisation en Amérique équatoriale ; ces villes et ces États prompts à revendiquer leurs droits à l'intérieur de l'Union, à tenir tête à sa puissante voisine au nord, ayant acquis une présence politique allant bien au-delà de son potentiel propre, penchant souvent en faveur de la maison d'Orange au détriment des antistadhoudériens... On savait tout cela et les publications de la Société scientifique royale de Zélande y avaient apporté beaucoup d'aliments. Pourtant, il restait encore de vastes pans de connaissance à découvrir. Ce à quoi se sont consacrés les auteurs dont nous recensons ici les œuvres.

Suivons un ordre chronologique. La période étudiée par Victor Enthoven offre un intérêt particulier du fait qu'elle est « à cheval » : avant et après le soulèvement contre la domination espagnole. De la rupture devaient résulter, forcément, une dislocation des premières activités et une réorientation à laquelle l'état de guerre élevait maints obstacles. La pêche, le commerce du sel, peut-être celui du vin survécurent couci-couça, très affaiblis. La fonction de point de ralliement pour le port d'Anvers souffrit beaucoup mais, à l'ombre des licences pour le trafic avec l'ennemi, conserve de son lustre. Des entreprises nouvelles furent créées dans l'Atlantique et vers la Méditerranée. On a parfois du mal à pondérer la part des Zélandais dans une expansion qui intéressa l'ensemble des marchands néerlandais. C'est peut-être une rançon de la documentation. Le rôle des *Convooiën-en-Licentien* – les impôts perçus sur le commerce sur mer et sur terre – serait sans doute à relativiser dans le soutien à l'effort militaire naval, tant éclate par moments la disproportion entre les recettes et les dépenses ou les besoins.

Avec le gros ouvrage de Peter Priester, c'est l'originalité la moins contestable de la Zélande qui est étudiée, scrutée sur trois siècles d'affilée (grâce en grande

partie à la conservation des dîmes durant ce laps de temps). Dans un ensemble qui paraît avoir été voué principalement aux prairies et à l'élevage (sans préjudice des tulipes !), la province se distinguait par la culture de ses champs, la production du froment et de la garance – sans préjudice, néanmoins, de ses arbres fruitiers. Elle exportait et son blé était coté au plus haut niveau sur les places de déversement. Réputation anciennement établie, déjà à l'aube du XVII^e siècle, après sans doute, un passage difficile contemporain de la révolte. Ce qui rend la prospection d'autant plus passionnante, c'est l'espèce de condamnation qui a pesé sur elle et sur son absence d'évolution au XIX^e siècle, sa stagnation : contrastant fort avec le dynamisme et les progrès d'une autre province, celle de Groningen (Groningue) à la même date, ou de la Drenthe (d'après J. L. Van Zanden). Stationnement auquel l'on n'a pas manqué jadis et récemment, d'attribuer des causes : depuis la routine, l'absence d'imagination des paysans, l'influence néfaste des prélèvements « féodaux » et dérivés, l'insuffisance des capitaux, etc. La réponse est remarquable.

Elle consiste d'abord dans l'inventorisation précise de l'agriculture dite « ancienne ». Qui bénéficiait de la qualité du sol en général mais devait se battre contre le sel infiltré, qui limitait les possibilités de l'élevage et entraînait des contraintes pour la culture. Qui se déploya dans un contexte juridique mouvant, variable de plus d'une île à l'autre, et faisant jouter propriété paysanne et location des terres, cette dernière assortie de clauses assez strictes : sur la durée, les redevances, la destination du sol, la jachère, le maintien du bon état des lieux... Qui reposait sur un travail minutieux et persévérant de préparation et de nettoyage des champs, à l'aide d'instruments fabriqués avec les bois locaux et de types variant d'un village à l'autre, y compris pour les faucilles. Qui florissait au gré des récoltes et du cours des denrées¹. Cette agriculture était parvenue à un haut degré de productivité pour le froment comme pour la garance. Les progrès de la province de Groningen au XIX^e siècle ont été un « rattrapage », la conversion à une culture intensive d'un labour resté auparavant extensif, sur des surfaces disponibles comme il n'en existait plus ou rarement en Zélande. Dès lors, le reproche d'arriération tombe. Il avait été porté en fonction d'un modèle idéal et étranger qui n'avait pas à s'appliquer. Davantage, certaines innovations préconisées se heurtaient pour leur intégration à des entraves d'ordre financier, voire de simple gain. À cet égard, les pages consacrées aux engrais, au fumier et aux ingrédients chimiques sont particulièrement éloquentes. Il n'y avait pas d'effet automatique à attendre d'une introduction intempestive. Les paysans zélandais se sont tournés vers les phosphates aux environs de 1880 quand la conjoncture les y poussait (p. 403-409). Ils se mirent à la betterave à sucre à peu près en même temps que les grands fermiers du Bassin parisien. Ils perdirent le marché et la quasi-exclusivité de la garance en présence des plantations de l'ex-comtat Venaissin et de l'Alsace – du moins, ceux qui en étaient devenus les principaux producteurs dans les îles de Tholen et de Schouwen-Duiveland.

Qu'il soit permis de relever ici le redressement qui s'impose à propos et de l'agriculture ancienne et de la « modernisation ». La routine alias l'histoire immobile a été une « tarte à la crème » des « experts » en économie rurale aux XVIII^e et XX^e siècles, méprisants pour l'empirisme des hommes de la pratique et tout à fait ignorants de la correspondance acquise avec les exigences du milieu, d'un équi-

1. Pourquoi, cependant, aucun mot n'est-il dit sur la situation climatique de la Zélande. Le caractère protégé que démarquait le proverbe traditionnel : « *Brabantse lucht, zeursche zucht* » – quand le vent souffle du Brabant, c'est tout profit pour la Zélande – serait-il déplacé ? La régularité des récoltes lui donnerait une certaine consistance.

libre réalisé à coups d'expériences multiples, clandestines pour nous seulement. C'est un travers que trop d'historiens ont épousé et qui continue de sévir. Et, par symétrie, la croyance à un démarrage explosif avec l'adoption de trois brins de trèfle associés à une charrue *up-to-date*. Les chemins de la croissance ont été moins droits, plus lents et, coupés de très nombreux embranchements, sans parler de la perte de substance humaine qui les a jalonnés aux XIX^e et XX^e siècles. La leçon ne vaut pas, l'on s'en doute, uniquement pour la Zélande, voire la Frise et Groningen².

Dans l'ouvrage de P. Priester, la Flandre zélandaise est souvent convoquée pour une illustration ou un contrepoint du principal. Elle est l'objet en plein du travail de P. J. Van Cruyningen. N'allons pas imaginer un simple décalque de l'un à l'autre. L'attrait des monographies de Wageningen réside aussi dans la construction petit à petit d'une carte complète de toutes les régions, voire sub-régions du pays (ici, seulement la partie ouest de la Flandre zélandaise) : exemple loin d'être imité en France, si l'on excepte le Kochersberg de J. M. Boehler, le pays de Caux de G. Lemarchand et quelques autres, tout de même. Bien entendu, un certain nombre de ressemblances se rencontrent entre le sud et le nord de l'Escaut, ne serait-ce qu'en raison des polders. Les différences les plus notables apparaissent, semble-t-il, dans l'étendue des exploitations, dans un recours plus appuyé à une main-d'œuvre étrangère saisonnière, dans le choix de privilégier la culture du froment – au lieu de se tourner vers la garance comme à Tholen et à Schouwen-Duiveland –, malgré les baisses du cours à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e ; surtout, peut-être, la présence d'un travail non agricole à côté de l'activité proprement terrienne. Ces orientations indiquées ne sont pas toujours entièrement expliquées – en particulier l'attraction des villes de Zélande et de Hollande. Pour le reste, la formule du « conservatisme avec souplesse » – *Behouden maar buigzaam* – traduit le même style observé à Walcheren ou Noord- et Zuid-Beveland. Pareillement, la betterave à sucre et les engrais chimiques n'ont percé qu'à la fin du XIX^e siècle³.

Retour arrière pour signaler cette entreprise zélandaise spécifique : la *Middelburse Commerce Compagnie*, qui naquit dans le climat hautement spéculatif de 1720, qui survécut aux bouillonnements dévastateurs, tâta du commerce plus ou moins de contrebande avec la côte espagnole des Caraques, finit à partir de 1739 par s'adonner principalement au trafic d'esclaves et disparut, d'après C. Reinders Folmer – Van Prooijen, à cause du non-renouvellement de son équipe directrice. C'est un livre élégant, grossi de treize annexes documentaires (les listes des voyages répartis par direction), selon l'excellente habitude néerlandaise. L'auteur avoue *in*

2. Je me permettrai de rappeler que sur ces deux points : le refus d'une histoire immobile et le refus de sacrifier à une croissance vraie (avatar d'une « révolution »), je me suis exprimé à plusieurs reprises pour la France (et pour l'Angleterre), ce que les auteurs des manuels pour l'agrégation et le Capes 1999-2000 ont pour la grande majorité ignoré ou écarté. Bizarrement. Cf. la mise au point dans *Vade mecum. Vade retro Satanas* (Paris, 1999).

3. Autres publications récentes de l'*Afdeling Agrarische Geschiedenis* de l'Université de Wageningen : Paul Brusse, *Overleven door Ondememen. De Agrarische Geschiedenis van de Over-Betuwe 1650-1850*, Wageningen, 1999, 562 p. (A. A. G. Bijdragen, n° 38) ; Johan A. Kamermans, *Materiële Cultuur in de Krimpenerwaard in de zeventiende en achttiende eeuw. Ontwikkeling en diversiteit*, Wageningen, 1999, 402 p. (A. A. G., n° 39).

Ces deux livres nous éloignent beaucoup évidemment de la Zélande et de la Flandre zélandaise, bien que P. J. Van Cruyningen y ait fait deux ou trois allusions, à titre de comparaison. Mais ils constituent deux pièces de plus à reporter dans l'assemblage final qui restituera la physiologie rurale des Pays-Bas du Nord.

fine une curiosité insatisfaite : découvrir le lien qui a pu exister onomastiquement entre la *Groot Prooijen*, une ferme en Zélande, et la *Groot Prooijen*, une frégate construite en 1741. Le regret est charmant et nous autorise à terminer ces comptes rendus en réunissant les deux piliers de l'économie zélandaise : l'agriculture et le commerce.

Michel MORINEAU.

Jan de Vries et Ad Van der Woude, *The first Modern History. Success Failure and Perseverance of the Dutch Economy, 1500-1815*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 768 p.

Le renouvellement, à jet continu, de l'histoire économique des Provinces-Unies fait plaisir à lire. Depuis la *Nieuwe Algemeen Geschiedenis der Nederlanden*, qui date de 1979-1981, voici quatre ou cinq ouvrages qui traitent de la question en la prenant dans toute son ampleur et avec une problématique raisonnée. Le contraste est cruel avec la production française sur la France, qui oscille entre la compilation dite « prestigieuse » (d'après le nom de l'auteur) et les « tristes manuels » déjà honnis par Marc Bloch¹ et qui ne se sont certes pas améliorés comme en témoignent les plus récents. Jan de Vries et Ad Van der Woude ont pris très au sérieux leur tâche, soit dans le rassemblement d'un maximum d'informations, soit en se concertant l'un avec l'autre et en discutant des points de vue et des conclusions de leurs collègues. À commencer par ceux comme ils le disent drôlement, « des historiens de divers plumages » qui ont discuté du caractère moderne ou du caractère traditionnel de l'économie hollandaise. Objet qui a finalement été le leur, ainsi que l'indique le titre – mais en évitant de se prononcer avant épuisement de la documentation. La présente version, en anglais, contient plusieurs aménagements par rapport à la précédente, en néerlandais, parue en 1995. Cette indication est fournie afin de bien convaincre de la conscience et de l'esprit d'ouverture des deux auteurs, généralement partagés, d'ailleurs, dans toute la confrérie des Pays-Bas.

Précisément, Jan Luiten Van Zanden a contesté l'emploi du terme pour la période antérieure à 1850, si ce n'est encore plus tard². Bien entendu, il n'a pas manqué d'arguments, étant donné en particulier les conditions dans lesquelles le royaume de Hollande a été porté quasiment à bout de bras par le roi dans la première moitié du XIX^e siècle. Jan de Vries et Ad Van der Woude n'ont pas esquivé la discussion, également, sur ce point. Le chapitre 4, intitulé « Postlude » y est consacré. Il ne se confine pas au seul cas des Provinces-Unies. Ou, plutôt, il l'envisage en contre-jour des acceptions de l'historiographie actuelle du terme, qui roule des notions politiques (après la Révolution, pour la France), des notions économiques (l'industrialisation marchant et galopant depuis la fin du XVIII^e siècle, ailleurs), comportemental (le goût et l'appétit du profit...). Avec beaucoup de finesse, ils ont essayé de confronter ce qui leur est apparu comme véritablement « moderne » dans l'économie des Provinces-Unies aux « modèles » de la modernisation qui courent l'historiographie (et, d'ailleurs, tout autant la discipline écono-

1. Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 92.

2. Jan Luiten Van Zanden, *Economische groei in Nederland in de negentiende eeuw*, *Economisch- en sociaal- historisch Jaarboek*, 1987).

mique, si tant est qu'elle ne découvre un nouveau « moderne » à chaque crise, sans préjudice d'un « postmoderne » qui risque, à chaque instant, de devenir un « moderne » déjà antérieur et dépassé).

Les discussions sur la propriété des mots ont été très à la mode durant un certain temps. Elles ont peut-être, aujourd'hui, un petit goût de rance ou de pédant. Elles sont pourtant toujours utiles, à condition d'être bien menées et de ne pas se perdre dans des subtilités que l'on a coutume (à tort) d'appeler byzantines. Témoins les difficultés qui surgirent, voici cinq ou six ans, autour d'un thème du Congrès de Milan, intitulé « Les régions »³. Aucun des interlocuteurs ne savait très bien de quelles « régions » il s'agissait, et la pluralité des sens revêtus dans la réalité se refléta dans la diversité des communications. Jusqu'au dernier jour, lorsque l'un des organisateurs nous révéla qu'il avait eu en tête les « régions économiques » telles que les avait conçues Sydney Pollard, qui, bien entendu, ont droit à l'existence mais ne sauraient supplanter ni subsumer les autres acceptions : en France, en Europe, et... aux Pays-Bas. Même aux Provinces-Unies, la Hollande, certes éminemment dominante, a eu des conceptions dans une symbiose à laquelle est consacré l'un des plus long chapitre, l'onzième, près d'une centaine de pages.

Il fait partie de la troisième partie de l'ouvrage : après la présentation des structures qui vont du physique (le sol, le climat...) au mental ou au spirituel, avec la discussion inévitable de l'influence du protestantisme ; après l'étude des secteurs de l'économie : l'agriculture en premier (ce qui était évidemment attendu de la part des deux auteurs qui en sont des spécialistes), le commerce, en bouquet, avec une plus grande insistance sur la seconde période, dans leur comput, de 1650 à 1815, alors que les habitudes précédentes s'appesantissaient surtout sur les débuts de la prospérité, la genèse. De ce point de vue, J. De Vries et A. Van der Woude ont bien eu conscience de faire œuvre originale par rapport à leurs prédécesseurs et contemporains. Reste à savoir si l'allongement de perspective, qui allait de soi, sera bien entériné et intégré par les lecteurs toujours entichés des « vérités » toutes faites et qu'il est si désagréable de voir bousculer et, bien pis, de *devoir* les bousculer. Il faut, cependant, donner acte aux auteurs de la réussite de leur pari de la totalité et de l'intelligence du sujet.

Ce qui ne pose pas de borne infrangible à la recherche, néanmoins. Les climatologues ont apporté des éléments nouveaux sur les vicissitudes du temps aux Pays-Bas du Nord, qui modifient, en partie, les conditions de l'essor économique. La monnaie a reçu récemment de la part de Menno Sander Polak un traitement qui vise à l'exhaustivité (sans préjudice d'une publication ancienne enfouie dans une *Semana* de l'Institut Datini de Prato)⁴. J'avoue avoir, de mon côté, dans des dossiers, des documents qui ne coïncident pas avec certains des travaux utilisés : soit sur le commerce avec l'Espagne, soit sur celui avec le Levant. Mais la règle en histoire devrait être ce qu'elle est dans les sciences d'observation, voire exactes : un débat entre personnes engagées dans l'élucidation d'un même objet et un appel perpétuel à un progrès. J. De Vries et A. Van der Woude ont fait énormément dans les deux sens. Qu'ils en soient remerciés.

Michel MORINEAU.

3. Par une exception rarissime, le livret contenant les communications de cette section A du Congrès international d'histoire économique de Milan (1995) n'a pas été publié.

4. Menno Sander Polak, *Historiografie en economie van de « muntchaos »*. *De muntproductie van de Republiek (1606-1795)*, Amsterdam, NEHA, 1998.

Philip Benedict, Guido Marnef, Henk Van Nierop et Marc Venard (éd.), *Reformation, Revolt and Civil War in France and the Netherlands, 1555-1585, Actes du Colloque d'Amsterdam, 29-31 octobre 1997*, Amsterdam, Royal Netherlands Academy of Arts and Science, 1999, vii-298 p.

Les guerres de Religion en France et la révolte des Pays-Bas contre l'Espagne eurent bien des points communs. Les deux conflits mêlèrent en effet des conjurations aristocratiques, des violences proches de la guerre sainte, la prise de contrôle d'une partie du territoire par les protestants et l'élaboration plus ou moins aboutie d'un gouvernement autonome. Ils s'achevèrent pourtant de manière différente : en France, par la signature de l'édit de Nantes, qui permit à la monarchie de se poser comme le pilier de l'unité du royaume, aux Pays-Bas par l'indépendance des Provinces-Unies. Longtemps, les historiens néerlandais présentèrent donc leur révolte comme une lutte de libération face à la tutelle espagnole, alors qu'en France, les guerres de Religion furent très tôt considérées comme une tragédie nationale.

Ce colloque, organisé en octobre 1997 à Amsterdam, a voulu dépasser ces idées générales en permettant à des historiens de nationalités et de sensibilités diverses d'échanger les résultats de leurs travaux. À partir d'une liste de thèmes imposés par les organisateurs, deux historiens furent invités à prononcer une communication afin de présenter le point de vue « français » et le point de vue « néerlandais ». Cette démarche comparatiste était très originale, puisqu'elle n'avait été adoptée que très rarement dans le passé. Philip Benedict rappelle ainsi qu'en 1930, Enno Van Gelder avait étudié parallèlement les deux conflits pour en dégager une différence essentielle : les protestants des Provinces-Unies avaient d'abord et surtout combattu pour gagner leur indépendance, alors qu'en France, ils avaient largement accepté la plupart des décisions du pouvoir royal. Dans notre pays, l'État était en effet puissant, et la mort de Condé (1569) puis de Coligny (1572) avait privé très tôt les huguenots d'un chef charismatique, capable de s'opposer aux souverains. Aux Pays-Bas, Guillaume d'Orange avait joué un rôle décisif jusqu'à son assassinat (1584) face à une couronne affaiblie par l'éloignement géographique et le manque d'argent.

Le Colloque d'Amsterdam a d'abord permis de faire un point historiographique précis. Si les tentatives de comparaison restent assez rares, les recherches menées depuis une vingtaine d'années ont notamment permis de mieux comprendre les motivations religieuses et politiques des combattants. Guido Marnef et Philip Benedict ont ainsi étudié la dynamique de l'essor calviniste au cours du XVI^e siècle. En France, l'organisation des églises locales se mit en place très rapidement, bien plus vite en tout cas qu'aux Pays-Bas, où le nouveau clergé eut du mal à s'imposer. Mais au cours des années 1570, les protestants des Pays-Bas assumèrent facilement leur statut de révoltés. Ils choisirent de combattre le roi d'Espagne sans états d'âme, alors qu'en France, les huguenots restèrent globalement loyaux à l'égard de la couronne, en dépit de la virulence des traités monarchomaques. Moins forte qu'en France mais plus politique, la cause protestante aux Pays-Bas fut aussi favorisée par une moindre résistance de la part des catholiques. Même si les recherches sur ce thème sont plus avancées dans notre pays, Marc Venard et Joke Spaans ont pu souligner la vigueur de l'Église de France et la relative passivité des catholiques néerlandais face à la Réforme. Il est vrai que selon Henk Van Nierop, les nobles néerlandais restèrent souvent fidèles au catholicisme, alors que dans certaines provinces françaises, de nombreux lignages avaient choisi de se

convertir aux idées nouvelles dès les années 1550. Mais cette puissance de la noblesse protestante française, mise en valeur par Jean-Marie Constant, ne fut pas suffisante pour mettre la couronne en danger : le roi était toujours considéré comme le premier des nobles de son royaume, et chaque édit de paix permettait de ressouder le second ordre derrière son prince, quelle que fût la confession de chacun. En France, les révoltes nobiliaires furent tout autant religieuses que politiques, car elles visaient aussi à capter une partie des bienfaits de l'État au profit d'un clan.

Il ne faudrait toutefois pas réduire ces conflits à des enjeux clientélares. Denis Crouzet et Alistair Duke ont en effet insisté sur le fait que politique et religion étaient indissociables, en France comme aux Pays-Bas. Combattre les mauvais conseillers, prétendre réformer le gouvernement du royaume, était considéré comme une œuvre pie, conforme à la volonté divine. Dans les deux pays, certains thèmes communs furent ainsi repris par plusieurs libelles, comme par exemple la figure emblématique d'une noblesse réduite en esclavage, « à la turque ». Les différences politiques ne sont pas à rechercher dans les justifications de la révolte, mais plutôt dans les réponses apportées par la couronne. En France, Olivier Christin a montré que les années 1560-1563 furent décisives : elles obligèrent la monarchie à rompre avec sa vieille politique de lutte contre l'hérésie, et à inventer un nouveau discours, centré sur la cohabitation religieuse. Aux Pays-Bas, Fernando González de León et Geoffrey Parker ont décrit la fermeté de Philippe II, qu'il est possible de reconstituer précisément à l'aide des archives de Simancas.

Le protestantisme français était plus vigoureux en France qu'aux Pays-Bas. Outre la relative modération de l'État, il put aussi compter, d'après Mark Greengrass et James D. Tracy, sur davantage d'argent. Et pourtant, il fut incapable de s'imposer comme un interlocuteur crédible face à la couronne, alors qu'aux Pays-Bas, son essor conduisit à la scission du territoire et à l'indépendance des Provinces-Unies. L'intransigeance de Philippe II fut sans doute à l'origine de cette rupture, qui était la seule issue possible face aux persécutions. En France, l'autorité du roi et la violence des réactions catholiques limitèrent l'éclatement confessionnel du royaume, en dépit de la création des « Provinces-Unies du Midi » au lendemain de la Saint-Barthélemy. Rassemblés derrière leur protecteur Henri de Navarre, les notables méridionaux n'eurent ainsi d'autre choix que de reconnaître son pouvoir après la mort de Henri III. La révolte religieuse put se conjuguer une dernière fois avec le loyalisme politique.

Laurent BOURQUIN.

Valérie Busin (éd.), *La correspondance de Girolamo di Vecchi, internonce aux Pays-Bas (1656-1665)*, Bruxelles-Rome, 1999, 515 p. (« *Analecta Vaticano-Belgica* » : 2^e série, section A : « Nonciature de Flandre », vol. 16).

Valérie Busin publie le résultat d'un travail minutieux de recherche dans la correspondance de l'internonce Girolamo di Vecchi, en poste aux Pays-Bas espagnols de 1656 à 1665, sous le pontificat d'Alexandre VII. L'ouvrage n'est pas une publication *in extenso* de la correspondance de l'internonce avec la secrétairerie d'État à Rome, en l'occurrence avec Giulio Rospigliosi, futur Clément VII, puis à partir de 1657, avec le cardinal Flavio Cighi, neveu du pape. Il s'agit en fait d'un

inventaire analytique de 1491 lettres, présentées dans l'ordre chronologique, avec référence de la côte aux Archives vaticanes (Nonciature de Flandre) et un résumé qui permet de prendre connaissance de l'intérêt de ces documents. Cela fait de ce livre un outil précieux que les historiens rêveraient de voir généralisé à d'autres fonds d'archives. Un petit bémol est à poser cependant concernant la forme. L'utilisation du traitement de texte ne dispense pas de faire des césures pour supprimer les nombreux « blancs » qui émaillent le texte, ni de corriger les césures inappropriées (p. 12 ou p. 46) et coquilles, telle la mention de la Norvège pour la Suède (p. 8). On peut aussi s'étonner de trouver les références des sources manuscrites dans la rubrique « Bibliographie » et la présence de fautes d'orthographe dans la courte présentation de l'ouvrage.

On sait bien peu de choses de Girolamo di Vecchi, Siennois né en 1620 et abbé de Monte Reale, sinon qu'Alexandre VII l'a laissé officier comme internonce pendant près de neuf ans, à sa grande satisfaction semble-t-il. Sa correspondance est bien conservée jusqu'en 1660 et, d'après V. Busin, les quelques lacunes de la période suivante ne lésent pas la compréhension des affaires importantes. Cette publication ne répertorie cependant pas les demandes de dispenses matrimoniales ni les *Avvisi* qui reprennent les informations générales de la semaine. Elle est volontairement consacrée à la correspondance quotidienne, véritable source d'informations sur les centres d'intérêt du Saint-Siège aux Pays-Bas espagnols et, indirectement, sur l'histoire de ceux-ci. En outre, la nonciature de Flandre étant en quelque sorte une nonciature « frontière » de l'Europe catholique au contact d'États protestants, elle constitue un excellent poste d'observation sur l'Europe du Nord-Ouest (îles britanniques, Provinces-Unies) et du Nord (Danemark, Suède). En effet, la mission la plus importante de Di Vecchi est la défense et la propagation de la foi catholique. Il est attentif aussi bien à ce qui se passe aux Pays-Bas que dans les pays voisins, principalement en Angleterre. Nombreuses sont les lettres qui témoignent de la préoccupation de l'internonce par la liberté de conscience et d'exercice du culte des catholiques anglais, aussi bien pendant le protectorat de Cromwell qu'à la Restauration de Charles II, roi pourtant favorable aux catholiques. Di Vecchi se rend d'ailleurs en secret à Londres, à l'automne 1664, constater la situation de ses coreligionnaires. L'internonce est d'autant plus sensible à la situation anglaise que Charles II était exilé en Flandre avant sa Restauration (1660) et que des institutions y forment les catholiques anglais à Douai ou à Saint-Omer (séminaire anglais dirigé par des Jésuites).

Outre la défense de la foi contre le protestantisme, Di Vecchi est attentif à la prémunir contre le jansénisme latent aux Pays-Bas et à contrer les atteintes du pouvoir politique local contre le Saint-Siège. L'internonce arrive en effet aux Pays-Bas en pleine lutte contre le jansénisme (bulle de 1656 reprenant la condamnation de ce courant et décret du Saint-Office condamnant les nouveaux ouvrages jansénistes). Sa correspondance rappelle combien les jansénistes sont encore actifs dans le pays (Ypres, Gand, Malines, Louvain) et soupçonnés de s'emparer des bénéfices. Aussi Di Vecchi dresse-t-il des listes de suspects et surveille particulièrement les oratoriens et la faculté de théologie de Louvain, afin qu'on n'y admette que des professeurs de « saine doctrine ». Par ailleurs l'internonce a aussi fort à faire pour dénoncer les entraves à l'autorité apostolique, dressées par un pouvoir politique qui aspire à étendre sa juridiction aux affaires ecclésiastiques. Ces entraves viennent moins du Gouverneur des Pays-Bas, Don Juan d'Autriche par exemple, que du Conseil d'État ou des États provinciaux. La situation est très tendue en 1656 et 1657, en pleine lutte contre le jansénisme, ce qui accroît la tension entre le Vatican et les autorités des Pays-Bas. En 1657, par exemple, le Conseil de Brabant

casse le décret du Saint-Office contre les ouvrages jansénistes parce qu'aucun « placet » ne lui a été demandé pour le publier dans la province. S'ajoutent à ces empiétements sur l'autorité romaine les atteintes portées aux immunités ecclésiastiques de certains ordres religieux afin de leur faire acquitter des impôts (à Anvers par exemple) ou de leur faire loger des soldats. Di Vecchi essaie alors de défendre ces immunités mais il rencontre peu d'échos car les Pays-Bas sont en pleine guerre franco-espagnole jusqu'en 1659, les troupes françaises et leurs alliées anglaises ravageant la Flandre dans leur avancée : bataille des Dunes perdue par Don Juan d'Autriche en 1658, Dunkerque prise en 1658 puis concédée par les Anglais aux Français en 1662. On mesure donc à l'ensemble des thèmes relevés dans la correspondance de l'internonce en Flandre, tout l'intérêt de sa publication pour l'histoire religieuse mais aussi politique de cette partie de l'Europe.

Isabelle PARESYS.

Andrea Del Col, *L'inquisizione nel patriarcato e diocesi di Aquilea 1557-1559*, préface de Anne Jacobson Schutte, Trieste, Edizioni Università di Trieste, 1998, CCLXXII-442 p. (« Inquisizione e società, fonti », 1).

L'ouverture aux chercheurs des archives du Saint-Office en 1998 n'a pas pris de court une historiographie italienne qui, depuis au moins deux décennies, avait déjà largement exploité les fonds provinciaux de l'Inquisition romaine à sa disposition. Mais la possibilité de consulter ce qui reste des archives centrales de l'Inquisition romaine a incontestablement donné un coup de fouet aux études inquisitoriales dans la Péninsule et sont parues récemment de nombreuses et excellentes monographies et publications de sources. L'ouvrage du professeur Del Col appartient aux deux catégories et ouvre une collection qui s'annonce d'un très grand intérêt pour les spécialistes de l'Inquisition bien sûr, mais aussi pour tous les historiens modernistes. Andrea Del Col ne se contente pas en effet de publier l'intégralité des 26 informations ouvertes ou procès inquisitoriaux dans le patriarcat d'Aquilée entre 1557 et 1559, mais il nous livre, dans une introduction qui est un ouvrage en soi, une analyse détaillée de ces procès et de précieuses remarques méthodologiques. Car Andrea Del Col veut étudier ces procès pour ce qu'ils sont : des documents juridiques avant tout, qui nous renseignent directement sur l'histoire judiciaire des premiers temps modernes, et seulement indirectement sur leur histoire religieuse. Les autorités intervenant dans le procès, leur collaboration, leurs éventuels conflits, les procédures d'appel, les acteurs de la procédure même les plus humbles comme les notaires sont des sujets aussi dignes d'intérêt que les attitudes religieuses que nous révéleraient des interrogatoires au jeu souvent faussé. L'inquisiteur n'est pas un anthropologue soucieux de comprendre la cohérence d'un système religieux, mais un juge traquant le délit. Andrea Del Col ne tire cependant aucune conclusion hypercritique d'une telle constatation et considère comme mal posé le problème de savoir si les procès verbaux du Saint-Office reflètent les idées des accusés ou bien celles des juges : « Les procès verbaux sont une source en même temps pour les deux versants, mais de manière diverse : directement pour l'activité et le comportement des juges et des accusés pendant le procès, indirectement pour les idées, croyances, comportements des accusés ou des témoins dans leur vie habituelle » (p. CLXXVIII).

Cette attention portée au fonctionnement même de la machine inquisitoriale permet à l'auteur de rectifier assez largement des idées jusqu'ici admises, comme l'exclusion de l'ordinaire par les inquisiteurs. Au contraire, l'évêque ou son vicaire est peut-être l'acteur principal dans les procédures inquisitoriales, même s'il n'est pas le seul. « L'importance majeure de l'ordinaire par rapport à l'inquisiteur, l'imbrication de l'action inquisitoriale avec le gouvernement pastoral, la pluralité des juges compétents, la constance des rapports avec la Congrégation [du Saint-Office à Rome], l'appui et le contrôle exercé par les autorités étatiques sont donc les caractéristiques répandues et normales de l'Inquisition romaine, même si elles se traduisent en des modes divers dans les divers diocèses » (p. CXXXIX). Ces traits originaux de l'Inquisition romaine par rapport à ses homologues ibériques sont particulièrement accentués dans le cas de la province d'Aquilée, qui illustre à merveille le particularisme vénitien. La Sérénissime veut bien mener un combat sans merci contre l'hérésie, mais il n'est pas question pour autant de laisser la papauté ou le clergé vénitien empiéter sur la juridiction temporelle. Le contrôle ne s'exerce pas seulement par l'existence d'un tribunal d'appel dépendant de l'État, mais dans mille et un détails qui font la vie du Saint-Office. Dans les terres vénitiennes, l'Inquisition ne peut pas par exemple saisir à son profit les biens des condamnés. Elle ne peut donc pas aspirer à une indépendance économique. Ces traits originaux bien connus ne doivent pas cependant être surestimés : les sources ne montrent aucunement une intervention permanente de la République dans les procès. Et quand le pouvoir temporel se mêle des affaires de l'Inquisition, c'est parce que les intérêts de puissantes familles sont en jeu : Y a-t-il là une originalité vénitienne ? On peut en douter quand toutes les enquêtes sur d'autres Inquisitions nous montrent leur impuissance à s'imposer quand elles ont à faire face au consensus des dominants. L'incontestable singularité de l'action du Saint-Office sur le territoire vénitien ne doit pas nous conduire à l'opposer systématiquement au reste de la Péninsule.

Il est cependant des traits originaux liés au choix du cadre géographique et chronologique. Cette province d'Aquilée est une province frontière, qui inclut de larges zones en terre impériale échappant à la domination vénitienne, mais aussi à la juridiction du Saint-Office. Dans ces terres appartenant aux Habsbourg, le luthéranisme est ouvertement prêché, sans intervention des autorités temporelles. Les années 1557-1559 sont aussi une période particulièrement importante dans l'histoire de l'Inquisition romaine. Sous l'impulsion du pape Paul IV, la répression de la dissidence religieuse prend à Rome une telle ampleur que le Saint-Office fait régner la terreur au sein de la Curie et même du Sacré Collège. Il semble, à travers l'exemple d'Aquilée, que l'écho de cette intransigeance romaine arrive bien affaibli dans les tribunaux provinciaux. On doit sans doute faire la part de l'exception vénitienne, mais il n'en reste pas moins que l'impression qui domine, dans ce tableau de l'activité du Saint-Office qui nous est ici présenté, est plutôt celle de l'inefficacité, de la lenteur et surtout de la modestie des résultats. Seul le passage du célèbre Pier Paolo Vergerio à proximité de la frontière vénitienne suscite une activité exceptionnelle, qui retombe vite. Pour quelques procès aboutissant à une condamnation, légère d'ailleurs, combien d'informations qui n'aboutissent pas, de fuites des prévenus qui interrompent des procédures importantes, comme celle contre un anabaptiste venu de Moravie qui parvient à s'échapper avant une inéluctable condamnation au bûcher. Dans la province d'Aquilée comme ailleurs, l'efficacité de la machine inquisitoriale ne se mesure pas au nombre et à la dureté des sentences, mais à la capillarité d'un service de renseignements tout à fait redoutable et à la collaboration le plus souvent sans faille des divers pouvoirs

ecclésiastiques et politiques. Ces deux explications permettent de rendre compte de l'éradication rapide et efficace de la dissidence religieuse en Italie.

Les procès édités par Andrea Del Col permettent de retracer une image contrastée de cette dissidence. Depuis l'anabaptiste effectuant sa mission clandestine – ses papiers, saisis par le Saint-Office, sont des documents passionnants et rares pour mieux comprendre les réseaux clandestins de soutien aux prédicateurs hétérodoxes – jusqu'au simple esprit fort supportant mal moines et curés, la gamme est très variée et bien des comportements sont même difficiles à interpréter : quand une partie de la famille de Vergerio le rejoint pour un déjeuner au-delà de la frontière, s'agit-il d'aller écouter un hérétique – Vergerio ne se prive pas de catéchiser ses hôtes et de leur distribuer de la littérature interdite – ou de rendre visite à un parent en exil ? Les procès, où les accusés cherchent le plus souvent à minimiser leur dissidence, tendent à nous faire croire à une immaturité théologique de la dissidence religieuse en Italie et Andrea Del Col nous met très justement en garde contre cette conclusion sans doute hâtive. Cependant, malgré toutes les précautions prises par les accusés, on remarque dans ces procès bien des éléments qui trahissent une certaine crise religieuse : l'exemple allemand et surtout suisse permet à beaucoup de laïcs, avides d'avoir accès à la Bible, mécontents des privilèges cléricaux, d'avoir enfin un système à opposer à celui de l'Église en place. Bien sûr, ils ne s'y risquent pas devant leur juge, mais leur prudence ne doit pas nous leurrer et nous faire croire à la marginalité de la contestation religieuse dans la province d'Aquilée. Comme dans bien d'autres diocèses italiens, elle semble au contraire bien implantée surtout dans les classes urbaines intermédiaires des marchands, notaires, artisans. Andrea Del Col note d'ailleurs que les classes sociales supérieures, qui dans les années 1540 acceptaient de se mêler aux groupes hétérodoxes, prennent leur distance dans les années 1550. Cette homogénéisation sociale correspond aussi à une rupture plus nette entre radicaux, séduits par l'anabaptisme, et modérés (p. CCXVII). Ces hypothèses avancées avec prudence relance le débat sur le lien entre appartenance sociale et choix religieux, débat essentiel dans l'histoire religieuse du XVI^e siècle européen.

Le présent compte rendu ne peut évidemment rapporter exhaustivement toutes les richesses de ce livre et espère seulement en donner un aperçu. Andrea Del Col nous livre une édition de texte d'une érudition irréprochable accompagnée d'un commentaire historique des plus pénétrants. Ces deux qualités font sans conteste de son ouvrage, dont au premier abord le sujet peut paraître bien restreint dans le temps et l'espace, un très beau livre d'histoire.

Alain TALLON.

Wilfrid Prest, *Albion Ascendant. English History, 1660-1815*, Oxford, Oxford University Press, 1998, 363 p.

Professeur à l'Université d'Adélaïde, Wilfrid Prest est l'auteur de plusieurs ouvrages qui font autorité sur l'histoire du droit et des professions juridiques dans l'Angleterre moderne. Le manuel qu'il publie à présent s'inscrit dans la collection « The Short Oxford History of the Modern World » d'Oxford University Press, et il prend place à la suite du livre de Conrad Russell, *The Crisis of Parliaments : English History, 1509-1660*, publié pour la première fois en 1971 et constamment réédité depuis.

La période étudiée par W. Prest va de la restauration de Charles II en 1660 à la fin des guerres françaises en 1815 et il se démarque ainsi des choix faits par les auteurs des collections concurrentes. Frank O’Gorman pour « The Arnold History of Britain » est, en effet, parti de la Glorieuse Révolution de 1688 pour aller jusqu’aux réformes politiques et religieuses des années 1830. Geoffrey Holmes, en charge de deux ouvrages pour la série « Foundations of modern Britain » aux Éditions Longman, a, quant à lui, traité successivement la période 1660-1722, date qui correspond à la mise en place définitive du gouvernement de sir Robert Walpole, puis la période 1722-1783 ; il s’est donc arrêté après la perte de l’Amérique. L’hétérogénéité de ces découpages chronologiques souligne bien la difficulté de l’historiographie anglo-saxonne à rendre compte convenablement de la période 1783-1832. Les travaux de J. D. C. Clark ont rappelé, en effet, bien que de façon peut-être excessive, que la Grande-Bretagne est longtemps demeurée un État dominé par la Couronne et l’Église d’Angleterre, et dont le système politique – pratiquement inchangé de la Restauration de 1660 jusqu’au Reform Act de 1832 – accordait l’essentiel des pouvoirs à un groupe restreint de grands propriétaires terriens ; à ce titre, les premières décennies du XIX^e siècle peuvent être aisément rapprochées des XVII^e et XVIII^e siècles. Mais l’implication de la Grande-Bretagne dans les grandes guerres continentales et les transformations agricoles et industrielles de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle – les fameuses « révolutions » si discutées maintenant – ont provoqué une contestation croissante de ce système politique dans un pays de plus en plus divisé religieusement. À ce titre, la fin de la guerre d’Amérique en 1783, qui met à l’ordre du jour la question de la Réforme politique ou le début des guerres françaises en 1793, constituent des césures pratiques et souvent adoptées. W. Prest a donc quant à lui choisi une voie moyenne.

Le titre général de la collection : « English History » n’est pas non plus sans poser un certain nombre de problèmes d’autant plus que le présent ouvrage porte sur la période postérieure à l’Acte d’Union avec l’Écosse de 1707 et même à l’Acte d’Union avec l’Irlande de 1800. Il est, en fait, révélateur d’un temps où les historiens considéraient que l’histoire de l’Angleterre telle qu’elle était écrite à Westminster résumait l’histoire des îles britanniques. Or, depuis une vingtaine d’années maintenant, les chercheurs anglo-saxons ont entièrement révisé la manière d’appréhender l’histoire de ces îles, surtout au XVIII^e siècle, et ont engagé une réflexion majeure sur la définition des différentes identités des populations de Grande-Bretagne et d’Irlande : anglaises, galloises, écossais, irlandaises et également britanniques. W. Prest est parfaitement informé de ces nouvelles inflexions qu’il évoque dans son introduction ; il prend soin de revenir à plusieurs reprises sur les franges celtiques (en particulier, dans le chapitre 7) et, malgré son titre (*Albion Ascendant*) et quelques chapitres ambigus – comme le chapitre 16 consacré à l’industrialisation de l’Angleterre et que n’auraient pas alourdi quelques passages sur l’Écosse – son livre porte largement sur l’histoire des îles britanniques.

L’ouvrage est divisé en six parties dont les scansions sont relativement classiques : la première partie étudie l’Angleterre de la Restauration (1660-1688) ; la seconde partie est consacrée aux conséquences politiques et religieuses de la Glorieuse Révolution (1689-1715) et elle accorde une large place aux deux grandes évolutions de cette période : la croissance de l’État militaro-fiscal d’une part et la révolution commerciale d’autre part ; la troisième partie revient légèrement en arrière pour prendre en compte la naissance de la Grande-Bretagne (1707) et porte sur le début de la période hanovrienne jusqu’à la levée de l’hypothèque Stuart par l’échec du soulèvement jacobite de 1745 ; la quatrième partie étudie la

période 1746-1788 qui a vu la naissance et la disparition du premier empire britannique ; enfin, la sixième partie, purement événementielle, emmène le lecteur jusqu'à la fin des guerres françaises. Seule la cinquième partie est entièrement thématique puisqu'elle est formée par un seul chapitre d'environ quarante pages consacré à l'industrialisation de l'Angleterre, qui constitue peut-être actuellement un des points les plus controversés de l'historiographie britannique.

Au sein de ce cadre solide, les dix-huit chapitres sont consacrés alternativement à une narration succincte mais claire de l'histoire politique anglaise et à une approche synthétique des grandes transformations économiques, sociales et surtout culturelles de l'Angleterre. Partout, W. Prest a fait une large place aux derniers acquis historiographiques ; il n'esquive pas les débats qui font rage entre les historiens par exemple sur le sens à donner à la Glorieuse Révolution, sur la réévaluation de l'essor de la consommation au XVIII^e siècle, sur la remise en cause par N. F. R. Crafts des indices de Phyllis Deane et W. A. Cole qui voyaient un *take-off* triomphant à partir des années 1780, sur la nouvelle dimension régionale des études sur la révolution industrielle, sur les transformations de l'amour et du mariage, ou encore sur le degré de ressemblance entre la Grande-Bretagne et les autres États européens. Il a également su marier au fil des pages le récit, les analyses théoriques, les développements statistiques et les exemples ponctuels souvent tirés des récits de voyages, des journaux ou des œuvres des contemporains, formant ainsi un ensemble agréable à lire. La brièveté de certains passages est bien sûr due au format de la collection et les lacunes que l'on peut enfin regretter, par exemple sur le gouvernement d'Henry Pelham ou sur le fonctionnement de l'appareil d'État anglais au XVIII^e siècle, sont à imputer à l'historiographie et non à l'auteur qui, au contraire, a porté une attention bienvenue à des thèmes souvent ignorés des manuels comme la justice. Deux courtes annexes, une chronologie rapide et surtout une bibliographie maniable et très à jour complètent l'ouvrage.

Dans sa préface, W. Prest souligne le nombre immense de travaux parus depuis une quinzaine d'années sur l'Angleterre moderne ; il affirme que son but a surtout été de fournir à son lecteur des clefs pour qu'il puisse se diriger au sein de ce flux sans cesse croissant. Ce livre répond à cette ambition et même bien au-delà puisqu'il constitue indiscutablement une des meilleures synthèses disponibles sur la période.

François-Joseph RUGGIU.

Heinz Notflatscher, *Räte und Herrscher. Politische Eliten an den Habsburgerhöfen der österreichischen Länder 1480-1530*, Mayence, Verlag Philipp von Zabern, 1999, xi-496 p. (« Veröffentlichungen des Instituts für Europäische Geschichte Mainz. Abteilung Universalgeschichte », vol. 161 ; « Beiträge zur Sozial- und Verfassungsgeschichte des Alten Reiches », n° 14).

L'ouvrage est une étude prosopographique de 108 titulaires de hautes charges aux cours des empereurs Frédéric III et son fils Maximilien I^{er}, de l'archiduc Sigismond de Tyrol et de l'archiduc, roi de Bohême et de Hongrie, Ferdinand, frère de Charles-Quint. Le demi-siècle traité mène de 1480 à 1530 et sont concernés les chanceliers, les maîtres du trésor et de la cour, les maréchaux, les membres du

conseil secret. L'auteur inscrit son travail dans la tradition renouvelée des études curiales (N. Elias, W. Paravicini, G. Elton), de celles des élites (L. Stone, R. Mousnier), dans la problématique de la *Sozialdisziplinierung* de la noblesse, tandis que la méthode prosopographique se réfère à N. Bulst, Ph. Genet et F. Autrand.

Le premier chapitre présente les quatre cours et les principaux titulaires de hautes charges. Celle de Frédéric III est photographiée lors de la *Reichsversammlung* de 1487 à Nuremberg, où l'empereur chassé de sa capitale demandait de l'aide contre Mathias Corvin. Les rôles principaux étaient alors tenus par le Souabe Haug von Werdenberg et son rival Sigmund Prüschenk, le premier anti-bavarois, le second pro-bavarois. La cour d'Innsbruck était fort différente : stabilisée géographiquement, à la différence de celle nomade d'un empereur privé du cœur de ses états patrimoniaux, elle était plus instable dans son personnel à cause des factions qui s'agitaient sous un souverain réputé pour sa faiblesse, marionnette de ses conseillers. Il y eut trois fois plus de titulaires de hautes fonctions chez Sigismond que chez Frédéric III. La période 1490-1493 fut riche en changements : en 1490, résignation de Sigismond de Tyrol en faveur de Maximilien, puis accession de ce dernier à l'Empire en 1493. Si quelques Allemands, comme Adolphe de Nassau-Wiesbaden, avaient été attirés par cet Eldorado qu'étaient les Pays-Bas, les « Bourguignons » ne suivirent pas Maximilien lorsqu'il rentra en Allemagne et demeurèrent auprès du gouverneur qu'il avait nommé, Albert de Saxe. À Innsbruck où Maximilien résida très souvent, la continuité avec le règne précédent fut d'abord la règle, sauf pour l'état de finances réorganisé dès 1491. En revanche, la vieille équipe de Frédéric III, dont les Prüschenk, fut remplacée. Dès la fin du siècle, Maximilien réussit à intégrer dans sa cour deux espaces traditionnellement hostiles, la Bavière et la Saxe, avec des charges de maître de la cour et de maréchal octroyées au duc et à l'électeur. Après 1512, on assiste à l'ascension du secrétaire Matthäus Lang, d'une famille patricienne d'Augsbourg ; auprès de lui, les Fürstenberg, Sigmund von Dietrichstein, un Carinthien, Jakob Villingen aux finances, des comtes plutôt que des princes trop arrogants. Après son élection impériale, Charles-Quint établit un conseil impérial à Augsbourg pour le Saint-Empire et les pays autrichiens, dirigé par Lang devenu cardinal, et peuplé des conseillers de son grand-père. Mais à sa cour dominant les Bourguignons, les ressortissants des Pays-Bas et les Espagnols ; les Allemands n'y sont pas plus présents qu'à celle de son père Philippe le Beau. Le jeune Ferdinand, né en 1503, aux Pays-Bas de 1518 à 1521, s'entoure des conseillers de son frère ; les premières années de sa carrière politique sont surtout marquées par l'ascension fulgurante du favori espagnol Salamanca, spécialisé dans les finances, qui a bien servi l'archiduc lors des négociations des deux traités de Bruxelles par lesquels s'est faite la dévolution des terres autrichiennes à Ferdinand. Salamanca cumule les fonctions, amasse une fortune considérable, se constitue une clientèle du Wurtemberg à la Hongrie. Sa chute en 1526, pour laquelle les États de Tyrol jouèrent un rôle fondamental, n'en est que plus spectaculaire. Dans cette première équipe, relevons les noms de l'évêque de Trente Bernhard von Clés, un bon juriste du Tyrol du Sud, de Claude Bouton, d'une famille de Beaune, autre artisan des traités de Bruxelles, de Pietro Bonono, natif du Trentin, mais qui se retire dès 1522 ; il avait pris parti pour que Charles-Quint conservât Trieste, Görz et l'Istrie.

30,6 % des 108 conseillers qui forment le corpus sont originaires de la Souabe et du Rhin supérieur, 24,1 % du Tyrol, 12 % de l'Autriche intérieure (Styrie, Carinthie, Carniole), 9,3 % de l'archiduché d'Autriche. À la cour de Frédéric III, l'Autriche intérieure arrive en tête, suivie par le Tyrol et la Souabe ; à celle de Sigismond, le Tyrol puis la Souabe ; à celle de Maximilien, la Souabe puis le

Tyrol ; à celle de Ferdinand, la Souabe puis le Tyrol et l'archiduché à égalité. Les origines géographiques sont croisées avec les fonctions regroupées en quatre catégories : celles de représentation (maître de la cour, maréchal de la cour), celles de la chancellerie, celles des finances, enfin les favoris sans fonction précise. On note la prépondérance écrasante des villes impériales de Haute-Allemagne pour les hautes fonctions de chancelier ou de chef de la chancellerie ; Augsburg tient la première place. Les financiers proviennent majoritairement (15 sur 24) des pays autrichiens. Les souverains doivent veiller à l'équilibre à maintenir entre les régions, compte tenu du phénomène du patronage, de la clientèle, particulièrement dans les villes impériales qui sont autant de monades. Les fonctions curiales entraînent une mobilité des familles, surtout celles issues de la bourgeoisie et de la petite noblesse ; l'archiduché dès cette époque est attractif, même pour les Espagnols.

Les 108 conseillers proviennent de la noblesse d'une part, du patriciat et de la haute bourgeoisie des villes de l'Empire et plus médiocrement des pays patrimoniaux encore peu urbanisés de l'autre. L'origine bourgeoise est repérable pour 35 personnages. Frédéric III se méfiait de la noblesse, à la différence de son cousin Sigismond. De Frédéric III à son arrière petit-fils Ferdinand, on note un renforcement du recrutement noble. Les souverains font de nouveaux nobles à partir du patriciat et des grands négociants des villes d'Empire. Aux alentours de 1500, les distinctions médiévales, entre *Knecht* et *Ritter* par exemple, disparaissent, tout comme les vieilles familles de *ministeriales*. Une nouvelle catégorie s'affirme, le *Ritterstand*, entre les seigneurs et les hommes libres. Les diplômes impériaux codifient la hiérarchie nobiliaire, princes, comtes, barons, chevaliers et simples nobles. Les souverains se constituent une clientèle noble en Souabe, dont ils se servent dans le gouvernement.

De ces 108 hauts collaborateurs des princes, 80 furent mariés, 15 clercs et 6 célibataires. L'ouvrage détaille toutes les caractéristiques démographiques classiques : âge moyen au mariage élevé, 31,6 ans ; petit nombre d'enfants (3 pour les bourgeois, 5,8 pour les nobles), âge élevé au décès : 63,4 ans pour les bourgeois, 60,9 pour les nobles, remariage (80 premiers mariages, 21 seconds mariages, 3 troisièmes mariages, si bien que sur les 299 enfants, 97 sont demi-frères ou sœurs), mortalité infantile, bâtards, parrains... La mobilité du souverain complique le problème de la résidence : il faut concilier l'assise foncière et le nomadisme des Habsbourg, maximum sous Maximilien et dans les premières années de son petit-fils, entre 1521 et 1526. En 1500, Innsbruck est la première ville de résidence ; ce rôle prend fin avec Ferdinand, mais Vienne n'est encore qu'en futur. Les stratégies matrimoniales et les contrats de mariage ont leur place ; notons la place de la ville et de la cour comme lieu de contact entre familles. Le rôle des femmes, épouses et veuves, est bien mis en valeur ; elles sont l'élément stable quand les fonctions des époux entraînent l'absence, elles veillent à la gestion du patrimoine, elles sont responsables de l'éducation des enfants. Les réseaux de parenté jouent leur rôle dans les stratégies du pouvoir. La cohésion du groupe est maximum chez les comtes souabes qui à 80 % sont apparentés les uns aux autres, les seigneurs et chevaliers des Pays-Bas (78 %) et les seigneurs et chevaliers du Tyrol (72 %).

Peut-on parler de professionnalisation ? Quelle est la formation reçue par des hauts conseillers dont les pères, alphabétisés au moins à 70 %, exerçaient déjà des fonctions importantes et dans la proportion de 39 % avaient déjà eu des fonctions à la cour ? 31 sur 108 ont fréquenté l'université et 26 sont diplômés (dont 19 docteurs) ; il s'agit surtout de bourgeois d'origine, souvent attirés par les universités italiennes. Les tâches quotidiennes, parfois dures, auxquelles sont astreints ces hom-

mes, en un temps où le travail n'est guère une composante de l'éthique noble (voir le *Courtisan* de Castiglione), font que *Das Amt ist Beruf*, la haute fonction est un véritable métier. Elle est obtenue en moyenne au bout de quatorze années de services divers et est tenue en moyenne six années ; sa durée dépend de l'âge, de la santé, des intrigues, de la faveur. 52 % des conseillers sont nés entre 1440 et 1469. Un tableau met en rapport l'âge des conseillers avec celui des souverains, pour révéler l'éventuel phénomène de « jeunesse au pouvoir » ; la référence à Yvonne Labande Mailfert doit être rectifiée (p. 359 et 443, Labaude au lieu de Labande). Le jeune Ferdinand a des conseillers qui ont en moyenne vingt ans de plus que lui. La cour, où 85 % des 108 conseillers ont fait un long séjour, a joué un rôle essentiel pour l'intégration d'une noblesse qui ne se révolte plus sous Maximilien. Mais on sait les difficultés de l'avènement de Ferdinand, un étranger, à Vienne et au Tyrol.

La sécheresse de cette recension rend mal compte de la richesse foisonnante d'un ouvrage qui multiplie les exemples, suit les carrières, analyse minutieusement les parentés, énumère les résidences, décrit les itinéraires de voyage... L'index permet commodément de reconstituer les mini-biographies des 108 conseillers. La conclusion, un peu décalée par rapport à l'objet principal de l'ouvrage, compare la situation des Habsbourg et de leurs états en 1480 et en 1530. Cette année-là, Charles-Quint et son frère Ferdinand passent ensemble huit mois, après le couronnement de Bologne et la levée du siège de Vienne, assaillie en 1529 par les Ottomans. Ferdinand, archiduc d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie, est élu roi des Romains à Cologne, sans la voix de l'électeur de Saxe, luthérien, puis couronné à Aix-la-Chapelle. La Réforme introduit alors un nouveau paramètre pour le choix des conseillers, en même temps que commence à se poser l'intégration des grandes familles du royaume de Bohême dans les élites de la monarchie.

Claude MICHAUD.

Roland Mortier et Hervé Hasquin (éd.), *La haute administration dans les Pays-Bas autrichiens (Ambroise-Joseph de Herzelles, Denis-Benoît de Cazier, Jacques-Antoine Le Clerc)*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1999, 383 p. (« Études sur le XVIII^e siècle », xxvii).

Ce volume présente la quintessence de trois mémoires de licence de l'ULB consacrés par Denis Tomboy, Gaëtan Van Goidsenhoven et Steve Jacob à des hauts fonctionnaires des Pays-Bas autrichiens qui rejoignent ainsi le plus célèbre d'entre eux, Patrice-François de Neny, bien connu par les travaux de Cécile Douxchamps-Lefèvre. Ambroise-Joseph de Herzelles (1680-1759), noble du Brabant, après une courte carrière militaire dans les armées franco-espagnoles au temps de la guerre de succession d'Espagne, revint du « bon côté » et servit d'abord comme député aux États de Brabant (la fonction aurait mérité d'être définie). Il proposa alors à Vienne des plans de réforme budgétaire pour les droits d'entrée et de sortie, pour le remboursement des dettes aux Hollandais, dont le montant était stipulé dans le traité de la Barrière, pour réaliser des économies dans l'administration. En 1736, grâce à l'appui à Vienne du marquis de Rialp, Catalan au service de Charles VI, et la confiance du comte Harrach, grand maître de la cour à Bruxelles, il fut nommé surintendant et directeur général des finances et présida à ce titre le Conseil des Finances. Il semble que son zèle se soit un peu

refroidi pendant la difficile décennie des années 1740 marquée par une série d'événements déstabilisants : décès en 1741 de la gouvernante générale, l'archiduchesse Marie-Élisabeth, remplacement en 1743 de Harrach par le comte de Königsegg-Erps, arrivée en 1744 du nouveau gouverneur Charles de Lorraine, exil du gouvernement après les victoires françaises de la guerre de succession d'Autriche, restauration en 1749 de l'autorité de Vienne avec un nouveau ministre plénipotentiaire, le marquis de Botta-Adorno qui constata un grand désordre dans le Conseil des Finances. Herzelles, de tempérament conservateur, qui manquait de compétence et d'autorité pour supprimer les abus et promouvoir une véritable politique financière, fut poussé sur la touche par la nomination à ses côtés en 1753 de Patrice-François de Neny, de retour de Vienne ; il ne participait plus guère aux séances du Conseil des Finances quand il mourut en 1759. Denis Tomboy tente une timide réhabilitation de ce personnage qui, par ailleurs, manifestait quelques traits modernes, puisqu'il avait investi une part de son capital dans des compagnies de commerce, la *Compagnie de la pêche des baleines* et la *Real Compañia Guipuscoana de Caracas*.

Il fut remplacé comme trésorier général des finances par le baron Denis-Benoît de Cazier (1718-1791), dont le père, Jean-Baptiste, avait connu la consécration de sa carrière en 1742 lorsqu'il fut nommé conseiller régent du Conseil suprême des Pays-Bas à Vienne. L'année suivante, son fils devint auditeur à la Chambre des comptes, organisme qui réunissait depuis 1735 la Chambre des comptes de Flandre et celle de Brabant. En 1750, il devint conseiller surnuméraire du Conseil des finances, où il se rendit vite indispensable. Il gagna la confiance du successeur de Botta-Adorno, Charles de Cobenzl qui le vit partir à regret en 1754 à Vienne où, comme son père, il fut appelé à siéger au Conseil suprême des Pays-Bas présidé alors par Sylva-Tarouca. Kaunitz ayant supprimé cet organisme pour faire passer les affaires des Pays-Bas sous son autorité, Denis-Benoît de Cazier fut nommé président de la Chambre des comptes de Bruxelles avant qu'il ne prenne en mains en 1759 la présidence du Conseil des finances. Il cumula cette fonction avec celle de président de la Jointe des Administrations et des Affaires des Subsidés qui exerçait un contrôle sur toutes les administrations subalternes. Une des affaires qui l'occupa le plus durablement et pour la solution de laquelle il montra son sens de l'opportunité, ne craignant pas de s'opposer au chancelier Kaunitz, fut la récupération par le gouvernement des Pays-Bas des moyens fiscaux qu'il avait dû abandonner aux États de Brabant pour le remboursement prévu expressément au traité de la Barrière en 1715 des emprunts faits aux Provinces-Unies par le gouvernement de Charles II d'Espagne pour la guerre de la ligue d'Augsbourg et par les puissances maritimes pour celle de succession d'Espagne. Au 1^{er} janvier 1782, les remboursements étaient terminés et le gouvernement central récupéra les revenus des douanes et de la poste. Un autre projet retint Cazier, celui de créer une banque d'État ou d'installer à Anvers une succursale de celle de Vienne, afin de faciliter le crédit des Pays-Bas, toujours sollicité par les besoins dévorants de l'Autriche, et se passer de l'intermédiaire aléatoire des États de Brabant. Vers 1768, Kaunitz penchait plutôt pour confier à la Recette générale le soin de collecter les emprunts et d'en payer les intérêts. Cazier s'opposa à cette confusion des fonctions, insistant sur la relative insécurité d'une institution qui avait connu bien des déboires lors des invasions du pays. Il défendit alors l'utilisation des banques privées, celle de Madame Nettine principalement, qui demeura le grand organisme de collecte du crédit jusqu'en 1783. Collaborant intimement avec Cobenzl, ayant l'entière confiance de son successeur le prince de Starhemberg, il se montra un serviteur zélé de l'impératrice Marie-Thérèse. Il fut un artisan effi-

cace de la ponction financière que Vienne imposait aux Pays-Bas, réussissant à conserver à ces opérations une confidentialité sans laquelle les États provinciaux n'eussent pas tardé à manifester leur indignation. Pour le budget ordinaire du pays, les années où les recettes dépassèrent les dépenses ne furent plus exceptionnelles. Les décès en 1780 du duc Charles de Lorraine et de l'impératrice Marie-Thérèse marquèrent une rupture. Le voyage de Joseph II aux Pays-Bas eut des résultats catastrophiques, le souverain étant persuadé de l'absurdité du gouvernement par les différents conseils dont Cazier était le plus illustre des représentants. La suppression du Conseil des finances en 1787 mit fin aux fonctions d'un homme discret et cultivé, dont la riche bibliothèque de 3 000 ouvrages témoigne de l'étendue de la culture et des curiosités : peu de religion et de théologie, beaucoup de droit et de droit ecclésiastique (Febronius, Van Espen), les classiques français du XVII^e siècle, Buffon, Jean-Jacques Rousseau (*l'Émile*), Montesquieu, Voltaire, Condillac, Milton, Defoe, Swift, Young, Cervantès, Haller, les dictionnaires de Bayle et de Moreri, *l'Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot... Professionnellement, Cazier possédait aussi Véron de Forbonnais, les écrits des physiocrates, les œuvres de Mirabeau. Il recevait le *Journal des Savants*, le *Journal encyclopédique*, le *Mercure de France*, le *Journal d'agriculture, du commerce et des finances*, la *Gazette littéraire de l'Europe*. Homme éclairé, Cazier fut très favorable à la suppression des jésuites, dont on sait la place qu'ils occupaient dans cette « Espagne du Nord ». Il fut un des plus radicaux lors de la liquidation des biens de la compagnie.

Cazier partagea avec Jacques-Antoine Le Clerc (1731 - après 1797) cet engagement pour des réformes parfois radicales. Leclerc fut un authentique jésuite, dans des Pays-Bas qui ne le furent guère. Ce roturier, fils d'un petit receveur de droits au Luxembourg, après des études à Louvain, entra en 1762 dans l'administration financière des Pays-Bas comme rapporteur à la Jointe des Administrations et des Affaires des Subsides. Son efficacité, son travail, ses connaissances furent reconnus par Kaunitz qui le fit nommer en 1769 conseiller et maître des requêtes du Conseil privé, alors présidé par Neny. Et en 1773, il fut membre du « Comité – établi par Charles de Lorraine – pour les affaires résultant de la suppression de la Société des Jésuites aux Pays-Bas », vulgairement appelé « Comité jésuitique ». C'est sous le règne de Joseph II qu'il donna sa pleine mesure. Il fut un artisan actif de la suppression des couvents et abbayes ; il négocia le traité de Fontainebleau entre Joseph II et les Provinces-Unies sous la médiation de Louis XVI. En 1786, il partit à Vienne pour mettre au point un plan général de réorganisation de l'administration des Pays-Bas qui aboutit en 1787 à la suppression de tous les conseils collatéraux et de la secrétairerie d'État et leur remplacement par un organisme unique, le Conseil du gouvernement général, présidé par le ministre plénipotentiaire Belgiojoso, et dont Le Clerc était un des huit conseillers. Il œuvra aussi pour la réforme de la justice et celle de l'Université de Louvain, dont les contenus des enseignements étaient jugés obsolètes et inutiles à l'État. Il établit pour Joseph II un rapport sur l'établissement des séminaires généraux. On sait que l'institution de celui de Louvain, qui mettait dans les mains de l'État la formation des « bons prêtres » jésuites dressa unanimement le clergé, mené par le cardinal de Franckenberg, contre l'empereur. Sur toutes les matières ecclésiastiques et religieuses, censure, droit matrimonial, réorganisation des paroisses, fondations pieuses, Leclerc se montre un *Aufklärer* radical, un digne émule de Febronius et de Van Espen ; ses idées en la matière, il les exprima dans une *Exposition sommaire des principes et du plan sur les affaires ecclésiastiques* (1788). Il n'est pas étonnant que Le Clerc concentra sur lui une part de la vindicte populaire lors des événements révolutionnaires qui se déroulèrent en Belgique à partir de 1787. Le successeur de Bel-

giojoso, Ferdinand de Trauttmansdorff, dans un but d'apaisement, décida d'écarter du pouvoir les fonctionnaires qui s'étaient rendus « odieux à la Nation » ; Leclerc était du nombre. Joseph II refusa son limogeage. Sous Léopold II et François II, lors des restaurations du pouvoir autrichien, Le Clerc fut membre du Comité du conseil privé, institué en 1790 et présidé par Crumpipen, puis commissaire à Liège, où les patriotes avaient déchu le prince-évêque, enfin, et ce fut sa dernière fonction, président du Grand Conseil de Malines, la plus importante juridiction du pays. Le traité de Campo-Formio, qui sonnait le glas des Pays-Bas autrichiens, mit fin à sa carrière.

Ainsi sont mises en valeur trois figures de hauts fonctionnaires et grands commis de l'État, pris entre les réalités séculaires de l'administration des Pays-Bas du sud et les volontés régulatrices puis centralisatrices du pouvoir autrichien, contraints de se plier pour certains, satisfaits d'épouser pour d'autres les inflexions d'une politique viennoise, pragmatique sous Marie-Thérèse, radicale sous Joseph II, avant que les révolutions, brabançonne d'abord, française ensuite, n'imposent une toute nouvelle configuration. Par le biais de ces trois grands serviteurs, ce sont aussi les complexes rouages de l'administration de Bruxelles qui sont éclairés. Ajoutons *in fine* qu'un index des personnages n'aurait pas été inutile. Et au risque de lasser, disons une fois encore qu'il n'y a pas d'empereur d'Autriche avant 1804 (p. 114).

Claude MICHAUD.

Lucien Bély (dir.), *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge - Temps modernes*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, iv-376 p.

Ces actes d'une table ronde organisée à Paris les 9 et 10 février 1996 dressent un panorama européen de l'aspect diplomatique des relations internationales, au moment où le métier de négociateur ainsi que les règles de la négociation se définissent, et où la fonction de représentation se développe. Si l'objet n'est pas neuf, le nombre important de communications et, dans l'ensemble, leur grande qualité, révèlent une curiosité nouvelle pour le domaine de la diplomatie, délaissé, voire négligé par les *Annales* et peu renouvelé (les travaux de P. Renouvin et J.-B. Duroselle n'ont guère touché les médiévistes et les modernistes). Partout, l'« invention de la diplomatie » est contemporaine de la formation de l'État moderne. Le rôle des représentants à l'étranger s'accroît lorsque se fait jour la conviction que le souverain ne doit pas quitter le territoire ; une hiérarchie se dessine alors entre les ambassadeurs, les envoyés et les résidents, et, pour le Saint-Siège, entre les légats *a latere* et les simples légats. L'ouvrage est organisé en quatre parties – aux « idées et principes » suivent « les structures », puis « les pratiques », enfin « les hommes de la négociation » –, dont les acquis s'ordonnent autour de trois pôles.

Le premier ensemble de résultats s'ordonne autour des structures et des acteurs. Si, comme le rappelle Monique Constant, il n'y a traité que lorsque les contractants sont en possession de la souveraineté et qu'ils s'engagent au nom de toute la nation, la définition de la souveraineté revêt des formes très diverses. Dans le Saint-Empire, étudié par Jean Bérenger, les prérogatives impériales sont limitées – mais non annihilées – par le droit d'alliance reconnu par les traités de Westphalie aux états d'Empire, et par la capitulation imposée à Léopold I^{er} en 1658 ; jusqu'aux négociations mettant fin à la guerre de la Succession d'Espagne, les

empereurs (Léopold I^{er} puis Joseph I^{er}) n'ont de cesse de réhabiliter la prééminence impériale. La situation est plus complexe encore dans la République des deux nations issue de l'Acte d'Union polono-lituanienne, présentée par Marceij Serwanski : le roi n'est qu'un *primus inter pares* et doit composer avec une noblesse peu encline à la guerre ; la décision politique est de plus partagée avec la Diète, le chancelier et le grand hetman de la couronne, commandant en chef de l'armée et ministre de la guerre. L'Angleterre, évoquée par Charles Giry-Deloison puis Jeremy Black, passe d'une diplomatie subie à une diplomatie de puissance après la Glorieuse Révolution, lorsque les tensions religieuses s'étiolent ; dans ce royaume en marge des grands axes, la diplomatie est le vecteur d'échanges culturels. Dans les relations internationales, souligne Ferdinand Kramer pour l'exemple de la Bavière, un État moyen qui joue une politique de bascule entre la France et les Habsbourg, les contacts noués lors d'études communes en Université de même que le réseau des relations familiales de la noblesse jouent autant que les canaux officiels : les pratiques comptent autant que les structures.

De fait, de nombreuses contributions caractérisent l'ambassadeur comme une sorte d'homme-orchestre, expérimenté et doté de compétences dans tous les domaines, financier, juridique, ou militaire. Les nonces et légats pontificaux eux-mêmes, présentés par Alexander Koller, Pierre Blet, Bernard Barbiche et Ségolène de Dainville-Barbiche, ont une double mission, d'ambassadeur et de délégué apostolique ; en dépit des restrictions apportées à l'activité des légats *a latere* par le roi de France et le Parlement de Paris, l'étendue de leurs pouvoirs de juridiction reste considérable. L'action des représentants est autant secrète qu'officielle. Ainsi, l'ambassadeur vénitien, expose Paolo Preto, supervise des opérations d'espionnage tant politique, industriel, militaire, économique, qu'intellectuel et sanitaire. Son action se distingue mal de la propagande, pamphlétaire, littéraire ou artistique par le biais de dons de portraits, de tapisseries et gravures ou médailles, comme le note Isabelle Richefort. Dans la France des derniers Valois, étudiée par Jean-François Labourdette, les ambassadeurs doivent leur promotion d'abord à leur fidélité et proximité d'avec la personne royale, à leur compétence et leur expérience ensuite, tandis que leur religion importe peu. Dans un bel article, Alain Tallon montre que l'analyse traditionnelle, selon laquelle Charles Quint, favorable à la réunion du concile de Trente, se serait heurté à François I^{er} puis Henri II, est une construction des érudits gallicans du XVII^e siècle et des historiens catholiques allemands des XIX^e et XX^e siècles. Les gouvernements français ont en fait cherché à rétablir l'unité religieuse, mais sans que l'empereur y prenne part ; quant à l'alliance avec les états protestants, ce sont les princes protestants qui ont su l'exploiter, et non la France. La politique étrangère de la France se caractérise par une ambiguïté fondamentale, qui se vérifie au niveau même du recrutement et des sensibilités des ambassadeurs. Mais cette ouverture, loin d'annoncer une modernité laïque, résulte d'un très ancien gallicanisme, renouvelé par les idéaux érasmiens ; dans cette conception, la nation a un sens ecclésiologique.

Un dernier volet de résultats concerne l'« art de la diplomatie ». Les ambassadeurs sont de mieux en mieux formés au XVII^e siècle, à la faveur notamment de l'École diplomatique de Strasbourg évoquée par Jürgen Voss. Mais le XVII^e siècle déjà voit naître, à côté de la publication officielle des traités, dont le seul objectif est de rendre les textes applicables en droit, la publication érudite, résultat de l'engouement du public pour l'histoire et de l'affinement de la critique historique des textes : Théodore Godefroy en 1622 puis l'imprimeur Frédéric Léonard en 1693 publient les premiers recueils de traités, avant que Leibniz en 1693 puis Jean Dumont en 1726-1731 n'éditent des corpus exhaustifs. Isabelle Nathan étudie

comment, par le règlement du 23 septembre 1628, Richelieu ordonne l'enregistrement et le versement au Trésor des Chartes des originaux des traités et accords, en vue d'empêcher les agents de mêler les actes du pouvoir royal à leurs papiers personnels. C'est ainsi que se dégage progressivement la notion de « papiers d'État », qui se concrétise par la création d'un service d'archives par les Colbert : en 1680 est créé le dépôt des archives, auquel un local et un responsable sont assignés en 1709-1710. Le « fonds ancien », parvenu à nous dans sa quasi-intégrité, est ainsi le fruit des efforts de Colbert de Croissy.

Tels sont quelques-uns des résultats de cette riche table ronde.

Claire GANTET.

Pilar Gonzalbo Aizpuru, *Familia y orden colonial*, Mexico, El Colegio de Mexico, 1998, 316 p.

On reconnaît une historiographie arrivée à maturité à sa capacité à répondre à ses urgences, et à échapper à certaines modes. En ce sens depuis des décennies, celle du Mexique est sur la bonne voie, et Mme Pilar Gonzalbo y contribue, par ses recherches, par l'impulsion qu'elle donne à l'histoire de la famille, dans le cadre national, mais aussi latino-américain. La famille est le réceptacle des traditions, mais les déstructurations qu'elle peut subir sont à l'origine de désordres, mais aussi de remises en cause : or le grand défi du monde mexicain, aujourd'hui est la définition d'un équilibre entre tradition et modernité. La famille est le creuset des métissages (y compris culturels) : or c'est là que se situe la formation de l'identité « mexicaine » (encore en construction...). Autant dire que le thème est vital, et délicat, même si la recherche se place, comme ici, dans un cadre doublement restreint – l'époque dite coloniale, XVI-XVIII^e siècles, et dans le contexte urbain de la ville de Mexico. Mais c'est alors s'attaquer au cœur du problème.

Les enjeux sont ceux des rapports entre une société, qui évolue selon ses propres exigences, en innovant perpétuellement à partir des règles importées, et un emboîtement d'autorités (patriarcale, religieuse, étatique) qui considèrent que ce qui s'éloigne de leur idéal est un désordre intolérable. Quel est cet idéal ? Celui d'un « développement séparé » des deux républiques (Indiens et Espagnols), sous la férule du mariage sanctifié et indissoluble. Or, la société, voire même l'autorité, favorisent la création d'un ordre différent : les débuts du métissage entre conquistadores et femmes indigènes, l'arrivée des contingents africains bouleversent rapidement les schémas. Contribuent aussi à ces déviations certaines pratiques hispaniques médiévales (la *barragania*, sorte de concubinage institutionnalisé), voire l'esprit de Trente, qui favorise la liberté des conjoints face à l'autoritarisme...

Le respect des normes est très vite devenu impossible, et cela même au sommet, parmi l'élite. Et cela malgré les protections que celle-ci élève, comme les majorats, la multiplication des chapellenies réservées aux membres des familles, l'homogamie largement respectée (85 % des hommes du groupe sont des descendants de conquistadores, 65 % des femmes, pour le XVI^e siècle), l'entrée en religion... Mais précisément certaines de ces mesures grèvent le patrimoine (y compris génétique), amènent une rapide disparition de nombre de ces lignages (les deux tiers, au XVI^e, selon l'auteur). On peut cependant ici discuter : dans nombre de cas la disparition du patronyme occulte seulement la disparition de la descendance

masculine, les « vertus » de la famille se transmettant par les filles (c'est par exemple le cas du plus prestigieux de tous les lignages celui de H. Cortés).

Mais ce qui travaille surtout en coin entre les normes et la pratique est le métissage, que l'on peut suivre à travers deux paroisses centrales de Mexico : celle du Sagrario, la plus peuplée (et la plus prestigieuse), celle plus populaire de la Santa Veracruz. Ainsi dans ces deux paroisses (d'où en principe les Indiens sont exclus), vers le milieu du XVII^e siècle, les Espagnols ne représentent plus que 44 % des baptêmes. Ce qui est ici surtout inquiétant, c'est que le quotient des naissances légitimes (en fait l'auteur se contente des baptêmes, il faudrait sans doute relever ses chiffres d'environ 6 à 8 %) sur les mariages (indicateur grossier de la fécondité) n'est que de 2, 7 à 3, et même beaucoup plus bas pour les sang-mêlé (1,96). Ce sont des chiffres difficilement admissibles. Il faut, entre autres explications, prendre en compte une faiblesse méthodologique : il est très aléatoire de travailler sur des paroisses, qui ne sont que des « morceaux de ville », avec d'inévitables perfusions, difficiles à contrôler. Par ailleurs cette faible fécondité légitime est compensée (?) par une forte fécondité illégitime, marque du monde urbain américain : 45 % d'illégitimité dans la paroisse du Sagrario à la même date.

L'étude d'un millier de testaments permet de préciser ces traits, de mettre en valeur certaines désarticulations : on ne voit figurer des enfants légitimes que dans 43,6 % des testaments de mariés ou veufs, par contre 17 % ont recueilli des enfants, 5 % cohabitent avec leurs enfants illégitimes... Dans un tel contexte, il est normal que 21 % des ménages soient formés de solitaires, seulement 44,7 % de familles nucléaires : le modèle occidental n'est donc pas la norme, même dans le milieu le plus hispanique du Mexique (et sans doute d'Amérique).

L'étude de ces paroisses du milieu du XVII^e pose un dernier défi à notre compréhension : les mulâtres représentent alors 43 % des mariages de sang-mêlé, mais seulement 11,7 % des naissances ! Il y a une série de déperditions : sans aucun doute biologique – la servitude accompagne mal la fécondité –, mais aussi technique – nombre de ces enfants ont été « promus » métis, avec la complicité du clerc...

Alors que la société a secrété son propre équilibre (nous préférons ce terme à « ordre » employé par l'auteur), l'autorité tente – en vain – une reprise en main à la fin du XVIII^e siècle. Son seul succès est sur le plan de l'illégitimité, qui lentement diminue au long du siècle (elle reste encore proche de 20 à 30 %, selon les groupes). Parallèlement le quotient relevé plus haut revient à des chiffres plus vraisemblables (entre 3 et 4), mais qui restent faibles. La ville, qui progresse (les chiffres ici sont cependant difficiles à prendre en compte), se nourrit de l'extérieur, en particulier d'immigration féminine populaire : aussi le rapport de masculinité, au Sagrario n'est, en fin de siècle, que de 69 (il descend même à 60 pour les mulâtres). Autre indicateur inquiétant des déséquilibres : si 78 % des enfants espagnols vivent avec leurs parents, ce n'est le cas que pour 56 % des jeunes mulâtres. Ceci est particulièrement important pour le groupe des fillettes, où se recruteront les « femmes seules » (*mujeres sueltas*). Et la création d'un hospice pour les pauvres en 1774, signe de changement fondamental dans l'esprit des autorités, ne modifiera rien.

Voilà beaucoup de chiffres, qui finalement pointent tous vers un même constat : la création de tensions de plus en plus fortes entre une réalité, sa perception par les élites – hostiles – et l'idéal de l'Autorité. Celle-ci balance, en fin de XVIII^e siècle, entre archaïsme (retour aux idéaux du XVI^e) et modernisme rationnel (enfermement, uniformisation des critères de ségrégation...) : elle court donc à l'échec.

Quel est le constat, s'agissant du livre ? C'est une tentative hardie, mêlant synthèse et recherche. C'est donc une avancée, mais ce n'est donc pas une fin. L'auteur a mêlé méthodes quantitatives et approches qualitatives : avec raison elle a privilégié, *in fine*, la seconde. Cela n'est cependant pas sans présenter parfois des difficultés : c'est vrai, dans la paroisse de la Veracruz, les Indiens figurent sur les livres des *castas*, et cela donne une indication sur la perception de cette société par les contemporains. Mais englober ensuite, dans les statistiques ces Indiens – passablement passe-paroisses – dans le groupe sang-mêlé désoriente le lecteur. Mais après tout, n'est-ce pas le moins qui peut arriver, face à une société à la fois si flexible, qu'elle en devient insaisissable, et des normes si rigides qu'elles se trouvent retournées, comme des gants ?

Thomas CALVO.

Correspondance du marquis et la marquise de La Moussaye (1619-1663), présentée par Jean-Luc Tulot, préface de Janine Garrisson, Paris, Honoré Champion, 1999, 448 p.

Cette publication nous offre la correspondance à deux mains de deux époux appartenant à la très haute noblesse.

Elle, Henriette-Catherine de La Tour d'Auvergne (1609-1677), est la fille d'Élisabeth de Nassau, princesse d'Orange et d'Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de Bouillon. Son enfance s'est déroulée à Sedan, la principauté familiale fière de son indépendance et de sa souveraineté (elle avait conservé le droit de battre monnaie) : son père, le « Prince de Sedan, duc de Bouillon », comme on l'appelait alors, menait une politique étrangère active et il fit de son domaine le centre de plusieurs complots et oppositions aristocratiques à l'ordre royal. Son fils, le frère aîné d'Henriette, Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, comploteur comme son père, se compromit dans les conspirations contre Richelieu, celle du comte de Soissons, puis celle de Cinq-Mars en 1642, avant de participer, de manière active aux « guerres domestiques » de la Fronde.

Lui est le marquis Amaury III Gouyon de La Moussaye (1601-1663), comte de Plouër, vicomte de Tonquédec et de Pommerit, héritier d'un lignage sans doute moins prestigieux que celui de son épouse, mais solidement et anciennement implanté dans une Bretagne fortement seigneurialisée. Tous deux partagent une solide conviction huguenote, singularité notable en ces terres du Finistère de l'Europe, restées en majorité catholiques et qui plus est siège d'une vigoureuse offensive de la Contre-Réforme (il suffit d'évoquer le nom de Julien Maunoir, missionnaire « de choc », qui commence son travail d'évangélisation méthodique en 1640). Leur mariage fut scellé en 1629. Il constituait le couronnement du dispositif d'alliance lignagère et protestante des Bouillon dans l'ouest de la France.

On appréciera donc tout l'intérêt de ce dossier constitué des 114 lettres d'Henriette-Catherine de La Tour d'Auvergne retrouvées à ce jour, accompagnées de 57 lettres de son époux Amaury III Gouyon de La Moussaye. L'essentiel de la correspondance – 96 lettres pour elle, 37 lettres pour lui – est adressée à la sœur aînée d'Henriette-Catherine, la duchesse de La Trémouille Marie de La Tour d'Auvergne (1600-1665). La période couverte par les lettres, 1619-1663, de Louis XIII au début du règne « personnel » de Louis XIV, est cruciale pour la formation de l'État royal et nous avons ainsi la chance, rare, de disposer d'une source

émanant de membres d'un groupe social situé aux avant-postes de l'affirmation de la monarchie absolue dans la première moitié du siècle, qu'ils en soient les témoins, les victimes ou les résistants : un des frères cadets de Henriette-Catherine, n'est autre que Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne (1611-1675), brillant homme de guerre et frondeur à ses heures. Ce dernier apparaît tout au long de cette correspondance plus soucieux de sa carrière que du sort de ses coreligionnaires et de son lignage : « Hors les choses quy touchent à sa personne (que je voy quy vont assez bien), il parle avec tant de mollesse et d'indifférence qu'il ruine les affaires dont il parle » (17 mai 1653) ; « il est certain que M. de Turenne est au plus haut crédit que se puisse imaginer » (28 août 1653) ; « mon frère seroit ravy de nous eschaper, craignant nos persécutions » (14 mars 1655), « l'insensibilité de mon frère nous perd tous » (2 février 1656), « j'ay l'esprit si ulcéré contre mon frère et toute sa maison de la sorte qu'ils nous traitent que je m'emporterois et je gateroye tout » (7 novembre 1656)...

Quant à l'attachement à la Bretagne du marquis et de la marquise de La Moussaye, il se situe dans la plus pure tradition nobiliaire, celle qui appelle à la défense des « libertés », c'est-à-dire des privilèges d'une province, âprement défendus, notamment dans le cadre des états : « M. De La Moussaye est sy attaché à ses États qu'il n'a pas un moment à lui » (lettre d'Henriette, du 11 décembre 1651). Il est vrai qu'en 1625 encore, la Bretagne prétendait traiter d'égal à égal avec Louis XIII, prétextant que l'union avec le royaume n'était que contractuelle. Le monarque répondit alors que le respect des privilèges de cette province ne lui était pas « à obligation puisqu'ils procèdent de sa pure et simple libéralité ».

Cet attachement aux libertés provinciales n'interdit nullement le service loyal du roi. En 1653, le marquis confie à Turenne deux de ses fils, Henri, comte de Quintin et Amaury, vicomte de Pommerit, alors âgés de treize et quatorze ans pour s'initier au métier des armes : « Ils ont une pation sy enragée de faire ceste campagne que je ne leur ay peu refuser » (lettre du 17 mai 1653). En 1655, leur mère se réjouit : « Vous savés tout les choques quy ont eu les armées, Dieu nous y a gardé nos enfans quy n'y ont point esté blessé, Dieu mercy. Ils y ont perdu un valet de chambre » (lettre du 1^{er} septembre 1655).

Pourtant, ce qui frappe à la lecture des lettres, c'est le poids léger de l'État central : le marquis et la marquise ne s'intéressent que de loin aux grandes affaires du royaume. À vrai dire, en ces terres bretonnes, l'État central n'est qu'une institution relative. Montaigne l'avait bien expliqué, en parlant justement de cette province. Dans ce Finistère du royaume, voyez écrit-il, les sujets, les officiers, les occupations, le service et la cérémonie d'un seigneur retiré et casanier, nourri entre ses valets, « et voyez aussi le vol de son imagination ; il n'est rien de plus royal : il oyt parler de son maître une fois l'an, comme du roy de Perse et ne le reconnoit que par quelque vieux cousinage, que son secrétaire tient en registre ». Et l'auteur des *Essais* de conclure : « À la vérité, nos loix sont libres assez ; et le poids de la souveraineté ne touche un gentilhomme françois à peine deux fois en sa vie. La subjection essentielle et effectuelle ne regarde d'entre nous que ceux qui s'y convient et qui ayment à s'honorer et enrichir par tel service : car qui se veut tapir en son foyer et sçayt conduire sa maison sans querelle et sans procez, il est aussi libre que le duc de Venise. »

Les grandes affaires de la monarchie ne sont pourtant pas absentes de la correspondance du marquis et de sa femme, et la présence de l'État se fait sentir à maintes reprises. On ressent, par exemple, l'inquiétude devant l'imminence de la guerre contre l'Espagne : « L'on n'oit parler que de guerre de tout costé en ceste province où l'on a pourtant fort crain une armée d'espagnols par mer » (Henriette

Catherine, lettre du 13 mai 1635, de La Moussaye). En 1637, la marquise s'inquiète de l'avancée de troupes impériales : « Plus à Dieu à ceste heure que les armes du Roy ont tant d'avantage que l'on vit en bonne paix, je suis bien en inquiétude de ce que l'on me mende que Picolominuy s'approche de leur armée » (lettre du 14 août 1637, de Plouër). En 1647, dans une lettre pleine de sous-entendus, Amaury de La Moussaye s'indigne des désordres provoqués par le système fisco-financier dans le cadre des états provinciaux : « Les affaires du Roy n'en vont pas mieux, le don du Roy estant très médiocre, et cependant les charges sur le pays infinies qui sous diverses prétextes se détournent où vous savez. Et en ces choses là plus de six mille livres de clairs deniers sont divertis de la bourse du Roy [...] chacun estant fasché que l'argent que l'on donne sy volontairement au Roy soit exposé à la pillerie et de sommes si immenses quy sous prétexte de rabais de fermiers se partagent comme vous scavés » (lettre du 14 août 1647, de Quintin, à la duchesse de La Trémouille). Dans la phase terminale de la Fronde, le marquis est témoin de l'entrée de Mazarin à Paris en février 1653. Il écrit alors à sa belle-sœur que le cardinal ministre « promet aux rentiers le payement de deux questures pour ceste année attendant plus grand contentement pour l'année prochaine. Tout le monde croit que les rentiers seront fort satisfaits et que ta crainte que l'on avoit de trouble dans Paris pour ce sujet est tout à fait évanouye » (lettre à la duchesse de La Trémouille, 9 février 1653). Et puis, cet aveu d'un intolérable excès fiscal lors d'un voyage du marquis en Auvergne, lors de l'été 1659 : « J'ay beaucoup de regret d'estre sy longtemps en ce lieu où c'est une charge de conscience de presser les gens de payer tant ils sont accablés de misères. Cependant on s'y résoust quand on voit que ce que l'on leur peut laisser est pour ceux qui ont traité des restes de tailles qui font prendre le bled en gerbe sy tost qu'il est coupé et quy feront par là que l'année prochaine la plus grande partie des terres demeurera sans semis » (lettre du 13 août 1659 à la duchesse de La Trémouille, depuis Saint-Bonnet-Le-Chastel). En décembre 1661, Henriette fait part à la duchesse de La Trémouille de son sentiment à propos de la chambre de justice mise en place après l'arrestation de Fouquet : « Ceste recherche des finances donne que je croy bien de l'inquiétude à beaucoup de personnes et certe il y a bien justice d'y mettre ordre » (lettre du 7 décembre 1661, de Quintin).

De telles notations pourtant l'exception : dans leur correspondance, mari et femme s'en tiennent sagement à leur lignage (nobiliaire), à leur province (bretonne), à leur religion (huguenote), et à leur quotidien. En effet, de multiples notations très concrètes colorent cet échange de lettres de la saveur de la vie. Voici, tout d'abord, les difficultés de déplacements sur les chemins bretons ou normands, souvent embourbés : « Ma femme partit jeudy dernier d'icy pour retourner en Bretagne, et parce qu'il n'y a point de logement commode entre icy et Sablé, nous allasmes coucher à Brouassein à cinq lieues d'icy. Je ne scay comme elle se pourra tirer des chemins du bas Meyne, quy sont plus mauvais qu'ils n'ont jamais esté et du fait de sy grandes eaux depuis qu'elle est partie, que les moindres ruisseaux sont des rivières » (Amaury, de Nogent, le 11 mars 1657). Voici, ensuite, des accidents météorologiques inattendus : « Je n'ai jamais veue un pareil hiver en ceste province. Nous étions venus icy au commencement de l'an pour faire la cène n'y croiant tarder que quatre ou cinq jours, mais les neiges sont d'une sy prodigieuse hauteur dans le Mené qu'il est impossible que le carosse y passe. Ainsy, nous sommes assiégés en ce lieu » (26 janvier 1660). Sans oublier, au détour d'une lettre, de petites et savoureuses attentions pour renforcer les liens affectifs de la parenté : « Il me semble vous avoir veue trouver bon des langues de porcs. L'on ma assurée celles-cy fort bonnes, ce quy me fait vous en envoyer quatre. Je serois ravie d'avoir quelque chose de bon,

sy je croiois que Mlle votre petite fille en ora manger. Je dirois qu'il y en a une pour elle car je pense souvant à elle » (lettre du 17 janvier 1657).

Surtout, la correspondance témoigne d'une inquiétude de chaque instant concernant la santé des parents, proches ou éloignés, « une santé parfaite, quy est la chose du monde que je souhaite avec le plus de pation » (Henriette, à la duchesse de La Trémouille, 5 décembre 1660) ; « je ne me puis empescher de vous dire la peine en laquelle je suis de votre santé », écrit Henriette à sa sœur, le 20 mai 1654. Tous semblent vulnérables et menacés (« M. De Rohan est icy, on dit que c'est pour se faire traiter estant fort incommodé en sa santé », lettre du 28 août 1653), atteints de troubles divers, pulmonaires (« mon fils est menacé de thisie, son rume luy tombant sur le poulmon », lettre du 11 mars 1657), intestinaux (« M. de la Moussaye est au lit depuis hier d'une furieuse colique », lettre du 20 mai 1654), de goutte (« M. De la Moussaye est attaché par la goutte aux pieds depuis douze jours », lettre du 17 janvier 1657) ou d'affections plus graves (la vérole, par exemple) qui provoquent l'anxiété permanente des deux époux. Aussi les conseils et les échanges de remèdes et de « drogues » occupent-ils une place non négligeable dans les lettres : « Je vous envoie, ma chère sœur, la recepte de ceste tisane qu'avés disiré. L'on dit le remède fort doux et aisé et Mme de Limoge que j'avois laissé, quen j'allé à Touars, toute mourante, estoit à mon retour en très bonne santé, ne s'estant servi que de ce remède » (lettre du 3 septembre 1656). C'est bien cette vie fragile, sans cesse mise en question, qui importe, dans la correspondance.

La marquise a mis au monde dix enfants entre 1630 et 1644, dont beaucoup meurent en bas âge : François, par exemple, né en 1634, décède à trois ans des suites de la petite vérole. Les lettres les plus émouvantes concernent la mort d'un de leurs fils, le comte de Quintin, à la suite d'un duel en mars 1652 : « La douleur dans laquelle je suis ne me permet de trouver rien de doux, que de me parler, de pleurer. Je ne suis plus capable que de cella, car j'ay perdu mon pauvre fils qui nous donnoit lieu de tant espérer de joye en sa personne et aujourd'hui elle n'est plus et Dieu a soufflé sur toutes nos espérances » (Henriette, lettre du 5 mars 1652, de Quintin).

Sombre XVII^e siècle : « Il faut se résoudre à tout en se monde icy », écrit la marquise à sa sœur quand elle lui apprend que l'une de leurs sœurs « devient bien malsaine ; cella me fait croire qu'elle ne vivra pas longtemps » (2 septembre 1657). Ce qui domine à la lecture en continu de ces lettres, c'est cette âpreté de la vie, même pour les plus riches, quand la maladie et la mort rôdent de tous côtés : « Toutes choses sont icy en mesmes estas que de coutume hors que la peste est en quatre ou cinq maisons dans la ville et en plus aux faubourg » (Henriette, lettre du 27 mars 1637, de Laval) ; « ma femme a encore eu quelques accès de fièvre quy l'ont entièrement quittée [...]. Elle fut hier seignée et aujourduy a pris médecine [...] Le petit conte [un de leurs fils] duquel vous avez Madame, agréable se vous souvenir a eu depuis peu trois accès de fièvre tierce, fort petits et bien différents des premiers. Il est en chemin d'une entière guérison » (Amaury, 1^{er} novembre 1638, à la duchesse de La Trémouille, La Moussaye) ; « les maladies sont sy universelles en tout ce païs que c'est un miracle de n'estre point malade, y ayant dans toutes les maisons ordinairement plus de malades que de sains présentement et cella dans les villes et dans la campagne. On dit mesme la peste en beaucoup de lieux comme Tours et Angers » (Henriette, lettre du 15 août 1661, de Nogent).

Seule – relative – consolation : nos deux époux, fidèles de la RPR (Religion prétendue réformée), n'oublient jamais, que tous ces malheurs, petits ou grands,

lointains ou proches, sont autant de signes de la présence d'un Dieu tutélaire, maître absolu des destinées de chacun : « Dieu conduisant tout par sa providence, il nous donnera ce quy nous sera propice » (5 décembre 1660) ; « quen on remonte plus haut et qu'on est pleinement persuadé que tout est conduit par la providence de Dieu et que il fait tout chose pour votre bien, on se console en luy et on destache son cœur du monde quy est je croy le but que Dieu se propose en nous affligeant » (7 décembre 1661).

Sur un autre registre, cependant voisin, la correspondance constitue un document de première importance pour analyser le processus de rétraction continue des libertés accordées aux huguenots par l'édit de Nantes : l'offensive de la Contre-Réforme, soutenue par Louis XIV, prend ici les traits de l'évêque de Saint-Brieuc, Denis de La Borde. S'associant au maréchal de La Meilleraye, gouverneur de Bretagne, ce dernier multiplie comme à plaisir les tracasseries contre le marquis et la marquise, leur interdisant notamment de pratiquer le culte dans leur domaine de Quintin. Ils resteront cependant jusqu'au bout fidèles à leur foi, allant jusqu'au parlement pour défendre leur cause : « Mond. Sire l'evesque de Saint-Brieuc ayant conceu contre luy une haine mortelle, cherche tous les moyens possibles de luy faire vexation et ne trouvant point d'autres prétextes que la diversité de leurs religions, il couvre de ce voile toutes les calomnies des quelles il tasche de décrier sa probitté et sa conduite » (supplique d'Amaury III Gouyon de La Moussaye au Parlement, datée du 14 avril 1663). Le point culminant de la crise intervint sur les marches du palais de justice de Rennes : un jour de juin 1666 « plusieurs témoins déposaient avoir vue la dame de La Moussaye lever la main pour donner un soufflet à l'évêque et qu'il eut reçu, en effet, si le seigneur évêque n'eut pas été petit de stature et étant une marche du pesron plus bas que la dame ! » (*Catalogue chronologique ou répertoire des évêques de Saint-Brieuc*, aux Archives de l'évêché de Saint-Brieuc).

Pourtant, malgré ces difficultés croissantes au fil des années, le loyalisme monarchique, si caractéristique de la noblesse huguenote au temps de Louis XIV, l'emporte dans tous les cas, comme en témoigne, par exemple, cette alarme du marquis, quand il apprend la nouvelle d'une « émotion » des coreligionnaires languedociens : « Pour augmenter mon déplaisir, j'apprens une nouvelle que ceux de la Religion de Languedoc et particulièrement de Montpellier s'esmeuvent fort. On ne le l'a pas mandé de Paris, mais quelques-unes de ce voisinage me l'ont dit. C'est une chose quy est à craindre et je prens la liberté, Madame, de vous supplier de commender à quelqu'un des vostres de m'escrire ce quy en est » (lettre d'Amaury, 11 mars 1657, à la duchesse de La Trémouille).

Cet aperçu de la diversité thématique de la correspondance du marquis et de la marquise de La Moussaye atteste de la valeur de ces 174 lettres pour la première fois rassemblées. D'autant que cette publication, accompagnée d'un appareil de notes explicatives particulièrement éclairantes, est enrichie par de nombreuses pièces d'archives : le contrat de mariage des deux époux, le mémoire au roi de l'évêque de Saint-Brieuc contre le marquis et la marquise (décembre 1662), la supplique d'Amaury III Gouyon de La Moussaye au Parlement, l'arrêt du parlement de Bretagne, le testament d'Henriette-Catherine. Ce dernier atteste, par-delà la mort, la profondeur de l'amour qu'elle porta, toute sa vie, à son cher Amaury : « Je ne puis ny ne doit obmettre de tesmoigner combien j'ay de grâce à rendre à mon Dieu de m'avoir fait passé 33 ans et demi avecq un mari orné de toutes les vertus, Sachant joindre les chrestiennes avecq icelles et une naissance fort haute et fort illustre [...]. Il estoit le meilleur mary du monde et moy la plus heureuse de toutes les femmes tant que Dieu me l'a laissé [...], nous avons vescu dans la plus

grande union qui se soit peut être jamais vue... L'ensemble constitue un magnifique et émouvant dossier de documents originaux constitué à partir des Fonds La Trémouille et Rohan-Bouillon aux Archives nationales, de la Collection Baluze de la Bibliothèque nationale de France, et des archives départementales des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine.

Entre grande et petite histoire, entre pouvoir local et pouvoir central, cet ensemble permet d'approcher et de partager le quotidien vécu par une famille de la haute noblesse provinciale. L'histoire est trop souvent celle des vainqueurs. Or, le marquis et la marquise de La Moussaye furent une figure de proue d'un protestantisme breton minoritaire, en grande partie ignoré. Ce n'est pas le moindre mérite de ce livre de leur offrir une seconde vie...

Joël CORNETTE.

Marguerite Figeac-Monthus, *Les Lur Saluces d'Yquem de la fin du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle*, préface de Jean-Pierre Poussou, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest et librairie Molat, 2000, 351 p., illustr.

Yquem ! le nom de ce château fait rêver depuis longtemps. Les amateurs de sauternes savent qu'ils tiennent là le seul premier cru *supérieur* classé en 1855, et qui n'a jamais déçu tant la recherche de la qualité est restée un objectif constant pour la famille de Lur Saluces qui possède ce vignoble prestigieux depuis plus de deux siècles.

À vin illustre, famille illustre. La genèse des grands crus, aussi bien en Bordelais qu'en Bourgogne, a toujours été le fait de la noblesse, même d'origine parlementaire, voire de l'aristocratie. Faire l'histoire du vin et retracer l'histoire d'une vieille famille, tel est le projet de Marguerite Figeac-Monthus, historienne bien ancrée dans le milieu bordelais. Pour cela, il faut des archives, et des archives privées de préférence. Les Lur Saluces ont ouvert les leurs, généreusement, et il faut les remercier d'avoir permis de comprendre comment un nom, une région, un vin peuvent se trouver étroitement mêlés à l'histoire de la noblesse et à l'histoire du vignoble. Alors que tant de patrimoines des grandes familles nobles de l'Ancien Régime ont fondu au soleil faute de trouver des individus capables de les faire prospérer, nous avons ici l'exemple contraire. Du XVIII^e au XIX^e siècle, malgré la Révolution, les Lur Saluces ont su entretenir et développer les sources de la prospérité. C'est une aventure passionnante que raconte notre auteur, une histoire déjà ancienne mais qui se poursuit encore.

Cette étude économique et sociale s'inscrit entre deux dates charnières pour l'histoire de la famille. 1785, c'est le mariage de Louis-Amédée de Lur Saluces, vieille noblesse qui remonte aux croisades, avec Françoise-Joséphine de Sauvage d'Yquem, toute jeune fille (elle est née en 1768) presque aussitôt devenue veuve (en 1788) avec deux enfants. Une veuve de vingt ans, aussi bien pourvue, aurait pu se remarier ; il n'en fut rien. Pendant plus de soixante ans (elle meurt en 1851), elle dirige la famille et le vignoble, sans jamais fléchir, et le classement de 1855 consacre sa réussite. Elle est, en Sauternais, ce qu'est, à la même époque, la veuve Clicquot Ponsardin en Champagne. Deux destins parallèles qui, évidemment, ne se sont jamais croisés. Le terme de l'étude, 1867, correspond au décès de son petit-fils Romain-Bertrand sur lequel elle eut tant d'influence. Ainsi se clôt une époque ;

avec la fin du XIX^e siècle et le XX^e siècle tout entier c'est une autre étape qui se dessine et qui se poursuit toujours.

Quand les Lur Saluces s'allient aux Sauvage d'Yquem, les deux familles sont implantées depuis longtemps en Sauternais. Les Lur Saluces, qui ont toujours fait carrière dans l'armée tout en sachant défendre leurs droits seigneuriaux, n'ont pas négligé les investissements financiers rentables, suivant en cela l'exemple des grandes familles parlementaires bordelaises. Comme les Ségur possèdent les châteaux Lafite et Latour, en Médoc, les Lur Saluces détiennent les châteaux de Fargues et de Malle, en Sauternais (aujourd'hui, seul le château de Fargues est resté dans la famille). En 1807, quand Antoine-Henri-Amédée se marie (il a tout juste 21 ans), il épouse Françoise-Geneviève Filhot qui lui apporte le château Filhot, aussi en Sauternais, et le château Coutet (Barsac), près de 400 ha de terres et de vignes. En 1833, c'est le domaine de Lescours, en Saint-Émilionnais, qui rentre par achat dans le patrimoine. Notons, au passage, que les Lur Saluces, vers 1822, ont même caressé l'espoir d'acquérir le château Haut-Brion, dans les Graves. Quand la dame d'Yquem meurt, en 1851, la famille possède plus de 700 ha de terres et de vignes.

Le mariage de 1785, avec une héritière unique, est un mariage de raison. Les Sauvage, anoblis en 1572 par l'achat d'une charge de secrétaire du roi, ont acheté Yquem en 1593. L'union des Sauvage et des Lur Saluces consacre la domination foncière dans le Sauternais en même temps qu'elle permet d'éponger des dettes pesantes contractées par la famille aristocratique. C'est qu'à l'époque Claude-Henri-Hercule-Joseph de Lur Saluces vit principalement à Paris dans l'orbite des Bourbon-Penthièvre ; il occupe un appartement dans l'hôtel du duc de Penthièvre, rue d'Enfer (aujourd'hui la Banque de France). Lorsqu'il s'est marié avec Marie-Adélaïde de Maulde, en 1760, Louis XV était présent à la signature de son contrat. Brigadier, puis maréchal de camp, il a participé à la guerre de Sept ans où il a été fait prisonnier par les Prussiens. Mais on sait que la vie à Paris et à la Cour coûte cher à l'aristocratie.

Un événement heureux se produit en 1783 quand, par lettres patentes, Louis XVI accorde à Claude-Henri la châtellenie de Gondrecourt-le-Château, dans le duché de Bar, en Lorraine. Ce don marque l'achèvement d'une longue histoire qui remonte au XVI^e siècle. En effet, c'est en 1586, que Catherine-Charlotte de Saluces épousa Jean de Lur, donnant ainsi naissance aux Lur Saluces. Le marquisat de Saluces ayant été conquis par le duc de Savoie, et Henri IV y ayant renoncé contre l'échange, en 1601, de la Bresse, du Bugey, du Valromey et du Pays de Gex, les Saluces n'avaient reçu aucun dédommagement. Le règlement fait par Louis XVI met donc les Lur Saluces en possession d'une châtellenie lointaine qui rapporte 14 000 livres par an mais qui va disparaître rapidement du patrimoine avec la Révolution.

Famille au service des rois, les Lur Saluces subissent la Révolution. Claude-Henri, qui a survécu à son fils Louis-Amédée, est accusé de menées contre-révolutionnaires et guillotiné à Bordeaux en décembre 1793, alors que son autre fils, Louis-Alexandre, a déjà émigré à Coblenze. L'Empire ne trouve pas grâce à leurs yeux et ils prennent une part active, aux côtés du duc d'Angoulême, à la Restauration de 1814 ; pendant quinze ans, ils restent au cœur du réseau ultrabordelais. En 1830, Ferdinand-Eugène, député depuis 1820, refuse de prêter serment à Louis-Philippe. Désormais, c'est la gestion des domaines qui mobilise l'essentiel des efforts de la famille, domaines préservés par la dame d'Yquem qui est restée seule en face des révolutionnaires, qui a été inquiétée, qui s'est réfugiée à Bordeaux et qui est parvenue cependant à sauver les propriétés familiales.

C'est donc Françoise-Joséphine qui tient les destinées de la fortune foncière. Deux mots, efficacité et rigueur, caractérisent sa gestion. Déjà, en 1787, les crus de Sauternes et de Barsac sont appréciés quand Thomas Jefferson, le futur président des États-Unis, y fait un voyage d'exploration. Il propose de mettre en tête Yquem, puis Filhot, Suduiraut et Coutet ; sur ces quatre châteaux, seul Suduiraut ne fera jamais partie de l'empire des Lur Saluces. Il faut cependant noter qu'à cette époque les crus du Sauternais n'ont pas la réputation des crus du Médoc. En 1784, quand Latour et Margaux vendent le tonneau de vin (de 900 l) 2 400 livres, Yquem cède sa précieuse liqueur pour 300 livres seulement. C'est bien Françoise-Joséphine, par sa rigueur, qui consacre les qualités du château Yquem : vers 1840, Yquem se vend 2 000 F quand Latour est à 2 400 F et Margaux à 4 000 F. En 1867, à la fin de notre période, Yquem se vend jusqu'à 6 000 F le tonneau, alors que Latour n'atteint que 5 000 F et Margaux 5 500 F le tonneau.

Yquem a donc une longue histoire ; son sol pauvre, sec et caillouteux, son micro-climat de la vallée du Ciron aux journées chaudes et humides permettent des vendanges tardives et échelonnées qui commencent vers la fin septembre pour se terminer vers le 15 novembre. Pendant près de deux mois, des tries successives permettent de ne recueillir que les grappes ou les grains atteints de pourriture noble (action du *botrytis cinerea*) où le potentiel aromatique et les sucres se sont concentrés. Plus on avance dans le XIX^e siècle, plus les vendanges se font longues et plus les tries se multiplient, en fonction des impératifs climatiques car il ne faut pas laisser les pluies perdre la vendange. Les choix se font d'une manière empirique mais tendent toujours à mettre la qualité au premier rang. Que le domaine viticole d'Yquem couvre 60 ha au XVIII^e siècle ou 160 ha sous le Second Empire, la production ne varie guère, en moyenne 30 à 120 tonneaux d'un vin qui n'a pas son égal.

La dame d'Yquem ne peut tout faire ; comme dans le Médoc, elle a un intendant qui commande un régisseur, un maître-vigneron et des prix-faiteurs qui effectuent les travaux de la vigne. À ce propos, il faut insister sur le rôle des intendants, véritables hommes de confiance d'une famille, comme ces Garros qui, de père en fils, conduisent les destinées du vignoble jusqu'en 1924.

La qualité permet le stockage des vins. Un inventaire de 1810 révèle que 40 % des vins en cave ont plus de cinq ans d'âge. À cette date, il y a encore trois barriques de 1753, un tonneau de 1779, 27 tonneaux de 1802. Malgré quelques difficultés dues à la conjoncture, le vin se vend bien et se vend de plus en plus cher, marque de l'évolution constante vers la qualité : en un demi-siècle, de 1815 à 1865, le prix du vin se trouve multiplié par 7,5.

Les Lur Saluces ne tirent pas leurs revenus du seul vignoble. On a vu que, tardivement, Louis XVI leur avait accordé la châellenie de Gondrecourt-le-Château, en Lorraine, en compensation de la perte ancienne du marquisat de Saluces. Mais c'est pour eux un ensemble lointain où, évidemment, ils ne résident pas. Plus près, on les retrouve propriétaires de moulins dans la vallée du Ciron et percepteurs de droits de passage sur les usagers qui descendent des bois vers la Garonne. Dans les Landes ils tiennent, depuis la fin du XV^e siècle, le comté d'Uza qui comprend haute, moyenne et basse justice et 1 700 ha de terres agricoles, terres pauvres certes mais valorisées après 1750 par la plantation de pins. Aussi les seigneurs se font-ils maîtres de forges puisqu'il y a sur place l'eau, le charbon de bois et le minerai de fer, à faible teneur certes mais presque à ras du sol.

En 1764, il y a 129 charbonniers au travail ; on y fabrique des canons et des fers, activité reprise par la Révolution qui séquestre les forges (jusqu'en 1796). Sous

l'Empire, la production se développe (fabrication de boulets). L'usine ne devient vraiment compétitive qu'à partir de la Restauration quand elle bénéficie des lois douanières protectrices de 1820. L'essor est certain après 1850 quand la demande pour les chemins de fer se fait plus forte, mais l'ensemble n'atteint jamais le développement des grands établissements sidérurgiques du nord-est de la France.

Toutes ces activités, agricoles, forestières et métallurgiques, créent de la richesse, surtout au XIX^e siècle, après 1837. Jusqu'à cette date, la fortune des Lur Saluces oscille entre 1 et 2 millions de francs. En 1875, on peut l'estimer à 8 millions de francs, le patrimoine foncier représentant à cette date la moitié de la fortune. Certes les sœurs de Claude-Hercule récupèrent, en 1793, les châteaux de Malle et de Fargues, mais les châteaux Filhot et Coutet s'adjoignent au domaine par mariage, en 1807. Le revenu global annuel de la famille, qui tournait autour de 1 000 000 livres vers 1760, passe à 1 million de francs vers 1870.

Tout est fait pour protéger le patrimoine et pour l'accroître ; une forte endogamie sociale permet de maintenir le nom et le rang ; si les alliances se régionalisent fortement au XIX^e siècle c'est pour assurer le développement de l'assise foncière en Sauternais ; la rentabilité l'emporte alors sur le prestige. L'exploitation viticole demande des bâtiments nouveaux, des réparations importantes, des achats multipliés de parcelles ; on achète, on ne vend pas. Tout, ou presque, est réinvesti dans la terre.

Puissants, fortunés, les Lur Saluces tiennent leur rang et vivent noblement, aussi bien à la ville (à Paris, surtout au XVIII^e siècle) qu'à la campagne. En 1780, quand meurt Pierre, il y a 316 tableaux au château de Malle. Au XIX^e siècle, l'installation se fait au château Filhot reconstruit dans le style néo-classique.

L'auteur consacre la troisième partie de son livre à une étude fouillée du genre de vie et du comportement social, dans la droite ligne des perspectives ouvertes par P. Chaunu et D. Roche. On vit noblement et richement dans toutes les demeures. On consomme les denrées nouvelles (café, thé, chocolat, sucre, tabac), on multiplie les objets de la toilette, on paraît ce que l'on est (habits, linge, bijoux, personnel, on se divertit (chasse, bals, musique, jeux de cartes), on voyage (eaux de Cauterets l'été, un voyage en Suisse et en Italie du Nord), on se chauffe (des cheminées dans toutes les pièces).

C'est, qu'en plus de ces indices du confort matériel, il faut toujours être et paraître noble, défendre le lignage à travers des mariages où la passion semble discrète, entretenir un important réseau de relations qui permet d'approcher le pouvoir, de faire des placements financiers intéressants et de développer des relations commerciales, car n'oublions pas que les Lur Saluces vendent un produit d'excellence. Les précepteurs sont là pour assurer l'éducation avant de passer au collège ou à Saint-Cyr, les principes toujours réitérés pour maintenir les bonnes manières, pour apprendre à respecter Dieu et le roi.

Car la famille reste fidèle aux convictions de sa classe ; l'attachement à la religion catholique est certain et les pratiques charitables nécessaires : sur le domaine, le personnel a droit aux soins gratuits, au maintien du salaire en cas de maladie, à la pension de retraite, au logement et les plus fidèles ne sont pas oubliés dans les testaments. Est-ce charité chrétienne ou paternalisme, on peut en discuter, mais il faut savoir gré à l'auteur de poser clairement la question qui, on le sait, peut appeler des réponses diverses en fonction des préjugés de chacun. La famille est soucieuse de culture ; dans les bibliothèques, on trouve aussi bien les auteurs grecs et latins que des ouvrages religieux, des traités d'économie politique (Adam Smith), des dictionnaires (Furetière, Moréri) et tous les grands classiques du XVIII^e siècle (Bayle, Montesquieu, Voltaire) sans oublier les traités d'agriculture (Maison rustique).

Le devoir de mémoire impose la conservation des titres, des contrats, des correspondances, des marchés, et les recherches généalogiques. L'auteur ne néglige aucun de ces aspects et, dans une forte conclusion, dégage ce qui fait l'originalité de ce milieu nobiliaire parisien et bordelais. Attachés à la terre, les Lur Saluces ont une vision libérale de l'économie, l'orgueil de leur noblesse, le souci de leurs alliances. Mais ils savent aussi que les positions sociales ne sont jamais définitivement acquises, qu'il faut toujours s'adapter, saisir les occasions, toujours dans le respect des convictions de la classe à laquelle ils appartiennent. Il est clair que la prospérité économique des Lur Saluces doit beaucoup à la dame d'Yquem, que la politique foncière en est le fondement et que la consécration de ce vignoble n'a pu s'obtenir que grâce à une recherche continuelle de la qualité. Au XIX^e siècle, les Lur Saluces ont trouvé l'art de produire, non pas un grand vin mais un vin somptueux.

Il faut souligner l'exceptionnelle maîtrise de Mme Figeac-Monthus qui a su débrouiller tous les fils de ce destin unique. Certes on est quelquefois irrité de la façon insistante dont elle parle des qualités de cette noblesse qui seule aurait pratiqué les vertus de courage, de travail, de fidélité et d'honneur, comme s'il était nécessaire d'être noble pour montrer des qualités morales ; de ce point de vue, la lucidité cède parfois le pas à l'apologie et au panégyrique. Mais, je le redis, l'ouvrage est important et il fera date car il est exemplaire.

Méfiant sur les mérites excessifs de cette famille, parfois traitée avec complaisance, j'ai tenté la contre-épreuve. J'ai sorti de ma cave un yquem de l'année 1980, une année souvent bien médiocre dans les Graves et dans le Médoc. J'ai trouvé un yquem opulent, un bouquet merveilleux, une finale inoubliable. L'excellence est là, dans ces sensations olfactives et gustatives qui ne s'oublient pas, dans cette explosion de parfums. Je ne sais pas si la noblesse a le sang bleu, je sais seulement, et je ne les en remercierai jamais assez, que les Lur Saluces savent élaborer le vin le plus extraordinaire de la planète, un vin qui est la noblesse même.

Marcel LACHIVER.

Michel Jarrige, *L'Église et les francs-maçons dans la tourmente*, Paris, Éditions arguments, 1999, 292 p., index, bibliogr.

Dès la création des premières loges, au XVIII^e siècle, la papauté condamna la franc-maçonnerie. Après la Révolution, l'antimaçonnerie devint l'un des thèmes de prédilection du catholicisme contre-révolutionnaire. À la suite de l'abbé Baruel, ceux qui refusaient les principes de 1789 estimèrent que les loges avaient constitué l'une des causes essentielles de la chute de la monarchie. Rejet de l'héritage révolutionnaire et dénonciation du complot maçon étaient deux éléments indissociables de leur discours. La défaite de 1871, l'échec de la restauration monarchique et l'avènement de la « République aux républicains » exacerba le ressentiment contre la maçonnerie et convainquit les ultras qu'il convenait de lutter contre ce fléau des Temps modernes.

Pour répondre à l'encyclique de Léon XIII *Humanum genus*, Monseigneur Fava, « évêque-chevalier » de Grenoble, fonda en 1884 la revue *La franc-maçonnerie démasquée*. Initialement, il s'agissait de réagir aux mesures anticléricales prises par Jules Ferry, Paul Bert et autres républicains. Devant la virulence des agressions contre l'Église et son caractère international, l'explication par le complot antireli-

gieux fomenté dans le secret des convents apparut comme l'unique clé d'explication incontestable. Repris par les Assomptionnistes en 1894 et inspiré principalement par l'abbé de Bessonies et l'abbé Joseph, dit Tourmentin, le périodique fit pendant quarante années de l'antimaçonisme son unique raison d'exister.

Le livre de Michel Jarrige étudie la croisade antimaçonnique menée de 1884 à 1899 par la revue. On connaissait bien les arguments de l'antimaçonisme, mais moins ses modalités. Ce travail, réalisé dans le cadre de l'École pratique des hautes études, apporte donc un éclairage très précieux. L'auteur a dépouillé minutieusement tous les numéros de la revue ainsi que le fonds de la Bibliothèque nationale relatif aux mouvements antimaçonniques qui lui étaient liés (archives Bessonies-Tourmentin). Une documentation considérable, donc, qui permet de reconstituer fidèlement au fil des années les thématiques de l'antimaçonisme et l'organisation de la lutte contre les loges. Ces sources, d'une grande richesse, auraient cependant mérité d'être croisées avec d'autres, à commencer sans doute par celles des francs-maçons eux-mêmes. Le regard porté sur la maçonnerie aurait sans doute gagné ainsi en exactitude. Il n'en reste pas moins que, en raison du nombre important des articles dont il est rendu compte et en dépit d'une bibliographie succincte et désordonnée, le livre est utile à la connaissance des formes que prit le conflit entre politique et religion à la fin du siècle.

Pour lutter contre la franc-maçonnerie, il convenait avant tout, aux yeux des animateurs du périodique, de lever le secret, de démasquer les impies, de dévoiler leurs menées. C'est pourquoi, numéro après numéro, la revue s'employait à répondre à toutes les questions que les lecteurs se posaient : les origines de la maçonnerie et l'historique de son action, la hiérarchie des grades, les symboles et les cérémonies, etc. Elle s'appuyait sur quelques ouvrages de référence, sur des enquêtes qu'elle patronnait et sur les révélations faites par d'anciens francs-maçons supposés revenus à la foi.

Et surtout, dans le souci de dessiller les yeux des sceptiques, elle publiait régulièrement des listes de francs-maçons. Au fil des ans, l'appartenance à la maçonnerie de quelques 10 000 personnes fut ainsi révélée. Il s'agissait non seulement de montrer l'ampleur de l'infiltration de la société par les impies, mais aussi d'inciter les catholiques à se détourner d'eux, à ne pas leur donner leur bulletin de vote, à ne pas devenir leurs clients. La revue était ainsi à l'affût des moindres signes d'appartenance à la maçonnerie. Ce qui lui valut quelques procès retentissants, certains intéressés contestant de voir ainsi leur nom donné en pâture à ses lecteurs.

La *franc-maçonnerie démasquée* fut un organe de coordination de la lutte antimaçonnique. Il s'agissait véritablement de mener une contre-offensive. Elle s'articula autour de trois grands axes : prière, presse et propagande. Une croisade réparatrice fut par exemple organisée en 1895 ; les fidèles étaient invités à faire dire des messes et à prier pour obtenir réparation des blasphèmes et sacrilèges commis par les maçons. Des associations pieuses comme la Fraternité Notre-Dame du Salut lancèrent des campagnes de prières d'expiation. Le Comité antimaçonnique, la Ligue antimaçonnique et l'Union antimaçonnique furent créés pour relayer la propagande de la revue. Des conférences furent organisées dans le pays. Un Congrès antimaçonnique international (en fait essentiellement franco-italien) fut réuni à l'initiative des animateurs de la revue dans la ville de Trente, en septembre 1896.

Michel Jarrige s'efforce de dégager une périodisation. La coupure principale, autour de laquelle il a articulé son plan, se situerait en 1893. Mais le retrait de Monseigneur Fava, à cette date, ne nous semble pas avoir constitué une rupture majeure. D'autres dates, signalées par l'auteur, sont sans doute plus significatives. La franc-maçonnerie, d'abord perçue comme la réunion de tout ce que le monde

comptait d'ambitieux, d'impies, de libertins, d'apostats et d'hérétiques, fut à partir de 1886 considérée comme une contrefaçon de religion, inspirée par Satan. La dénonciation du culte luciférien organisé dans les loges tourna quelque peu à l'obsession. La revue dénonça les profanations eucharistiques, les sacrifices humains, les scènes de débauche.

Ce délire fantasmagorique fut exploité par des mystificateurs sans scrupules, dont Léo Taxil fut le plus célèbre. Le chef de file de l'anticléricalisme militant annonça publiquement en 1884 son retour à la foi et, pendant plus de dix ans, alimenta de ses prétendues révélations la crédulité des antimaçons. L'invention de la « convertie » Diana Vaughan, dont les révélations confortaient celle de Taxil, ne fut pas la moindre de ses tromperies. La conférence de presse du 19 avril 1897, au cours de laquelle le faux ex-maçon révéla sa supercherie, ridiculisa les animateurs de la revue, mais les conforta après coup du bien-fondé de leurs dénonciations.

À partir de 1897, *La franc-maçonnerie démasquée* s'efforça de montrer que maçonnerie et occultisme s'interpénétraient profondément, que les maçons s'adonnaient à la magie, la nécromancie et l'évocation des esprits. Puis, après 1899, elle revint à un antimaçonnisme plus « classique », qui dénonçait essentiellement le syndicat des ambitieux de tout crin. Selon Michel Jarrige, elle élargit son audience à la faveur de l'affaire Dreyfus, touchant des milieux non catholiques, et devint une revue nationaliste.

Ce tableau saisissant appelle plusieurs remarques. Indéniablement, la dénonciation même de la modernité fit des antimaçons des éléments à part entière de cette modernité. Quoique la refusant, ils lui empruntaient en effet bon nombre de ses traits, à commencer par l'incitation au militantisme, l'usage de la presse et la propagande, la mise sur pied d'associations à vocation internationale. Il convient toutefois de s'interroger sur la portée du mouvement antimaçon durant les deux dernières décennies du XIX^e siècle. Huit cents abonnés vers 1901, une petite cinquantaine de collaborateurs réguliers, l'impression à première vue est celle d'un État-major sans troupes. Toutefois la revue alimenta, semble-t-il, un nombre d'organes catholiques qui se firent les relais de ses thèmes et dénonciations. Mais le chapitre de la diffusion de l'antimaçonnerie reste à écrire.

Subsiste l'interrogation sur la tournure obsessionnelle que prit la dénonciation de la maçonnerie chez les catholiques intransigeants. Contrairement aux objectifs de ses promoteurs, la campagne antimaçonnique ne fut pas une entreprise de démythification. En effet, l'obsession des animateurs de la revue les conduisit à prendre et donner pour vraies des rumeurs infondées, ce qui renforça les fantasmes des lecteurs de la revue. Les républicains dénonçaient de leur côté la crédulité de ces croyants, habitués à croire aux dogmes sans faire preuve du moindre esprit critique. L'explication, séduisante pour un anticlérical, est sans nul doute insuffisante tant il est vrai que croyance en la révélation et intelligence de la foi n'ont jamais été jugées incompatibles par les théologiens. Il faut sans doute voir dans cette recherche d'un principe commun expliquant le mouvement de sécularisation des sociétés européennes le reflet d'une profonde angoisse devant l'écroulement de ce que les fidèles croyaient immuable et qui disparaissait devant leurs yeux inquiets. D'où le vocabulaire militaire des articles, qui traduisait le sentiment d'une lutte à mort entre deux conceptions de la société jugées absolument incompatibles. Le paradoxe vient sans doute de ce que les hommes mêmes qui étaient incapables d'imaginer autre chose qu'une société chrétienne médiévale reconstruite idéalement contribuèrent à donner à l'Église une partie de ses traits nouveaux.

Jérôme GRÉVY.

Jaurès et l'État. Actes du Colloque international de Castres, 1997, 239 p.
 (« Jean Jaurès, cahiers trimestriels », oct.-déc. 1998, n° 150).

Il est rare que les colloques soient rapidement publiés et de plus dans une édition abordable. Il est rare que des associations d'études vénérables témoignent des renouvellements historiographiques. Il est rare que l'histoire politique s'associe à l'histoire intellectuelle et à l'histoire sociale avec réussite. Pour ces trois raisons, il faut saluer l'originalité et l'importance des actes de ce colloque international tenu à Castres en octobre 1997. Il faut saluer le travail du Centre national et musée Jean-Jaurès et de la Société d'études jaurésiennes, qui à travers la publication de cahiers trimestriels, réalisent depuis quelques années un travail d'histoire à la fois ample et judicieux. On peut rappeler, par exemple, la publication, dans le n° 147 de 1998, d'un dossier sur « Le Parlement et l'affaire Dreyfus, 1894-1906 » qui rassemble une série de débats parlementaires pour la plupart inédits, les éditions de textes restant une pratique trop rare en histoire contemporaine.

La pensée de Jaurès, souvent commentée, semblait bien connue, en particulier dans sa dimension socialiste, dans sa réflexion sur l'État et sur les rapports de classe. La vie politique de la France entre 1880 et 1914 est aussi un champ historiographique particulièrement fréquenté. Or, ce colloque prouve que les analyses récentes permettent d'éclairer autrement cette page essentielle de notre histoire politique. Partant d'une notion abstraite comme l'État, de la pensée philosophique jaurésienne, ou encore de questions juridiques, les différentes contributions permettent en fait de comprendre à la fois les grands débats fondateurs de la République et les pratiques du fonctionnement de l'État.

On peut bien sûr regretter que les conclusions de nombreux textes renvoyant à l'actualité tendent parfois à l'anachronisme dans la lecture de la pensée de Jaurès. En outre, les limites d'un colloque centré sur un homme apparaissent avec la difficile articulation d'une étude biographique et de l'analyse d'une question plus large.

Un des intérêts de l'ensemble des études réunies est de montrer que Jaurès réfléchit sur l'État à la fois en philosophe (en particulier dans sa thèse secondaire sur *Les origines du socialisme allemand*) et en homme politique. Plusieurs interventions reviennent sur la question classique des classes et de l'État bourgeois : elles commentent pour la plupart une citation de *L'Armée nouvelle* : « L'État n'exprime pas une classe, il exprime le rapport de classes, je veux dire le rapport de leurs forces » (Paris, *L'Humanité*, 1915, p. 433). Cette œuvre est en effet, comme le rappelle Vincent Duclert : « beaucoup moins une étude sur les formes d'organisation militaire, contrairement à ce qu'indique pourtant le titre, qu'une analyse de l'État républicain et des principes démocratiques qui doivent le gouverner » (p. 59).

Des parallèles font ressortir l'originalité de la pensée jaurésienne. Ainsi, Christophe Charle étudie successivement Jaurès et Blum. La construction de l'analyse repose sur un postulat assez représentatif de l'ensemble du colloque : « Non plus les lire en termes de déviations par rapport à une orthodoxie intangible ou de contamination par une position de classe spécifique, mais essayer de restituer, derrière le carcan des polémiques obligées dans lequel était pris ce courant, la véritable question propre au socialisme à la française, qui n'est pas réforme ou révolution, mais que faire de l'État dans sa physionomie propre à la France, c'est-à-dire héritage de processus révolutionnaires ? » (p. 44). Son analyse tient compte des expériences personnelles de Jaurès et de Blum, tous deux fonctionnaires et possédant des contacts nombreux dans les hautes sphères adminis-

tratives. Elle insiste également sur les modèles alternatifs de l'État, modèle napoléonien et modèle prussien. Ce parallèle entre deux figures majeures de la tradition socialiste française permet de réfléchir aux nouveautés des missions de l'État après la Première Guerre mondiale, auxquelles est confronté Blum. Refusant une histoire des idées décontextualisée, Christophe Charle souligne combien « leur pensée est imprégnée des expériences biographiques et historiques propres à leur siècle et à leur trajectoire ».

Au-delà des études sur la pensée philosophique de Jaurès, proches d'une histoire des idées traditionnelles et des nombreux extraits de textes (cités, par les meilleurs connaisseurs de l'œuvre comme Rolande Treppe ou Madeleine Rébérioux, qui signe un texte sur les rapports entre Jaurès et les Arts), le colloque vaut surtout par le traitement de quelques grandes questions articulant État, République et Démocratie : Jaurès parlementaire, la laïcité, la justice, la police, la répression politique, les retraites, les nationalisations.

Sur un sujet apparemment classique – le portrait de Jaurès en parlementaire – Gilles Candar livre une analyse originale. Comme l'écrit Maurice Agulhon dans les conclusions du colloque, il permet d'évoquer le « solide et courageux quotidien », tout en réfléchissant au fonctionnement des institutions de la III^e République entre 1880 et 1914. Si Jaurès doit son autorité et son influence politique à l'association de diverses magistratures – la presse, la chambre et le parti – son « vrai métier » est celui de député. Gilles Candar cherche d'abord à comprendre les vues institutionnelles d'un jeune député républicain non inscrit. Mais loin de s'en tenir à la description classique de la vision d'un parlementarisme rénové, il étudie l'organisation du travail parlementaire. En soulignant que les sources sont rares et malaisées à rassembler, il réfléchit au fonctionnement des commissions et au parcours de Jaurès dans la machine parlementaire. Prenant en compte une histoire des représentations, inséparable de l'histoire culturelle du politique, il souligne l'importance chez Jaurès de la « fierté de l'élu », « instrument de l'émancipation ouvrière », voulant améliorer les contacts avec la population.

Sur la laïcité, Gérard Baal montre bien l'intérêt du projet intellectuel du colloque : confronter Jaurès (sa pensée et son action, irréductiblement liées) à des questions politiques majeures et à des pratiques étatiques spécifiques du tournant du siècle. Distinguant deux visages de la laïcité – combat et coexistence dans le respect mutuel –, l'auteur montre que le combat laïque de Jaurès a participé des deux, même s'il paraît plus proche de la seconde. S'il est un collaborateur actif de la politique anticléricale de la République radicale, il se méfie des surenchères. Complétant les travaux de Jean-Marie Mayeur, Gérard Baal montre l'importance du rôle de Jaurès dans l'élaboration de la loi de 1905 séparant les Églises de l'État, et en particulier dans la rédaction de l'article 4, organisant les associations cultuelles et visant à rendre la séparation acceptable par les catholiques. En fait, Jaurès ne veut pas d'une guerre de religion, car il estime qu'une évolution de moyen terme conduira l'Église à se modifier. Sur la question de l'école laïque, Jaurès insiste pour ne pas réduire le débat à une lutte face à l'Église, mais réclame des moyens et plus largement une transformation démocratique de l'école.

Vincent Duclert, dans son texte sur « Justice, État et République », inscrit son analyse dans le prolongement des travaux de Pierre Rosanvallon sur les expériences des formes démocratiques en France au XIX^e et XX^e siècle. Alors que celui-ci a analysé les débats et les pratiques concernant le suffrage universel et les systèmes représentatifs, Vincent Duclert propose de réfléchir sur la magistrature, et à travers ce cas sur la manière dont Jaurès concevait sa politique de démocratisation de

la République. En particulier, il évoque les engagements de Jaurès, pour Dreyfus bien sûr, mais aussi pour Jules Durand, ouvrier condamné pour meurtre au Havre après un procès inique en cours d'assises, et rendu fou par la prison. Dans la deuxième partie de son texte, Vincent Duclert revient sur le couple République/Justice. En retraçant l'évolution des lois et des pratiques tout au long du XIX^e siècle, il situe la critique et l'action jaurésiennes, en reprenant la notion de « pouvoir de surveillance » (P. Rosanvallon), exprimé par la mobilisation nationale pour des causes judiciaires. C'est ainsi un Jaurès passionné par le monde judiciaire qui apparaît. Il ne s'agit pas seulement pour lui du nécessaire contrôle d'un instrument de répression, et en particulier de répression du mouvement ouvrier : « Il est devenu un enjeu majeur qui dépasse de loin le socialisme pour définir ce qui demeure le plus insaisissable, le progrès démocratique » (p. 72).

La réflexion sur les « usages régaliens de l'État » est également illustrée par deux contributions, qui, si elles s'éloignent un peu de la pensée et de l'action jaurésiennes éclairent à la fois les débats théoriques sur les formes de l'État et ses pratiques quotidiennes dans deux domaines particulièrement sensibles : la police et la répression politique. Jean-Marc Berlière revient sur un débat classique et récurrent : À qui la police doit-elle être confiée ? Enjeu théorique et pratique, qui touche, comme il l'indique, à la fois à l'étendue des pouvoirs confiés à la police et aux libertés municipales. Après avoir rappelé les héritages contradictoires depuis la loi municipale du 14 décembre 1789, il réfléchit à la genèse de la loi de 1884, puis à son application. Son analyse est exemplaire des possibilités d'étude des grandes lois républicaines : restituant à la fois la chronologie fine avec les avatars politiques, les différents argumentaires, les lieux du débat et les différents acteurs, tout en soulignant la complexité de la mise en pratique. Sur ce point, il fournit l'étude d'un cas où s'illustre Jaurès, à Carmaux en 1896.

Frédéric Monier pose lui aussi une question centrale pour les rapports entre État, République et Démocratie : celle de la répression politique, en montrant d'abord que celle-ci n'est pas facile à définir. Le législateur hésite, et la succession de textes du XIX^e siècle livre un mélange assez confus, laissant les magistrats entre loi et doctrine. Sur cette doctrine (ensemble de décisions judiciaires qui complètent, précisent et interprètent la loi), les magistrats ont un important pouvoir dans le cadre de son élaboration progressive. L'étude de cas porte essentiellement sur les années 1935-1939, avec le renforcement de l'autorité administrative. Elle montre en particulier le rôle moteur du pouvoir exécutif dans les poursuites, tempéré par deux aspects originaux de ce processus répressif qui consiste à la fois en une forte correctionnalisation des peines et en une dépolitisation des délits.

Les fonctions nouvelles de l'État sont illustrées dans le colloque par les interrogations concernant les questions sociales. La protection des mineurs est abordée par Françoise Fortunet qui présente l'ensemble des lois ouvrières spécialisées les concernant avec en particulier les délégués élus, renforçant le système de surveillance et les caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs, « véritable laboratoire social ». Pour sa part, Vincent Viet s'intéresse à un corps nouveau impliqué dans les relations sociales : l'Inspection du travail, en montrant comment sa réforme au tournant du siècle est un enjeu dans la confrontation avec les propositions d'inspection « ouvrière ». Isabelle Moret-Lespinet revient sur l'expérience Millerand au ministère du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télégraphes entre juin 1899 et avril 1902. En réhabilitant cette expérience souvent décriée, elle montre l'importance de l'Office du travail et de l'action d'un haut fonctionnaire comme Arthur Fontaine, en soulignant les liens entre personnel politique et administratif.

Enfin deux larges questions sur les fonctions de l'État sont abordées : l'État-Providence avec l'assurance-vieillesse et celle des nationalisations. Bruno Dumons et Gilles Pollet, sur le premier point reviennent sur la pensée et l'action de Jaurès en insistant sur la complexité de sa position. Le député de Carmaux revendique la reconnaissance d'un droit ouvrier à l'assurance sociale, « venant ainsi parachever l'œuvre de la République, fille de la Révolution, qui pourrait par conséquent se muer en "république sociale" et assurer l'émancipation du prolétariat » (p. 176). Alain Boscus, pour sa part, livre une analyse sur le dossier des nationalisations. Tout en dressant un bilan historiographique actualisé et rigoureux, il montre les spécificités des positions jaurésiennes dans les débats sur les « nationalisations industrialisées », en donnant des pistes sur la postérité de cette pensée.

On se doit enfin d'insister sur la présence judicieuse de « contrepoints étrangers ». Jeremy Jennings, sur l'Angleterre, restitue le moment particulier de la crise de l'État libéral contemporain des analyses de Jaurès. En étudiant les œuvres de John Atkinson Hobson et de Leonard Trelawny Hobhouse, il met en contexte la progression des mouvements socialistes, encore divisés, en montrant que la lecture de l'œuvre de Jaurès en Angleterre se fait dans le cadre d'un débat plus large sur les fonctions légitimes de l'État. Patrizia Dogliani et Marco Gervasoni, pour leur part, réfléchissent au cas italien. Ils soulignent d'abord que les lectures de Jaurès en Italie ont été compliquées par les différences entre les modèles étatiques et les deux interprétations socialistes de l'État. Ainsi, ils rappellent l'importance du socialisme municipal italien, au détriment d'une construction d'attitude et d'identité nationales. Ils étudient ensuite les réceptions successives et contradictoires de la pensée jaurésienne, en distinguant les phases chronologiques, les lieux de discussion, les acteurs servant de médiation. On assiste à une véritable « réception manquée » de l'*Armée nouvelle*, considérée par les socialistes italiens comme une réflexion surtout pacifiste en vue d'un renouvellement de l'armée française. Enfin, cette étude de réception, exemplaire d'une histoire culturelle des idées, évoque les figures du « Jaurès posthume » dans l'Italie des années 1920.

Ainsi, outre la densité d'informations qu'apporte ce colloque et la meilleure compréhension de l'œuvre et de l'action de Jaurès qu'il autorise, c'est la vision du fonctionnement de l'État au tournant du siècle qui en sort modifiée, répondant ainsi au vœu de Vincent Duclert : « Cette rencontre entre l'histoire de Jaurès, l'histoire de la III^e République et l'histoire contemporaine résume assez clairement les ambitions des *Cahiers Jean-Jaurès* d'une réévaluation de l'histoire politique par l'étude conjointe des pratiques sociales, juridiques et professionnelles, et des enjeux philosophiques, culturels et intellectuels » (p. 2).

Ce compte rendu a été écrit à la demande d'Éric Duhamel, qu'on me permette de le dédier à sa mémoire.

Alain CHATRIOT.

Alberto Banti, *La nazione del Risorgimento. Parentela, santità e onore alle origini dell'Italia unita*, Turin, Einaudi, 2000, xiii-214 p.

Depuis plus d'une quinzaine d'années, la nation suscite en Italie l'intérêt des historiens, des philosophes et des spécialistes de sciences sociales, sans évoquer la passion presque frénétique des polémistes et des idéologues. Il est vrai que longtemps le binôme nation-patrie fut suspect d'archaïsme aux yeux des gens cultivés

quand il n'était pas entaché de philo-fascisme pour les intellectuels libéraux et démocrates. Il a fallu la montée des ligues sécessionnistes pour que sa redécouverte apparaisse comme une nécessité politique à l'opinion progressiste. Le livre d'Alberto Banti, historien de la société du XIX^e siècle, à qui l'on doit des études sur le monde rural et les élites et une importante synthèse sur la bourgeoisie de l'Italie libérale, ne s'inscrit qu'en apparence dans ce courant. Son originalité est de poser le problème des origines de l'identité nationale comme mythologie politique du *Risorgimento* et de retracer sa genèse au sein du grand mouvement d'éveil national culturel, politique et militaire qui parcourt le premier XIX^e siècle italien. De fait, il n'existait aucune étude sur les conceptions et les représentations de la nation pour les générations d'artisans de l'Unité de la fin des années 1790 au début des années 1860. Et dans le regain d'intérêt actuel pour ces thèmes, on a plutôt envisagé la nation à partir des lendemains de la proclamation du nouveau royaume avec des études nombreuses et exemplaires que cite l'auteur, mais centrées sur les caractères culturels et politiques de l'unification nationale, sur la pédagogie civique et l'apprentissage des rites nationaux par les masses des années 1860-1870 à la Première Guerre mondiale.

Pourquoi cet oubli de la préhistoire risorgimentale de la nation ? D'abord parce qu'on ne s'interroge pas sur ce qui est considéré comme évident et naturel, or l'idée d'une identité nationale apparaît, aux contemporains et aux historiens, comme une donnée consubstantielle du *Risorgimento*, systématiquement liée à l'épanouissement des combats de l'indépendance et de l'unité territoriale de l'Italie. En outre, et plus fondamentalement, on a longtemps dissocié chronologiquement et disciplinairement l'étude lexicale et sémantique, laissée aux philosophes et aux littéraires, de celle de ses usages, confiée aux historiens, comme s'il y avait un temps pour l'invention dynamique des termes et un autre, distinct, pour leur maîtrise politique, en oubliant de reconstituer les liens de simultanéité et les processus de concomitance. En séparant ainsi les étapes, on a minimisé le temps complexe de formation originnaire de l'identité nationale par et pour les « pères de l'Italie ».

Pour retrouver « l'objet perdu » de 1796 à 1861, l'auteur a choisi de convoquer un *corpus* original constitué en grande partie de textes littéraires et de publications que l'on a coutume de qualifier en France « d'ouvrages à caractère de sources », correspondances privées et mémoires imprimés. La perspective est donc d'emblée celle d'une analyse des représentations et de « l'imaginaire communautaire » dans le fil des études pionnières de Benedict Anderson sur les composantes symboliques de l'identité nationale. Dans cet esprit, le choix des œuvres pose le problème du statut de la fiction et de ses rapports avec la narration historique considérée comme réelle parce que factuelle. On peut énoncer trois formes de ce rapport ambigu qui aurait peut-être mérité d'être plus explicitement mis en lumière. Première catégorie, les œuvres de fiction qui se rapportent à des périodes antérieures au XIX^e (où voisinent des écrivains considérés comme de grands classiques de la littérature italienne comme Alfieri, Manzoni ou Berchet et des protagonistes du *Risorgimento* traités d'auteurs mineurs comme Guerrazzi, Cammarano ou Tommaseo). Deuxième type d'œuvres, les mémoires patriotiques (souvenirs et récits de vie d'hommes politiques comme Balbo, d'Azeglio, Garibaldi ou Minghetti mais aussi mémoires littéraires d'un Silvio Pellico ou d'un Giuseppe Giusti). Enfin, troisième ensemble, celui des textes à valeur théorique et strictement politique (grands classiques de Mazzini et de Gioberti pour l'essentiel). Dès lors, l'arsenal symbolique qui forge l'identité nationale est alimenté par une grande diversité de formes de représentations, plus ou moins éloignées de la réalité vécue par les contemporains, mais dont le point commun est d'offrir un récit construit utilisable

et remodelable par les intellectuels et les hommes politiques autour des valeurs de « la sainteté, la parenté et l'honneur », triade qui figure en sous-titre du livre d'Alberto Banti.

Les quatre volets d'égale dimension qui composent l'ouvrage permettent de redonner la cohérence de ces sources apparemment disparates : à travers le rappel du contexte de naissance d'un « canon » d'images risorgimentales, à travers l'étude sémantique des éléments constitutifs de cette représentation de la nation, à travers les mécanismes rhétoriques d'élaboration des diverses images de la nation pour leurs promoteurs et, enfin, à travers la traque des formes de réception du discours national.

La redécouverte du canon risorgimental emprunte d'abord les voies du lexicque. À la fin du XVIII^e siècle, sous l'influence déterminante de la Révolution de 1789 et de l'arrivée des armées de la « Grande Nation », les termes de « nation » et de « patrie » subissent un profond changement de sens pour renvoyer directement à la légitimité et aux formes de l'exercice souverain du pouvoir. Cette place croissante du vocabulaire de la nation dans le discours politique s'accompagne clairement à partir de 1796 des premières revendications d'un État unitaire italien. Or, l'analyse de la littérature du *triennio* jacobin notamment montre que cette revendication va de pair avec l'affirmation de la préexistence d'une nation italienne qui n'a plus besoin que de structures institutionnelles. La nation existerait déjà quand les patriotes en découvrent la force politique au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. L'important pour les mêmes patriotes est d'en persuader leurs contemporains. C'est là qu'entre en jeu ce que Banti définit comme « la force communicative » d'un univers symbolique et mythologique né d'une reconstruction historique de la nation. Quels sont les vecteurs privilégiés de ce *credo* ? Pour la première génération de l'époque jacobine et napoléonienne, ce sont les textes de la littérature « national-patriotique » qui constituent la matrice d'apprentissage alors que la génération née entre 1815 et 1843 est surtout influencée par les traditions héroïques de la famille ainsi que par les *exempla* des premiers maîtres universitaires, outre le rôle toujours important de la littérature patriotique et des structures associatives et « sectes » politiques comme la *Giovine Italia* de Mazzini ou la Charbonnerie, d'ailleurs peu présente dans l'argumentation.

Dans le chapitre consacré à « la morphologie du discours national » l'auteur revient de façon très stimulante sur l'opposition classique de l'histoire des idées européennes entre deux conceptions antagonistes de la nation : la conception « naturaliste » de type germanique qui lie la nation à l'appartenance communautaire principalement par le sang et l'acception dite « volontariste » liée au modèle français et italien – selon le grand historien valdotaïn Federico Chabod, le modèle de l'Italie est d'abord français – qui ferait de la nation le seul résultat d'un véritable pacte civique volontaire né du choix responsable des individualités. En réalité, l'idée d'une nation préexistante, chère aux patriotes jacobins italiens, implique qu'il y ait déjà un certain nombre d'éléments constitutifs de la nation au moment où s'établit le pacte politique volontariste. Les liens du sang, la tradition communautaire, le langage commun sont autant d'éléments relevant d'une conception habituellement considérée comme étrangère au canon italien qui attestent que la nation ne s'appréhende pas « à travers une action politique, un exercice de volonté (mais)... appartient à une autre dimension, celle des liens établis... par la nature, selon certains, ou par une volonté métaphysique de Dieu, pour d'autres » (p. 63). L'important reste la transformation de ces éléments en données politiques selon un processus somme toute assez proche de celui qu'évoque l'historien allemand Thomas Nipperdey en définissant « le nationalisme culturel » de l'époque romantique.

À partir de là, l'image de la nation qu'accréditent les sources littéraires et patriotiques de l'époque met au premier plan la force des liens de parenté, la courante allégorie de l'Italie et de ses enfants, et le primat du territoire ou de l'espace communautaire. La nation, comme communauté naturelle, faite de liens parentaux, attachée à une terre patrimoniale a aussi besoin de ses héros pour la défendre contre ses ennemis extérieurs et intérieurs, pour garantir son honneur et pour organiser son réveil : telle est la mission des grands héros du *Risorgimento* qu'une efficace rhétorique parvient à populariser tout au long du premier XIX^e siècle.

La rhétorique de la nation fait plus appel à la force des sentiments qu'à la chaîne des savoirs. Elle bénéficie de trois types de médiations : la redécouverte des philosophes du XVIII^e siècle comme Vico et Cuoco qui ont donné une grande vigueur à l'idée d'une communauté pré-italique, la place centrale de la christologie et de la tradition religieuse autour des thèmes de la fraternité et du sacrifice et, enfin, l'importance du code de l'honneur dont on mesure l'écho à travers l'analyse convaincante de récits de duels au cœur de la geste garibaldienne. C'est grâce à un savant jeu d'analogies, de dérivations, de « calques et de décalques » que ces matériaux originaux, comme les images de la Vierge ou les paraboles christiques, initialement étrangers au creuset national traditionnel, s'imposent telles des références devenues courantes aux lecteurs, permettant ainsi « l'identification d'un sujet collectif... éloigné de l'expérience de ceux qui vivent dans la péninsule durant la première moitié du XIX^e siècle » (p. 148).

Indéniablement la greffe a bien pris si l'on en juge par l'écho des icônes de la famille, de celles du Christ et de la Vierge dans le discours et l'imagerie politiques du *Risorgimento*. Non seulement les thèmes religieux sont omniprésents dans les textes de Mazzini, mais encore les formes du culte et de la liturgie : le portrait de Garibaldi en Jésus-Christ, les funérailles du combattant patriotique Emilio Dandolo orchestrées notamment par Cavour concourent à faciliter le transfert du « culte des héros de papier » à celui « des héros de chair et d'os ». Souvent l'ambivalence des héros risorgimentaux, victimes sacrificielles épiques ou demi-dieux esthétisés à l'extrême, donne encore plus de portée au discours national. Pour l'auteur, l'impact et le succès de ces images sont incontestables et sa démonstration, qui fait ressortir les deux étapes primordiales de l'Unité que sont 1848 et 1860-1861, ne laisse pas place au doute.

Le livre d'Alberto M. Banti, très sobrement et élégamment écrit, est une réussite d'érudition et d'imagination à la fois. La démarche minutieuse et savante se révèle convaincante à condition de faire l'effort d'intégrer d'emblée le propos de l'auteur qui se limite – et c'est déjà beaucoup – à l'histoire des représentations discursives avec des références rares mais bien choisies à l'art pictural. C'est ainsi que la réception du discours national concerne davantage les usages de l'appareil symbolique par d'autres formes du discours ou de la création littéraire et politique que la diffusion matérielle des dites images dans les masses. Ce faisant, l'historien du *Risorgimento* rend plus aisée et solide toute investigation future sur les vecteurs de politisation qui utilisent ces images de la nation dans l'Italie libérale. Mais plus encore, son livre est une contribution sans complaisance au débat sur la nation. Et ce à un double niveau. Au niveau des réflexions sur la spécificité italienne, le paragon de l'État faible et de l'impossible nation apparaît comme une trouvaille culturelle et politique somme toute tardive et inefficace au XIX^e siècle tout comme semble primer sur l'idéal du pacte volontariste, longtemps considéré comme le catéchisme progressiste, une image communautaire de la nation qui emprunterait au prépolitique, à l'archaïque. À elles seules ces manifestations d'un révisionnisme de bon aloi ne devraient pas laisser insensible l'opinion italienne.

Cette vision critique conduit à un *aggiornamento* plus général des thèses sur « l'invention de la tradition » nationale. Sans remettre en cause l'axiome que toute tradition nationale renvoie à la vision d'une communauté imaginée, on peut contester l'idée que cette tradition est inventée *ex nihilo* par les intellectuels et les artistes. L'enquête de Banti montre qu'en réalité les intellectuels et les hommes politiques n'ont fait qu'utiliser en la recomposant un héritage conséquent. Sans doute, et ce n'est pas le moins heureux des paradoxes d'une étude qui se veut circonscrite à la sphère des représentations, l'idée qu'une tradition nationale est « réinventée » plus qu'inventée donne en réalité moins de poids à la vulgate de la nation créée par les seules élites et imposée du haut aux masses. Signe éminent que même en matière d'images et de littérature la nation reste le fruit d'un réel apprentissage qui a autant besoins d'élèves que de pédagogues.

Gilles PÉCOUT.

Pierre Milza, *Mussolini*, Paris, Fayard, 1999, 985 p., 12 p. de photographies.

Un des mérites et non des moindres de la biographie de Mussolini écrite par P. Milza est précisément d'être une biographie. En choisissant de raconter et d'étudier la vie de Mussolini, P. Milza n'a pas choisi la facilité. Spécialiste de l'Italie contemporaine, il aurait pu céder à la tentation, comme Renzo De Felice, de rédiger une histoire du fascisme centrée sur Mussolini. Il s'est efforcé au contraire de restituer le poids de chair et la personnalité du dictateur grâce à une peinture psychologique précise du personnage public mais aussi de l'homme privé. Si ce dernier aspect était gommé ou simplement survolé, quel sens y aurait-il à rédiger une biographie ?

P. Milza a su tirer profit des avantages du genre biographique. Depuis de nombreuses années il a pris ses distances par rapport aux explications globales du phénomène fasciste pour suivre la méthode d'Angelo Tasca selon laquelle « définir le fascisme, c'est avant tout en écrire l'histoire »¹. Cette démarche, longtemps restée marginale, est devenue, en particulier grâce aux travaux de R. De Felice, l'herméneutique dominante parmi les historiens. P. Milza illustre magistralement la nécessité d'une lecture diachronique du fascisme car la nature évolutive de ce mouvement dépend pour une large part des mutations de la culture politique de son fondateur. Le tempérament opportuniste de Mussolini oblige d'ailleurs P. Milza à broser, à chaque moment crucial que connaît l'histoire italienne, un portrait de la personnalité contrastée du dictateur. L'étude serrée de la vie publique et privée du *Duce* a donc une grande fécondité heuristique pour connaître et mieux comprendre le fascisme. Cela est d'autant plus vrai que s'il n'y a pas de nazisme sans Hitler, les historiens ne désignent pas le nazisme comme système hitlérien, alors que « la personnalité charismatique du chef est décisif dans le cas italien... Cette fonction est telle que l'on peut à bien des égards parler de système mussolinien pour décrire le fonctionnement de la dictature instaurée en octobre 1922 par le fondateur des *fasci*... » (p. 492).

1. Angelo Tasca, *Prefazione a Nascità e avvento del fascismo*, Florence, 1950, p. XVI (1^{re} éd. sans préface, Paris, 1938).

Si le choix biographique se révèle pertinent, P. Milza a dû surmonter deux grandes difficultés. Premièrement, pour rendre vraiment compte « du lien entre l'individu et la société et expérimenter le temps comme épreuve de la vie »², l'analyse psychologique réclame un esprit de finesse et une bonne harmonie des facultés afin « d'éviter de se laisser prendre au piège du psychologisme » (p. 488). P. Milza parvient à établir une réelle dialectique entre la vie privée du *Duce* et l'histoire de l'Italie. Il fait preuve de « cette constante disponibilité de l'esprit »³ dont Jean-Baptiste Duroselle estime qu'elle est le seul moyen pour se déprendre des logiques déterministes prétendument irréfragables, qu'elles s'exercent à partir des forces profondes transformant l'homme d'État en simple marionnette ou qu'elles émanent du grand homme dont la seule volonté devient agent de l'histoire. Il est significatif que P. Milza ait choisi d'étudier à la loupe le *carteggio riservato* du *Duce* qui est le fonds archivistique offrant le plus de données pour éclairer le sens de sa personnalité et la signification de son action individuelle en liaison avec le devenir de la nation italienne. Les rapports qu'entretient Mussolini avec l'argent, ses relations avec les femmes, ses contacts avec les personnalités fascistes ou les hommes d'État étrangers, dès lors qu'ils sont passés au filtre d'une rigoureuse critique, ne relèvent nullement de l'histoire anecdotique. Ainsi, pour se limiter à quelques exemples, P. Milza rend bien compte de l'ascension sociale du jeune instituteur, revenu d'exil, qui se rend à son travail avec ses chaussures pendues autour du cou afin de ne pas les user. Il décrit avec minutie les étapes de son enrichissement : l'augmentation progressive de son salaire de journaliste, l'amélioration de ses logements, la possession de voitures toujours plus puissantes... Cela constitue autant de preuves que Mussolini, tout en ne cessant de se présenter comme un fils du peuple, cherche à s'agréger au monde de la bourgeoisie libérale : il apprend la toilette et le rasage quotidiens, il s'efforce de briller dans les sports (le tennis, l'équitation, l'escrime) qui sont l'apanage de cette classe sociale. Ces analyses nous évitent d'adhérer à l'image d'un *Duce* se gobergeant pendant qu'il prône des restrictions de plus en plus folles pour les Italiens qu'il cherche à endurcir ou à l'iconographie officielle d'un fils du peuple, alors que sa volonté d'honorabilité bourgeoise est un des ressorts de sa personnalité. C'est sans doute dans ses relations avec les principales femmes qui ont compté dans sa vie, à commencer par ses égéries Angelica Balabanoff et Margherita Sarfatti mais aussi son épouse Rachele, sa fille Edda et sa dernière maîtresse Claretta Petacci, que se trouvent « les rares moments où coïncident le tournant d'un destin et le rebondissement d'un scénario historique soumis au jeu des forces profondes » (p. 488). On pourrait encore évoquer ces pages saisissantes sur la cyclothymie du *Duce* durant la Seconde Guerre mondiale, passant d'un état de prostration aggravé par ses célèbres maux d'estomac, d'origine vraisemblablement psychosomatique, à une débauche d'actions après qu'une rencontre avec Hitler ou une moins mauvaise nouvelle du front l'eurent revigoré.

La deuxième grande difficulté, elle aussi surmontée, était de s'orienter dans le maquis des publications hagiographiques ou dépréciatives consacrées au fondateur du fascisme. P. Milza les étudie toutes comme autant de sources mais aussi d'entreprises d'instrumentalisation de la vie du *Duce* à des fins personnelles ou idéologiques.

2. Philippe Levillain, Les protagonistes de la biographie, dans *Pour une histoire politique*, René Rémond (dir.), Paris, 1996, p. 58.

3. Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, 1991 (1^{re} éd., 1964), p. 454.

S'il présente Mussolini comme une personnalité complexe, il ne s'agit pas pour lui d'adopter une position de Normand à mi-chemin entre les textes louangeurs et les diatribes et encore moins de produire, dans le sens où Nietzsche l'entend, une histoire antiquaire ou monumentale de Mussolini. Est-ce parce qu'il récuse l'interprétation, diffusée en France, de certains historiens anglo-saxons, qui tendent à réduire Mussolini à la figure caricaturale d'un bouffon ridicule et sanguinaire, que P. Milza entreprend, à la fin de son avant-propos, « une autodéfense préventive »⁴ ? S'il démontre que Mussolini n'est ni un César de carnaval ni un tyran assoiffé de sang, il n'entreprend à aucun moment de le réhabiliter⁵ et de légitimer le comportement cynique de celui qui, après l'assassinat de Matteotti, aurait crié, au comble de la fureur, à Rossi lui apprenant que le numéro minéralogique de la Lancia des assassins avait été communiqué à la police : « Nom de Dieu, ils ne pouvaient pas pisser dessus, la poussière de la route, en se collant au numéro, l'aurait caché » (p. 339). L'historien français n'insiste-t-il pas d'ailleurs, à la différence de R. De Felice, sur la proche parenté entre le nazisme et le fascisme (cf. en particulier p. 710 et s.), sur la politique raciale du *Duce*⁶ et le caractère génocidaire de la guerre d'Éthiopie ?

Le *Mussolini* de P. Milza séduira un large public allant de l'érudit qui cherche à connaître dans le détail tel ou tel aspect du système mussolinien à l'esprit simplement curieux de comprendre un des personnages principaux de la première moitié de ce siècle. Mais, et c'est peut-être la plus belle réussite de l'ouvrage, l'érudit au fil de sa lecture se transforme en curieux et le curieux en érudit car ces 881 pages se dévorent tout en suscitant de bout en bout la réflexion.

Jean-Yves FRÉTIGNÉ.

Herman Lebovics, *Mona Lisa's escort, André Malraux and the reinvention of French culture*, Cornell University Press, 1999, 246 p.

Herman Lebovics n'est pas inconnu des historiens de la France contemporaine : avec *La « Vraie France »*, il avait, par un stimulant travail d'anthropologie historique du politique, fait resurgir les enjeux liés au mythe de la « vraie France », concept créé par la droite conservatrice à la fin du XIX^e siècle. Ce faisant, cet historien américain nous faisait réfléchir sur le travail d'élaboration de l'identité nationale dans le premier XX^e siècle et interrogeait, avec un brin d'impertinence et un parfum d'exotisme outre-atlantique, le modèle d'intégration républicaine fondé sur la laïcité et le refus des ghettos. Avec son nouvel opus sur André Malraux et la réinvention de la culture française, il poursuit, par un autre angle, une même investigation sur les représentations et l'idéologie de la francité, apportant ainsi sa pierre culturelle à la littérature consacrée à la nation, devenue prolifique en cette fin de siècle angoissée.

4. La formule est de B. Valli, Intervista a P. Milza : Benito Mussolini né vigliacco né eroe, *La Repubblica*, 14 octobre 1999, p. 37.

5. Voir en particulier p. 568 et s., le passage qui débute de manière significative par l'expression « soyons clair ».

6. Pierre Milza fournit les preuves (p. 809-810) que Benito Mussolini n'était pas ignorant des objectifs et méthodes de la Solution finale.

Dans la préface ajoutée à la traduction française de *True France*, Gérard Noiriel notait, pour s'en féliciter, que ce livre nous « dépayse » par la problématique adoptée, mais aussi par le style et les références convoquées. On peut en dire autant de celui-ci : le sérieux de l'érudition universitaire – les cartons d'archives examinés en font foi et il faut saluer, en ces temps difficiles où aller aux Archives nationales devient un acte de volonté pur, la ténacité et le sang-froid des universitaires étrangers apprenant fin juin que leur instrument de travail sera fermé tout l'été... – y côtoie en effet des références bigarrées, de Pierre Bourdieu à Régis Debray, de Michel Foucault à Mac Luhan ; la culture théorique est ici à sa meilleure place, en position de dialogue avec la recherche empirique de l'historien ; le propos parfois délibérément provocateur et la narration à la première personne de certains épisodes de son expérience française donnent au récit un *ton* particulier, celui du conte philosophique qui sied finalement bien à une des questions essentielles du livre « Comment peut-on être français ? » Et bien, nous répond l'auteur, la voie est étroite. Il n'y a pas ou il n'y avait pas jusqu'à présent cinquante façons de l'être : d'un mot, on est français par un certain rapport d'évidente intimité à la culture, par une certaine façon de chaque jour redonner forme et signification à un patrimoine culturel. C'est tout le sens de la longue pérégrination historique qui, pour un Français sonne comme un rappel – mais n'oublions pas que ce livre est aussi destiné aux Américains – sur la genèse de la mission spécifiquement française de dépositaire et garant de la civilisation occidentale, de François I^{er} à la III^e République en passant par Napoléon Bonaparte, car de ce point de vue, la Révolution n'aura pas infléchi le projet d'hégémonie culturelle de l'Ancien Régime.

En s'intéressant à Malraux ou plus précisément au « moment Malraux » de la culture française, c'est-à-dire à la fois le Malraux écrivain engagé, épiphanie jusqu'à la caricature de l'intellectuel à la française, et le Malraux ministre qui rejoint un autre mythe de l'histoire française, le gaullisme, dans un projet de reconstitution de la grandeur nationale, Herman Lebovics se place au croisement de trois conjonctures dont il tisse avec habileté les déterminants propres : une tradition, celle d'une culture stato-centrée depuis au moins Richelieu et les Académies, une période particulière, celle du gaullisme de retour au pouvoir pour sauver la France de l'anarchie, une crise médiologique longue, celle de la civilisation de l'écrit sur laquelle s'est construite la légitimité de la III^e République arc-boutée sur l'École et qui périlite autour de 1968. À travers la biographie de Malraux – que ce livre n'est pas – et la décennie de son ministère sur laquelle il enquête après d'autres chercheurs français comme le sociologue Philippe Urfalino, l'historien tente de construire une cohérence et de justifier, par l'itinéraire propre du ministre, l'intuition et la conviction qui guidèrent l'action de Malraux : une revitalisation de la culture nationale s'avère indispensable pour redonner une chance à la France de l'après-1945, déclinante sur le plan international, en proie à des conflits de génération croissants, à une modernisation économique chamboulant les structures sociales héritées et affrontant la rébellion dans les colonies. La culture apparaît au ministre comme le seul lien, quasi magique dans la rhétorique malrucienne – très influencée par le concept d'*aura* que Walter Benjamin avait proposé dans les années 1930 –, qui puisse encore fonder l'identité nationale et cimenter le corps social.

André Malraux, bien qu'ayant côtoyé l'avant-garde artistique des années 1920 – Breton sera actif pour le faire libérer après l'épisode tragique de hold-up artistique sur la Voie royale cambodgienne – ne s'est par exemple jamais rallié aux surréalistes dont il n'appréciait pas l'attaque contre la

haute culture, jugée iconoclaste par cet autodidacte. Malraux, au contraire, combattra toute sa vie pour garder intact et transmettre un héritage culturel d'ailleurs éclectique dont les Maisons de la culture se feront les vitrines privilégiées. Herman Lebovics met également très justement en valeur l'importance des colonies dans l'itinéraire de Malraux : c'est bien sûr l'Indochine, qui est la toile de fond de ses aventures de jeune dandy esthète et de ses futurs romans ; c'est la crise engendrée par la guerre d'Algérie, qui permet à de Gaulle, et dans son sillage, à Malraux d'occuper un poste ministériel ; enfin, le personnel qui, en 1959, va animer le chétif et farfelu ministère des Affaires culturelles, faiblement pourvu en finances (0,42 % du budget de l'État en 1962) et en légitimité, vient principalement de l'administration de la France d'outre-mer désormais au chômage – avec notamment Émile Biasini : ces fonctionnaires habitués à travailler dans des conditions difficiles, sont invités à transférer leur action culturelle de l'Afrique (pour le cas de Biasini) aux provinces françaises vues alors comme des déserts artistiques. L'auteur emboîte d'ailleurs un peu trop le pas à ce constat de désastre soigneusement orchestré par Malraux lui-même et minore peut-être injustement le rôle d'initiateur en matière culturelle qu'ont eu le Front populaire bien sûr mais aussi la IV^e République.

Dans son étude détaillée du grand chantier des Maisons de la culture (chap. 6 et 7), H. Lebovics définit avec rigueur la décentralisation vue par Malraux comme l'exportation de la création parisienne dans les villes de province (et nullement comme une création locale aux accents régionaux et encore moins régionalistes), ce qui lui fut amplement reproché par la suite ; les limites et sans doute la grande occasion manquée de ce projet : le refus de coopérer avec le terrain associatif local et d'encourager une pratique amateur au profit d'une professionnalisation et d'une sacralisation de la geste artistique ; les échecs enfin : André Malraux n'a pas réussi à démocratiser la culture mais simplement à détrôner les guides traditionnels (académies, mandarins) qui jusqu'alors en régissaient le cours. Sociologiquement, les Maisons de la culture séduisirent les nouvelles classes moyennes d'une France modernisée mais ni les élites de la haute bourgeoisie, ni les travailleurs ouvriers ou paysans ne les fréquentèrent.

En apportant ainsi sa « contribution à l'histoire récente de l'« exception culturelle » », l'auteur propose une réponse nuancée et ironique à un courant de pensée (Léo Strauss et ses héritiers, notamment Allan Bloom aux États-Unis, Marc Fumaroli en France), qui campe sur les positions d'un solide élitisme culturel se référant aux normes de l'Ancien Régime, et dénonce avec quelque exagération la « culture d'État » française comme une propagande stakhanoviste. Il se paie même le luxe d'esquisser, en fin de parcours, quelques rénovations possibles dans l'appréciation de la culture contemporaine française afin d'éviter le triple écueil de la diabolisation du marché, de la démocratie de masse et de la tyrannie de l'opinion publique et du dirigisme étatique. « En attendant les barbares » de tous ordres, l'historien américain réussit donc à clore l'odyssée d'une culture française, chroniquement en crise sur une note presque optimiste. Une gageure !

Emmanuelle LOYER.

David Killingray et David Omissi (dir.), *Guardians of Empire. The Armed Forces of the Colonial Powers c. 1700-1964*, Manchester et New York, Manchester University Press, 1999, 260 p.

Dans une approche liminaire particulièrement dense, David Killingray présente les plans et les moyens de défense impériaux. Il insiste sur la spécificité britannique, seule puissance industrielle étroitement liée au premier domaine colonial du monde. D'où la précoce création, à la fin du siècle dernier, du *Colonial Defence Committee*. Il montre également l'importance de la chute de Singapour en 1942. Elle marque bien la perte du prestige britannique, fatale en Asie, et annonce la réorientation de la géostratégie de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui dépend peu à peu des États-Unis. Toutes les questions impériales sont évoquées, des 170 000 Russes « pacifiant » la Mandchourie à l'automne 1900, aux forces de police spéciale présentes en Irlande à partir des années 1880. Outre l'organisation de ses troupes coloniales, milices, bandes d'irréguliers, ou régiments constitués, sont aussi soulignées les particularités du recrutement. Après une première levée parmi les anciens esclaves (régiments des Antilles britanniques dès 1795), chaque puissance coloniale recrute parmi des « races martiales » qu'elle a préalablement définies. Ainsi en est-il de l'armée coloniale hollandaise qui recrute à Timor et à Amboine des troupes qui servent à Java.

David M. Peers propose une analyse pointue des questions liées au cantonnement des troupes britanniques dans le Nord des Indes, de la fin du XVIII^e siècle au lendemain de la révolte des cipayes (1858). Présente sur les contreforts méridionaux de l'Himalaya et dans le delta du Gange, l'armée britannique souffre d'un recrutement médiocre. Ces gens de sacs et de cordes ne se mélangent pas avec les recrues indigènes. Une véritable ségrégation sépare troupes de sa Majesté et cipayes. Ces derniers doivent construire leurs propres buttes et subvenir, au camp, à leurs besoins alimentaires. Ils ne sont considérés comme soldats que pour la parade ou le combat. Pourtant, les troupiers européens ne vivent pas complètement isolés, un chiffre l'indique : 30 % d'entre eux sont atteints de maladies vénériennes, dont la syphilis. De sévères mesures contre les soldats atteints, la chasse aux prostituées infectées ne donnent que de piètres résultats, d'autant que le soldat désœuvré se livre aux abus de boissons. Campagnes de prévention, leçons de morale favorisées par les sociétés de tempérance, discipline renforcée, tentent d'enrayer l'alcoolisme, le plus important de tous les maux qui frappent l'armée britannique aux Indes, choléra excepté. Confinée dans des camps, la troupe est à la merci de marchands peu scrupuleux qui peuplent les bazars. Cependant, à partir des années 1850, les officiers peuvent intervenir contre les fabricants et les vendeurs de liqueurs nocives. C'est l'indication de l'établissement progressif de l'autorité de l'État aux Indes, rendu nécessaire après les déboires de la guerre de Crimée et la révolte des cipayes.

Offrant un modèle d'étude historique concise et documentée, Jaap de Moor s'intéresse au recrutement de l'armée coloniale néerlandaise du XVII^e siècle à l'indépendance reconnue de l'Indonésie en 1949. Après un premier essai, au début du XVII^e siècle, de levées de combattants philippins et japonais, le conquérant hollandais, lors de la saisie des Moluques, forme des unités auxiliaires indigènes encadrées par des officiers européens. Au XVIII^e siècle suivant apparaissent les premières tentatives d'intégration des indigènes dans les troupes régulières coloniales, phénomène qui s'accroît, lors de la guerre de Java en 1825-1830. À cette date, l'armée coloniale est forte de 10 000 hommes, gens de médiocre qualité qui ont eu le choix aux Pays-Bas entre la prison ou l'enrôlement. La peur de rébellions indi-

gènes entraîne une très curieuse solution : le recrutement de soldats noirs venus de la côte de la Gold Coast, alors possession hollandaise. Plus de 2 000 guerriers ashantis partent pour Java entre 1837 et 1842. Ils sont appréciés pour leur loyauté, mais la seconde moitié du siècle, marquée par les dernières conquêtes, voit le retour du recrutement indigène des Indes néerlandaises. Comme d'autres puissances coloniales, la Hollande pratique la politique des races et tend à favoriser plus particulièrement le recrutement d'Amboinais chrétiens. Après 1890, est organisé un corps d'élite de contre-guérilla, le *Korps Marechaussee*, première tentative réussie d'amalgame entre Javanais et Amboinais, puis Timorais. Il s'illustre dans la guerre d'Aceh. Victime de leur fidélité, les Amboinais subissent de rudes conditions de détention dans les camps japonais. En 1945, on les retrouve aux côtés des Javanais pour reformer le gros de l'armée coloniale (13 000 hommes). Jaap de Moor n'oublie pas de souligner l'originalité des commandos indigènes d'un des maîtres de la contre-guérilla, le célèbre Westerling, à l'origine du régiment des forces spéciales. Il est dommage que l'obstacle de la langue, notre indifférence gauloise, ne nous ait point permis de réfléchir sur le cas hollandais en 1949. Outre la tentative régionaliste amboinaise, on y retrouve l'annonce de bien des drames concernant les soldats indigènes. C'est l'origine de la tragédie des « harkis » hollandais, les Moluquois, dont le premier noyau de 40 000 personnes constitue aux Pays-Bas, dès 1950, un élément contestataire et de perte d'identité.

Dans un style souvent confus, Jane Samson démontre l'intérêt des représentants de la cause humanitaire et d'officiers de la Royal Navy pour les abus commis envers les 100 000 insulaires, en grande partie venus des Nouvelles-Hébrides et des îles Salomon, recrutés pour les plantations de sucre du Queensland, en Australie, et à l'île Fidji. Créée en 1848, la division nord-australienne, devenue station navale autonome onze ans plus tard, fait aussi la chasse aux trafiquants d'esclaves. Au début des années 1860, pour l'extraction du guano, sont dénoncées les morts par épuisement sur les côtes occidentales péruviennes d'insulaires de la Micronésie et d'îles du Pacifique oriental. La Royal Navy enregistre également des plaintes concernant le travail forcé d'indigènes déplacés dans les possessions françaises des îles de la Société et en Nouvelle-Calédonie. En fait, nombre de ces plaintes ne correspondent pas à la réalité d'ententes licites entre recruteurs et indigènes. Mais si on constate qu'il n'y a, en fait, que « Beaucoup de bruit pour rien », les groupes anti-esclavagistes de Londres sont à l'origine, en 1872, de la loi de protection des indigènes du Pacifique. À l'orée du xx^e siècle, les planteurs de l'île de Fidji préfèrent peu à peu importer de la main-d'œuvre des Indes, tandis que l'Australie rejette désormais toute forme d'immigration non européenne.

Kirsten Zirkel apporte beaucoup à la connaissance du monde colonial allemand du Sud-Ouest et de l'Est africain. Sauf dans le cas de révolte, les Allemands se contentent des *Schutztruppen* ou troupes auxiliaires des protectorats (6 500 volontaires indigènes avant 1914). Après avoir rappelé comment le Reich est obligé d'intervenir à la suite d'initiatives privées, Kirsten Zirkel révèle des méthodes de colonisation particulièrement sévères dans le domaine de l'acculturation. Entre 1890 et 1897, l'intérieur de l'Afrique orientale allemande subit la politique de la terre brûlée, plus famine et représailles systématiques contre les peuples qui refusent le joug. De sorte que cette partie méridionale de l'empire allemand est, de fait, articulée en deux colonies militaires secouées par une succession de révoltes entre 1904 et 1907. Tyrannie de commandants locaux et travail forcé du coton en Afrique orientale en sont les principales causes. Dans le Sud-Ouest africain, le général Lothar von Trotha mène une politique d'extermination des Hereros (60 000 révoltés) et il est hélas possible de parler de génocide. La guerre contre les

Namas (2 000 hommes en armes) tient en haleine 15 000 soldats allemands, jusqu'à l'application d'une politique plus clémentine due au colonel Deimling. En Afrique orientale, l'insurrection Maji-Maji annonce celle des Mau-Mau, au Kenya, en 1952, par son caractère supra-ethnique et son organisation. Les *Schutztruppen* sont incapables de faire face, et le Reich doit une nouvelle fois envoyer des troupes qui agissent avec la plus extrême brutalité. Villages, troupeaux et récoltes sont systématiquement détruits : 75 000 personnes au minimum sont victimes de telles pratiques. En conséquence, la pacification de 1907 à 1914 évoque la paix des cimetières. Accompagnée de cartes précieuses, l'étude se termine par les combats de la Grande Guerre. Outre ses incroyables exploits qui tiennent davantage du désir de fixer le maximum de forces ennemies que de la volonté de défendre le sol de l'Afrique orientale allemande, le général Paul von Lettow-Vorbeck est le plus souvent en opposition avec le gouverneur.

À l'inverse, dès 1898, les militaires américains, qui découvrent les paisibles îles d'Hawaï et la situation complexe de l'archipel philippin, restent sous contrôle étroit du pouvoir civil. Brian Mac Allister Linn dévoile un aspect peu connu de l'historiographie américaine. Après avoir vaincu Espagnols et indépendantistes en batailles rangées, les troupes débarquées mènent avec succès la contre-guérilla en se servant des oppositions catholiques-musulmans et les multiples rivalités des sectes. Le plus remarquable demeure la levée d'un corps de scouts à partir de 1899 (12 000 hommes et officiers en 1901). Son organisation bannit la politique des races au bénéfice de l'amalgame. Mêler de la sorte des hommes venus d'îles, de langues et de religions différentes, garantit la fidélité de cette troupe indigène. Elle est formée de volontaires à qui sont offerts une solde élevée et de beaux uniformes. Chargés de l'essentiel de la pacification, ces scouts, dont l'effectif est ramené à 7 000 hommes en 1903, illustrent le système d'administration indirecte, pratiqué vers la même époque par Lyautey, et qui repose sur la préservation des élites locales (même si d'antiques pratiques oppressives subsistent). L'autre aspect de ces campagnes insulaires est la formation de grands capitaines comme John J. Pershing. Aux Philippines, on retrouve *Du rôle colonial de l'armée*, par la construction de postes, l'ouverture de marchés, la liberté de circulation rétablie... mais également l'instauration de petits camps de concentration pour venir à bout des derniers irréductibles liés aux bandes de pillards. Autre particularité de ces opérations de détail menées dans l'archipel : sous la pression de la presse américaine, prompte à dénoncer toute atrocité, ordre est donné de respecter les règles de la guerre (ce que certains officiers américains ignorent). En 1913, la reddition des Pulahans, après six ans de lutte opiniâtre, marque la fin de ces campagnes coloniales. Depuis 1906, la menace japonaise se précise à la fois pour Hawaï et les Philippines. Les fortifications de la baie de Manille et de Pearl Harbor témoignent également de la peur d'une insurrection générale à la faveur d'un débarquement japonais. Les derniers « rebelles », et les dissidents philippins qui vivent au Japon, entretiennent cette crainte. À Hawaï, les nombreux asiatiques résidents sont l'objet de l'attention soutenue des officiers du renseignement militaire (MID). À partir de 1909, aux Philippines, commence une véritable guerre souterraine de contre-espionnage, jusque dans les journaux. Après la Grande Guerre, c'est l'origine du célèbre plan Orange de défense des possessions américaines du Pacifique. (les plans brun (1923) et blanc tiennent compte des situations insurrectionnelles). On conçoit mieux les efforts du général Mac Arthur pour développer une défense propre aux Philippines.

À l'inverse d'une idée reçue, Tim Moreman démontre, dans une étude particulièrement dense, que l'armée des Indes, pendant l'entre-deux-guerres, doit avant

tout mener une contre-guérilla intense, sur sa frontière du Nord-Est, plutôt que de préparer un éventuel conflit avec l'URSS (ou l'Afghanistan après la troisième et dernière guerre afghane de 1919). Depuis 1849, les « laskhars » des tribus Pathans des confins frontaliers demeurent insoumis. Leur art de la métallurgie et les suites de la Grande Guerre permettent de disposer de 134 953 fusils modernes pour 419 243 hommes en 1920. Razzias traditionnelles, enlèvement de Britanniques, accompagnent les coups de main (611 attaques en 1920). Comme les Français au Maroc, mais avec beaucoup de retard et peu de réussite, les Britanniques entreprennent la pacification des confins en ouvrant des pistes, en construisant ponts et fortins. Les villages pacifiés sont mis en autodéfense, des scouts indigènes sont levés, tandis que la 12^e brigade de l'armée des Indes est transformée en troupe de couverture bénéficiant du soutien de la RAF. Des succès notables font reculer la rébellion en 1924, mais à partir de 1936 l'agitation reprend. 61 056 hommes de troupes (réguliers et supplétifs) sont tenus en haleine par 4 000 « laskhars ». Les pertes sont lourdes : 245 hommes et 684 blessés pour les forces de l'ordre en 1937. De 1939 à 1944, 38 % de l'effectif de l'armée des Indes est mobilisé contre les Pathans. Et Tim Moreman de préciser que ce front oublié constitue l'allié le plus inattendu des forces de l'axe et du Japon.

Il faut rapprocher les textes de Timothy Parsons et la synthèse finale de David Killingray sur le comportement familial, domestique et sexuel des indigènes des troupes coloniales. Timothy Parsons s'intéresse plus particulièrement aux askharis du régiment King's African Rifles, dont 74 % des 5 428 hommes, en 1949, vivent dans l'Est africain avec leur famille (soit 4 000 épouses) dans des camps militaires. De nombreux points de comparaison apparaissent avec les tirailleurs sénégalais, sauf en ce qui concerne les affectations : les Britanniques n'ont jamais employé leurs troupes noires en Europe, mais en Somalie et aux Indes. Ces départs sont marqués par le phénomène bien connu des « épouses temporaires » et l'assaut des filles de mauvaise vie porteuses de maladies vénériennes. Ce qui entraîne, notamment lors de la libération de l'Éthiopie, en 1940-1941, la création officieuse de bordels mobiles de campagne. Mieux que les Français, les Britanniques se préoccupent du sort des enfants de militaires (le modèle évoque la légion romaine de l'empire), pépinière de sous-officiers : service médical gratuit, recrutement de jeunes tambours, scolarité dans une école par bataillon. David Killingray rappelle, quant à lui, l'importance des femmes dans l'histoire des unités africaines. À la fin du XIX^e siècle, la promesse de disposer de captives est un puissant agent recruteur, notamment pour la Force publique du Congo belge. Il souligne le rôle clef de chaperon, d'agent matrimonial, et de censeur prompt à sanctionner tout manquement à la fidélité conjugale, modèle imposé par le colonisateur, de la « reine des baraquas », souvent femme du sergent-major des unités indigènes des possessions britanniques.

Frank Furedi montre les conséquences politiques du recrutement d'environ 400 000 Africains par les Britanniques entre 1939 et 1942. Ils servent au Moyen-Orient, aux Indes, et s'illustrent lors de la campagne de Birmanie. Les Britanniques perdent la face lors de la chute de Singapour, nouvelle évocation de cette défaite décisive dans l'histoire de l'empire, y compris pour les troupes noires. Cette reddition marque la fin de la confiance, de l'autosatisfaction des autorités coloniales tant civiles que militaires. D'où, dès 1942, un doute sur la loyauté des unités indigènes, le renforcement de la ségrégation en Afrique du Sud... Pourtant, cette peur semble exagérée en dépit des émeutes d'Accra en 1948 : dans l'ensemble, les troupes indigènes demeurent fidèles aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, dans une remarquable synthèse, qui permettra au public anglo-américain de découvrir les principaux aspects du conflit algérien, Martin Thomas se demande comment, entre 1954 et mai 1958, la France se laisse entraîner dans une guerre coloniale marquée par une gabegie d'effectifs.

En bref, cet ouvrage, qui s'adresse avant tout aux spécialistes, ouvre une succession de pistes nouvelles qui fortifient l'histoire militaire coloniale comparée. En ce sens, il s'agit d'une œuvre majeure. Le seul reproche que l'on puisse lui adresser est la coupure chronologique de 1964. Elle ne tient pas compte de la dernière armée coloniale présente en Afrique, celle du Portugal (brièvement évoquée p. 19), qui disparaît dix ans plus tard.

Jean-Charles JAUFFRET.

Martin S. Alexander (dir.), *French History since Napoleon*, Londres-Sydney-Auckland, Arnold 1999, 434 p.

Le responsable de ce volume, professeur d'Histoire contemporaine et de politique à l'Université de Salford (Gande-Bretagne) et auteur d'une étude remarquable sur le général Gamelin et la politique de défense en France 1933-1939, a annoncé d'emblée son propos, en présentant les seize chapitres de son recueil, dont chacun est dû à un historien britannique, dans certains cas américain. Il s'agit d'abord d'infirmer le jugement de David Pinkney, à la fin des années 1950, selon lequel l'historien anglo-américain ne saurait mener à bien des travaux de longue haleine sur la France contemporaine, faute d'un accès prolongé aux archives françaises ; ou d'autre part de démontrer que, contrairement à l'opinion plus récente de Fernand Braudel, cet historien, ne partageant pas la connaissance innée de la culture française possédée tout naturellement par les Français, se trouve à jamais privé de la possibilité de pénétrer, dans ses travaux historiques, les arcanes de cette culture.

Pour Martin Alexander donc, l'histoire française contemporaine, telle qu'elle est étudiée par les historiens anglophones, se porte au contraire très bien, depuis quelques décennies déjà, et c'est ce qu'il entend démontrer, en mettant en lumière tour à tour les contributions de ses collègues dont la grande compétence, chacun dans son domaine, n'est plus à démontrer. En survolant la période ou le thème qu'ils ont illustré par leurs propres travaux, ils font une part plus ou moins large selon les cas à l'apport anglo-américain.

Pour ne donner que quelques exemples : Pamela Pilbeam et Robert Tombs tombent d'accord, dans les deux premières contributions, pour dire que 1789 n'a pas légué à l'histoire politique française un seul modèle institutionnel, une seule série de principes politiques menant logiquement à l'établissement définitif en 1870-1879 de la démocratie parlementaire. Les dissensions institutionnelles et les retours en arrière ont persisté jusqu'aux temps de la V^e République, et les coups de théâtre en la matière ne sont jamais, selon Tombs, à exclure en France – ce pays qui n'a jamais cessé de surprendre les étrangers, peut-on ajouter. Colin Heywood, dans son chapitre sur la société française au XIX^e siècle, a constaté le lent abandon par l'histoire de la notion moderniste de société et la dissolution en concepts plus diversifiés des notions de classes moyennes et de classe ouvrière, en notant les contributions de Dior Wahrmann, Geoffrey Crossick, Bonnie Smith ou Joan Scott.

Très présent dans cet ouvrage est naturellement aussi l'apport fondamental des historiennes anglo-américaines à l'histoire des femmes en France qu'évoque M. Alexander : celui de Karen Adler, Hanna Diamond, Claire Duchon, Claire Gorrara et Corran Laurens, avec Siân Reynolds, dont l'excellent chapitre cherche à dépasser la seule histoire des femmes en posant deux questions essentielles : Quelles étaient les *causes* de la résistance si persistante à l'octroi du suffrage aux femmes, causes qu'elle trouve multiples et conjoncturelles, et puis : En quoi les acquis de l'histoire des femmes ont-ils changé notre lecture d'ensemble de l'histoire politique française depuis la Révolution ? Ici, elle donne de forts exemples de la façon féminine de faire de la politique en dehors du champ purement parlementaire. Ensuite, Maurice Larkin résume avec l'autorité qui est la sienne l'évolution des rapports entre l'Église catholique et la politique en France au XX^e siècle, en survolant l'historiographie française et anglaise dans sa bibliographie ; l'Américain Charles Rearick, auteur de *Pleasures of the Belle Epoque*, suit toute l'évolution de la culture française, des impressionnistes à 1998 : dans les deux cas, on ne disposait pas d'un survol concis et suggestif en langue anglaise et portant sur une si longue période.

Roger Magraw et Kenneth Mouré résument clairement le débat sur le prétendu *take-off* tardif de l'économie française et ils insistent sur la perte de crédibilité de la voie royale britannique à l'économie moderne et les racines de la croissance économique française d'après-guerre qui remontent même à l'avant 1939.

C'est dire toute la diversité et l'intérêt de ce gros volume pour qui, au fil des pages, veut constater ce qu'anglophones comme francophones ont apporté à une meilleure connaissance de la France contemporaine. Aux non-anglophones donc de juger à la lumière de ce livre du poids de la contribution des anglophones.

Tout cela étant acquis, il reste que le format général choisi – ou imposé ? – pour rassembler les diverses contributions à ce volume – qui traite encore de la question juive, de Dreyfus à Vichy (Vicki Caron faisant état des débats passionnés d'historiens sur le rôle joué par l'antisémitisme), de la politique de défense et du colonialisme, enfin de l'entre-deux-guerres, de Vichy et de la Résistance, ne correspond pas complètement à l'objectif annoncé au départ, qui laisserait supposer que le livre prendrait très largement la forme d'une série d'essais où l'historiographie anglo-américaine de la France depuis la Révolution serait systématiquement mise en valeur.

Or, tel n'est pas le cas, et le livre se présente, de par son titre et sa couverture, plutôt comme une nouvelle histoire générale de la France depuis Napoléon, même, *dit-il* la quatrième de couverture, une nouvelle histoire majeure.

À partir du format choisi et de cette double ambition du livre apparaissent deux inconvénients majeurs : l'historiographie anglo-américaine n'est pas toujours traitée systématiquement, et dans certains cas elle a disparu complètement. Et c'est sans parler des oublis individuels : Comment peut-on passer à côté des travaux de Douglas Johnson, sans doute le doyen des historiens anglais de la France contemporaine, ou ne pas évoquer le regretté Peter Morris, et d'ailleurs toute l'équipe qui a fondé l'Association for the Study of Modern and Contemporary France et, dès 1980, la revue *Modern and Contemporary France*, dont aucun n'est nommé, alors que le rôle de cette société vouée à la promotion de l'étude interdisciplinaire de la France depuis 1789 est salué ?

Et enfin comment un livre qui est consacré pour les deux tiers au XX^e siècle et qui a néanmoins réussi l'exploit de ne consacrer aucun chapitre à la vie politique en France depuis 1945 peut-il prétendre au titre qui est le sien : *histoire française depuis Napoléon* ? Si donc l'historiographie anglo-américaine apparaît tantôt bien

visiblement, tantôt par brèves allusions ou références bibliographiques, tantôt pas du tout, le tout ne forme en aucune manière une histoire complète, politique, économique, sociale et culturelle, de la France contemporaine telle que celle dont on dispose avec le livre classique de Gordon Wright, *France in Modern Times*, livre régulièrement mis à jour, qui a servi à des générations d'étudiants anglo-américains et qui pourrait encore servir les étudiants français par sa concision et sa clarté, si au moins ce livre-là se trouvait dans les bibliothèques universitaires françaises...

Au-delà donc de sa vision intéressante mais partielle de l'historiographie anglo-américaine, ce livre, sous couvert de « diversité », propose une lecture de l'histoire française contemporaine gravement compromise par ses déséquilibres et par ses grosses lacunes, qu'il serait fastidieux d'énumérer. Et, remarquons-le, il faudrait être un *surhistorien* pour traiter convenablement, sur un ou deux siècles et en si peu de pages, certains des thèmes qui y ont quand même trouvé place : même de très bons spécialistes, et ils sont nombreux, je le répète, parmi les collaborateurs de ce livre, n'apparaissent pas à leur avantage sous une telle contrainte.

Les lacunes, la compression excessive et finalement l'incohérence de la conception générale de ce livre découlent directement du programme de M. Alexander qu'il faut citer : « Within a clear chronological framework [ce qui est pour le moins douteux, car les périodes traitées varient de deux ou trois décennies à deux siècles] », les collaborateurs « aim to present diversity but in a way that is comprehensible, to keep the colours and the textures of the period but within a recognizable political context. Proper place is given to social and cultural history, but always with a strong sense of the national and international events swirling around an *histoire de tous les jours* a "history of the daily round" ». Tout cela n'est pas entièrement clair même pour un anglophone. La « diversité » devient prétexte à l'abandon de toute structure systématique à ce volume.

Il est à craindre dès lors qu'un tel programme et la lecture extensive du livre ne confortent à Paris les stéréotypes français sur le manque de clarté et d'esprit de système de l'âme anglaise. Si la nature *rambling* (construit au hasard, sans plan défini, selon le *Dictionnaire Collins-Robert*) des routes, de la constitution, de la prose anglaise peut en faire tout le charme aux yeux des Français, il ne peut que desservir l'histoire ici. Mais peut-être l'auteur britannique de ces lignes a-t-il vécu trop longtemps en France ?

Eric CAHM.

Florence Faucher, *Les habits verts de la politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999, 320 p.

Dans une substantielle introduction, Florence Faucher met l'accent sur l'originalité de son projet et de sa démarche. Pour étudier l'écologisme en Europe, elle a délibérément adopté la méthode comparative, à partir des deux exemples de l'Angleterre et de la France. Soucieuse de mieux comprendre les motivations et les caractères spécifiques de l'engagement « vert », elle a conduit pendant cinq ans une véritable investigation anthropologique, en observant l'activité et en recueillant les témoignages des adhérents des deux villes d'Aix-en-Provence et d'Oxford. Émaillés de citations toujours significatives et parfois pittoresques provenant de cette enquête orale, les dix chapitres du livre s'ordonnent selon une progression qui correspond à l'itinéraire du militant, de la prise de conscience des problèmes

d'environnement à la participation aux campagnes électorales et à l'orientation du mouvement.

La conversion à l'écologie ne s'explique pas toujours, loin de là, par l'étude scientifique des rapports entre l'homme et son milieu. Elle découle plus fréquemment de l'affrontement à des problèmes locaux très concrets, et de contacts avec un groupement déjà constitué ou tel ou tel de ses membres. Ensuite, l'intégration à une organisation volontiers « chaleureuse et dynamique » favorise le « mûrissement » des adhérents, de ceux du moins qui persèverent : car les moins motivés se découragent vite devant les exigences d'un militantisme rendu souvent fiévreux et accaparant par la faiblesse des effectifs, et aussi en raison de la rareté des « rétributions » sous forme de postes électifs, du moins dans la période de démarrage des nouveaux partis.

L'engagement, pour les « Greens » britanniques, doit colorer toute la vie privée, qui est censée porter témoignage de l'authenticité des convictions : fréquentation des magasins « bio », des librairies alternatives, participation aux associations de consommateurs, recyclage systématique des produits, voire alimentation végétarienne ou renonciation à l'usage de la voiture individuelle... Il faut mener « la bonne vie verte », réaliser en modèle réduit la future « société soutenable » (c'est-à-dire écologiquement viable). Ces comportements qui évoquent ceux de certains socialistes utopiques du XIX^e siècle sont beaucoup moins courants chez les Verts français.

Ces différences se retrouvent dans le domaine de la vie de groupe. Les « Greens » multiplient les rites conviviaux qui se veulent attractifs : cérémonie du thé, soirées dansantes, grandes festivités à l'occasion des conférences nationales, dont chacune doit être aussi une « partie de plaisir ». Ils rejettent en principe « toute approche agonistique du politique » au nom de l'indispensable création du consensus. Les Verts français, tout en souhaitant eux aussi un parti fraternel, développent beaucoup moins ce type de pratiques, et considèrent les affrontements internes, sinon comme souhaitables, du moins comme normaux.

Les uns et les autres critiquent également le fonctionnement des régimes politiques occidentaux au nom des principes mêmes de ceux-ci, et entendent donc donner dans leurs propres organisations l'exemple d'une liberté, d'une égalité et d'une transparence authentiques : lutte contre l'oligarchie partisane par la démocratie directe que symbolise l'assemblée générale annuelle ouverte à tous, multiplication des instances de réflexion et de discussion, collégialité des organes dirigeants (« le parti n'a pas besoin de leaders »). Cet effort a-t-il été vraiment couronné de succès ? Florence Faucher paraît en douter. À ses yeux, « malgré les précautions inlassablement renouvelées », les écologistes « cherchent encore la pierre philosophale » dans ce domaine.

Même si les « Greens » se sont, plus tôt que leurs homologues français, orientés vers les élections, ils ont continué comme eux à privilégier le travail à la base pour transformer la société : pétitions, recours aux tribunaux, lettres à la presse, soutien aux associations, formation de comités de quartier, action directe non violente et plus récemment utilisation d'Internet font partie de leur répertoire. Devant l'épreuve électorale, l'appel systématique au dévouement des militants est identique de part et d'autre de la Manche. Mais les stratégies diffèrent. En Grande-Bretagne, l'existence d'un système majoritaire et bipartisan interdit pratiquement d'envisager l'entrée à Westminster : on s'attache donc avant tout aux scrutins locaux qui permettent de faire campagne dans les médias et de pénétrer dans les municipalités. En France, le parti des Verts, après bien des hésitations, et tout en continuant à faire cavalier seul aux élections municipales, régionales et européen-

nes régies par la représentation proportionnelle, a rejoint le camp de la gauche aux législatives, ce qui lui a permis en 1977 d'obtenir quelques sièges à l'Assemblée nationale. Est-ce le chemin de la « normalisation » ?

L'ouvrage de Florence Faucher, fondé à la fois sur l'utilisation d'une bibliographie étendue et sur les résultats d'enquêtes de terrain, sera désormais indispensable à qui voudra étudier le mouvement écologiste. Certes, il privilégie des groupes implantés dans des villes à très forte population étudiante, et dont la représentativité peut donc être contestée. Il n'aborde que très rapidement l'appartenance sociologique des militants et des dirigeants, et ne comporte aucune approche de l'implantation électorale des partis « verts ». Il ignore presque complètement le plus important de ceux-ci, les « Grünen » allemands. Mais il présente une riche et subtile étude comparative des « Greens » et des Verts français. Les uns et les autres valorisent l'autonomie des groupes et les structures décentralisées associant étroitement travail à la base et action électorale : mais les Français, s'ils sont venus tardivement à la seconde, sont en revanche les premiers à faire face aux responsabilités de l'exercice du pouvoir. Ils ne partagent pas les élans mystiques de leurs homologues britanniques, et n'attribuent pas la même importance à la transformation de leur vie quotidienne. Animés en principe par une même idéologie à vocation universaliste (le « développement soutenable », défini en fonction d'une science objective, devra évidemment s'imposer au monde entier), les deux partis portent la marque de cultures religieuses et politiques très différentes. Cette adaptation à leur propre environnement peut être pour eux une garantie d'efficacité et de longévité.

Pierre LÉVÊQUE.

Angèle Kremer-Marietti (dir.), *Sociologie de la science*, Sprimont (Belgique), Mardaga, 1998, 268 p.

Ce volume, sous la direction d'Angèle Kremer-Marietti regroupe les actes du Colloque de sociologie des sciences qui s'est tenu à la Sorbonne et à l'Université d'Amiens, du 17 au 19 avril 1990. À l'heure actuelle, l'épistémologie, la sociologie et l'histoire des sciences connaissent une profonde mutation, qui conduit de nombreux chercheurs en sciences humaines à tenter de redéfinir les fondements méthodologiques de leurs disciplines. Les contributions au Colloque de 1990 s'organisent autour d'un thème d'étude qui permet une telle approche pluridisciplinaire : « La question se pose de savoir si la rationalité scientifique est, dans l'accomplissement du travail scientifique, véritablement pure de tout élément extérieur à la démarche intellectuelle suscitée par la recherche. Des éléments externes, sociaux ou institutionnels, ne contribuent-ils pas à la formation des dites croyances scientifiques ? »

Dans ce débat entre rationalisme et relativisme, les réponses ont été divergentes, selon le niveau d'étude envisagé, individuel ou collectif, comme le souligne Angèle Kremer-Marietti (p. 243-258). D'une manière générale, l'épistémologie évolutionniste, qui réalise la synthèse des approches de Popper et de Kuhn, apporte une aide considérable dans la résolution des problèmes sociologiques. Il s'agit en effet de réaliser la synergie des facteurs explicatifs de l'évolution de la connaissance lorsque survient une innovation conceptuelle. Le néotype épistémologique (l'idée nouvelle) passe au crible de critères sélectifs différents. La première

étape élimine les hypothèses qui ne se conforment pas aux critères de scientificité reconnus par la discipline scientifique étudiée (réfutabilité, principe de non-contradiction...). Le second tamis sélectif est d'ordre psychologique et correspond au conservatisme des chercheurs. Le troisième temps révèle l'adéquation éventuelle du néotype épistémologique avec le milieu de sa découverte. Dans ce cadre, la sociologie intervient à tous les niveaux : au moment de l'apparition de l'idée nouvelle comme à chaque étape sélective lui permettant peut-être de connaître le succès et de s'imposer à la communauté des chercheurs, éventuellement au cours d'une révolution scientifique.

Bernard-Pierre Lécuyer présente ainsi la science comme un double objet d'étude sociologique parce que toute hypothèse repose sur un certain nombre d'*a priori* qui trouvent leurs racines dans le milieu culturel de son découvreur, tandis que l'acceptation d'un néotype épistémologique doit passer par un débat au sein de la communauté scientifique. La discrimination des *a priori* idéologiques qui infestent nombre de travaux scientifiques, souvent à l'insu des chercheurs eux-mêmes, peut, à ce titre, s'inspirer de l'article de Kathleen Okruhlik sur l'idéologie des sexes dans les sciences biologiques. Toutefois, il ne découle pas de ces études que toute connaissance véritable reste inaccessible. Entre les noumènes purs (les choses *en soi* dont parle Kant) et phénomènes observables, il faut faire une place aux noumènes relatifs, tels que les a définis Denis Buican (*Biognoséologie. Évolution et révolution de la connaissance*, Paris, Kimé, 1993). Tout rapport sous-jacent de connaissance ou de reconnaissance entre un phénomène et le cerveau humain, produit de l'évolution biologique sélective, n'est en effet pas impossible.

La sélection des idées scientifiques trouve un exemple concret dans l'étude de la sociologie de la science d'Alphonse de Candolle, biologiste transformiste de la fin du XIX^e siècle par Jean-Gérard Rossi (p. 47-55). Deux analyses du positivisme, menées par Magali Cachera et Annie Petit, révèlent également la prise en considération du rôle de la communauté scientifique dans l'institutionnalisation des hypothèses. Mais Auguste Comte avait tendance à privilégier l'empirisme traditionnel, et à rejeter le rôle des *a priori* dans la connaissance et la réflexion rationnelles. Bernard Plé, au contraire, insiste sur la prise en compte par Merton des facteurs externes dans les contenus scientifiques.

Une orientation différente a été choisie par Laurent Bibard dans son analyse originale d'un travail de laboratoire qui lui permet de conclure en ces termes (p. 136) : « La sociologie des sciences, qui s'est de plus en plus intéressée aux savants comme aux contenus scientifiques, voire aux deux aspects en même temps, peut être la source d'investigations approfondies des processus de construction des collectifs constitués à la fois d'hommes et d'objets – investigation décisive pour comprendre les incidences *politiques* par exemple du développement des techniques. » Jeffrey Andrew Barash évalue quant à lui les limites de l'application du concept de paradigme (de Kuhn) dans le champ des sciences de l'homme. Mais sa conclusion demeure extrêmement discutable, l'histoire ne se distinguant pas des sciences dures au sujet de l'existence de néotypes épistémologiques guidant les recherches. Ce concept remplace donc avantageusement le terme de paradigme et permet d'éviter certains pièges : « La recherche d'un paradigme en histoire (...) se méprend *donc* sur le véritable travail à l'œuvre dans ce domaine : s'il ne peut être orienté par un consensus scientifique, c'est parce que les divergences scientifiques elles-mêmes, véhiculées à partir des visées apologetiques ou démystificatrices, jouent un rôle essentiel dans le dévoilement des lieux opaques et des zones de refoulement au fond des identités » (p. 148). James Robert Brown, au contraire, critique avec pertinence certains aspects de la sociologie de Bruno Latour. On ne

peut que souscrire à cette analyse très fine, qui montre la nécessité de lier les facteurs internes et externes du développement des sciences, tout en restant irréprochable sur le plan épistémologique : « Ce qu'il faut, c'est une analyse de la science critique et sélective. La condamnation en vrac ne vaut pas mieux que l'idolâtrie, et n'est pas moins bêtement naïve que le scientisme » (p. 165).

Les derniers articles, plus abstraits, décortiquent la notion de rationalité scientifique. On y trouve des remarques utiles pour l'analyse de la science. Mahasweta Chaudhury relève ainsi l'idée de Feyerabend que « la prolifération des théories est avantageuse pour la science » (p. 175), car elle offre une base plus large à la sélection des idées. Enfin, la critique de l'épistémologie kuhnienne par Anastasios Brenner ne manque pas d'intérêt, notamment lorsqu'il écrit (p. 240) : « Les objections de Duhem mettent en lumière la fragilité de la notion de révolution scientifique. Pourtant, ses recherches historiques l'ont conduit à l'idée d'une unité de signification plus large que la théorie. Serait-il alors possible de dissocier la notion de révolution scientifique de celle de tradition de recherche ? » Il ne fait guère de doute qu'une macromutation de la pensée a toutes les chances, si elle passe à travers les cribles sélectifs mentionnés plus haut, de provoquer une révolution conceptuelle. Mais certaines innovations importantes, mais d'ampleur moindre, ne peuvent sans doute pas provoquer de tels changements radicaux, ni surtout brutaux, dans le domaine de la connaissance.

L'épistémologie évolutionniste permet encore une fois de résoudre ces problèmes, en enracinant la psychologie et la sociologie dans la biologie. Rechercher d'une part l'origine des archétypes cognitifs humains et d'autre part les pressions de sélection sociale à l'œuvre dans le succès d'une idée scientifique, artistique, religieuse ou autre, au sein d'un groupe culturel donné et dans un environnement spécifique, semble aujourd'hui une tâche essentielle des épistémologues, sociologues et historiens. L'ouvrage *Sociologie de la science*, même s'il ne va pas toujours jusqu'au fond des raisonnements épistémologiques, constitue une base de travail possible pour ce nouveau genre de travaux.

Cédric GRIMOULT.